RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

France Travail

Bulletin officiel de France Travail

N° 13 du 24 février 2026

Signé par **Catherine AUBEL** le 24/02/2026 16:29

Tech & Trust by DOCAPOSTE

Sommaire chronologique

Décision DG n° 2022-45 du 21 octobre 2022 – Mise à jour de février 2026

Règlement intérieur du régime de retraite supplémentaire des agents de droit public de Pôle emploi mis en place au 1er juillet 1999 2

Instruction n° 2026-03 du 23 janvier 2026

L'inscription du demandeur d'emploi 6

Décision BFC n° 2026-02 DS Agences du 24 février 2026

Délégation de signature du directeur régional de France Travail Bourgogne-Franche-Comté au sein des agences 25

Décision IdF n° 2026-14 DS DR du 24 février 2026

Délégation de signature de la directrice régionale de France Travail Ile-de-France au sein de la direction régionale 37

Décision IdF n° 2026-15 DS Agences du 24 février 2026

Délégation de signature de la directrice régionale de France Travail Ile-de-France au sein des agences . 51

Décision IdF n° 2026-16 DS DT du 24 février 2026

Délégation de signature de la directrice régionale de France Travail Ile-de-France au sein des directions territoriales 89

Décision IdF n° 2026-17 DS PTF CTX du 24 février 2026

Délégation de signature de la directrice régionale de France Travail Ile-de-France au sein de la plate-forme régionale contentieux et incidents de paiement 93

Décision DG n° 2022-45 du 21 octobre 2022 – Mise à jour de février 2026

Règlement intérieur du régime de retraite supplémentaire des agents de droit public de Pôle emploi mis en place au 1er juillet 1999

Les annexes au règlement intérieur publié au Bulletin officiel de Pôle emploi n° 2022-78 du 24 novembre 2022 sont mises à jour comme suit :

Annexe 1 : Modalités de calcul des prestations en capital

Lorsque les droits sont rachetés, transférés, ou font l'objet d'un versement en une seule fois compte tenu du montant de la rente, ils devront être calculés dans les mêmes conditions.

Les cas de sortie en capital possibles au titre du présent régime sont :

- en cas de transfert individuel sortant prévu à l'article 10 du présent règlement intérieur ;
- en cas de rachat anticipé dans les cas de figures prévus à l'article 8 du présent règlement intérieur ;
- en cas de rentes inférieures à un plafond réglementaire comme le prévoit l'article 11.4.4. du présent règlement intérieur.

Depuis le 31/12/2024, le montant du capital est calculé conformément aux dispositions de l'article D. 441-22 II.-B et C du Code des assurances, sans application de frais. Ce capital est égal à la somme des cotisations nettes de prélèvements sur versement, revalorisées de façon actuarielle à un indice annuel commun à l'ensemble des adhérents. L'indice de revalorisation annuel est positif ou nul, avant imputation des prélèvements de gestion.

Pour les exercices antérieurs à 2024, et conformément à la réglementation, les indices sont établis exercice par exercice, proportionnellement au taux de rendement comptable des actifs détenus en représentation de la Provision technique spéciale (PTS).

Année de versement de la cotisation	Indice de revalorisation cumulé au 31.12.2023	Revalorisation annuelle
1999	188.5%	1.09%
2000	186.5%	2.82%
2001	181.4%	2.79%
2002	176.5%	3.53%
2003	170.4%	2.61%
2004	166.1%	2.71%
2005	161.7%	2.59%
2006	157.6%	2.80%
2007	153.4%	2.80%
2008	149.2%	3.01%
2009	144.8%	2.40%
2010	141.4%	2.16%

Année de versement de la cotisation	Indice de revalorisation cumulé au 31.12.2023	Revalorisation annuelle
2011	138.4%	2.70%
2012	134.8%	3.51%
2013	130.2%	6.21%
2014	122.6%	2.26%
2015	119.9%	2.48%
2016	117.0%	2.24%
2017	114.4%	2.07%
2018	112.1%	1.94%
2019	110.0%	1.86%
2020	108.0%	1.65%
2021	106.2%	2.09%
2022	104.0%	2.13%
2023	101.9%	1.87%

Il est précisé que conformément à la réglementation, si le taux de couverture réglementaire du régime devenait inférieur à 1,1, les modalités de calcul de la valeur de transfert seraient celles définies à l'article D. 441-22 II.-A du Code des assurances, basées sur le niveau de la PTS, au prorata des droits de l'agent.

Annexe 2 : Barème des coefficients d'anticipation en cas de départ en retraite avant de pouvoir bénéficier d'une pension vieillesse de base à taux plein

À la liquidation de la retraite, le montant de la rente annuelle est calculé en multipliant le total des points acquis par l'agent, par la valeur annuelle de service du point.

En cas d'anticipation de l'entrée en jouissance de la retraite supplémentaire lorsque l'agent n'a pas obtenu le taux plein de la retraite du régime de base de la Sécurité Sociale, un coefficient de réduction du montant de la retraite supplémentaire est appliqué. Ce coefficient est égal à 0,19 % par mois d'anticipation, soit 2,28 % par année.

Annexe 3 : Coefficients d'abattement de la rente en cas de réversion

Lors de la liquidation de ses droits à retraite supplémentaire l'agent peut opter pour le bénéfice d'une rente réversible au taux de 50%, au profit du conjoint et des anciens conjoints survivants non remariés à la date du décès au prorata de la durée de chaque mariage, en cas de décès en phase de liquidation des droits.

L'option de réversibilité entraine la réduction définitive de la rente, qui est calculée en fonction de l'âge de chacun des bénéficiaires potentiels de la rente de réversion, selon le barème d'abattement ainsi défini (version en vigueur au 1er janvier 2023) :

Âge du conjoint par rapport à celui du bénéficiaire	Coefficient appliqué au montant de la rente
Plus de 6 ans de moins que le bénéficiaire	88.0%
De 3 à 6 ans de moins que le bénéficiaire	91.0%
De 3 ans de moins à 3 ans de plus que le bénéficiaire	94.0%
De 3 à 6 ans de plus que le bénéficiaire	96.0%
Plus de 6 ans de plus que le bénéficiaire	97.0%

Instruction n° 2026-03 du 23 janvier 2026

L'inscription du demandeur d'emploi

La présente instruction s'applique à l'ensemble du territoire métropolitain et des départements d'Outre-Mer. Elle comporte 3 fiches déclinées comme suit :

- Fiche 1 : Les conditions générales de l'inscription comme demandeur d'emploi
    - Le contexte réglementaire
    - Les conditions d'inscription
- Fiche 2 : Les différents publics
    - La personne en recherche d'emploi qui demande son inscription
    - Le demandeur de RSA et son conjoint
    - Le jeune en recherche d'emploi qui sollicite un accompagnement auprès de la mission locale
    - La personne qui sollicite un accompagnement par un organisme de placement spécialisé dans l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap (Cap emploi)
- Fiche 3 : Les effets de l'inscription comme demandeur d'emploi
    - La date d'effet de l'inscription
    - Le classement des demandeurs d'emploi dans les différentes catégories
    - Les droits des personnes inscrites sur la liste des demandeurs d'emploi
    - Les obligations des personnes inscrites sur la liste des demandeurs d'emploi

Le directeur général adjoint
en charge de l'offre de Services
Olivier Sabella

Fiche 1 : Les conditions générales de l'inscription comme demandeur d'emploi

1. Le contexte réglementaire

Quatre conditions cumulatives sont requises pour être inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi (DE) :

Condition 1

- Être à la recherche d'un emploi et demander son inscription à France Travail
- Ou demander ou bénéficier du RSA, ou être conjoint du demandeur ou du bénéficiaire du RSA
- Ou être à la recherche d'un emploi et solliciter un accompagnement auprès de la Mission locale
- Ou solliciter un accompagnement par un organisme de placement spécialisé dans l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap (Cap emploi)

Art. R5411-1 et R5411-2 du code du travail

Condition 2

- Être identifié

Art. R5411-2 du code du travail

Condition 3

- Avoir accès au marché du travail

Art. R5411-3 du code du travail pour ce qui est de l'accès au marché du travail des étrangers
Art. L.4153-1 pour ce qui est de l'accès au marché du travail des mineurs

Condition 4

- Déclarer sa domiciliation en France

Art. R5411-2 du code du travail

L'absence d'une de ces conditions conduit à un refus d'inscription notifié à l'usager.

Ce dernier a la possibilité de contester la décision de refus d'inscription en déposant une réclamation auprès de son agence France Travail (*article L411-2 du code des relations entre le public et l'administration*). Si le désaccord persiste, l'intéressé peut saisir le juge administratif dans un délai de deux mois, à compter de la date de réception de la décision de refus d'inscription (*article R421-1 du code de justice administrative*).

2. Les conditions d'inscription

a. La recherche d'emploi

La déclaration de recherche d'emploi est réalisée par le demandeur d'emploi lors de la demande d'inscription en ligne. Il peut s'agir d'un emploi salarié (CDI, CDD, temps plein ou temps partiel) ou non salarié (créateur ou repreneur d'entreprise, ...).

Par ailleurs, la condition de recherche d'emploi ne s'applique pas au jour de l'inscription sur la liste des DE pour les personnes inscrites à la suite d'une demande ou du bénéfice du RSA.

Si à la suite de l'orientation le DE qui sollicite son inscription est finalement orienté en parcours à vocation d'insertion sociale, en raison de difficultés faisant temporairement obstacle à son engagement dans une démarche de recherche d'emploi, l'obligation de recherche d'emploi n'est pas opposée.

La disponibilité :

Une personne non immédiatement disponible pour occuper un emploi est autorisée à s'inscrire sur la liste des DE. De même, une personne pourvue d'un emploi mais à la recherche d'un autre emploi peut solliciter son inscription sur la liste des DE. De même, est autorisée à s'inscrire sur la liste des DE, la personne qui sollicite son inscription en cours de préavis, avant la rupture de son contrat de travail.

En revanche, l'indisponibilité immédiate à occuper un emploi peut avoir une incidence sur son indemnisation ainsi que sur l'offre de service qui lui est proposée.

La disponibilité du DE détermine son classement dans l'une des catégories administratives adaptée à sa situation :

La formation :

Une personne poursuivant un cursus de formation supérieure lui donnant le statut d'étudiant est autorisée à s'inscrire sur la liste des DE si elle le souhaite. Dans le cas où sa situation ne lui

permet pas d'être actif dans sa recherche d'emploi, l'intéressé sera considéré comme indisponible et transféré en Catégorie 4 « autre » non indemnisable.

Une personne à la recherche d'un emploi peut solliciter son inscription si elle déclare au moment de son inscription,

- avoir un projet de formation en cours d'élaboration : elle peut être inscrite en catégorie 1, 2 ou 3 selon le profil et l'emploi recherché, sous réserve de remplir l'ensemble des conditions requises ;
- avoir un projet de formation en cours de réalisation (la formation a débuté préalablement à l'inscription sur la liste des DE) : il convient de ne pas refuser l'inscription et après examen de la situation déterminer la bonne catégorie: 1, 2 ou 3 si la formation n'excède pas 40h ou si les modalités d'organisation permettent d'occuper un emploi[1], 4 indemnisable ou 4 « autre » non indemnisable dans les autres cas (Cf Guide gestion de la liste – Partie 2).

b. La condition d'identification

L'article R5411-2 du Code du travail prévoit que : « *Toute inscription comporte les informations permettant de procéder à l'identification de la personne, ainsi que la domiciliation qu'elle déclare* ».

Les informations nécessaires à l'identification pour l'inscription à France Travail :

Pour procéder à l'identification de l'usager, l'inscription sur la liste des demandeurs d'emploi nécessite les informations suivantes :

- les noms, prénom(s), date et lieu de naissance, sexe, nationalité, domicile ;
- le numéro d'inscription au répertoire national d'identification des personnes physiques (NIR), si l'usager en dispose ;
- le numéro d'application de gestion des dossiers des ressortissants étrangers en France (AGDREF) figurant sur le titre de séjour et la date de fin de validité du titre pour les personnes étrangères titulaires d'un titre de séjour énuméré à l'article R. 5221-48 du code du travail.

L'identification par voie dématérialisée :

- Pour les nationaux et les communautaires, l'inscription est subordonnée à l'identification de la personne auprès de la CNAV (via le NIR). A l'issue du rapprochement effectué auprès de la CNAV, l'individu est identifié ou non.
- Pour les étrangers extracommunautaires, l'identification de la personne (notamment en termes d'accès au marché du travail et de la conformité du titre de séjour) est effectuée auprès du ministère de l'Intérieur par croisement de fichiers informatiques.

A l'issue de ce rapprochement, l'identité de l'individu est vérifiée ainsi que la possibilité de l'inscrire sur la liste des DE ou pas.

c. La condition d'accès au marché du travail

Tout citoyen français ou tout ressortissant étranger titulaire d'une autorisation de travail, qui est en âge de travailler, a accès au marché de l'emploi, c'est-à-dire, a le droit de travailler.

[1] *R.5411-10 du code du travail*

La condition d'âge

La condition d'âge minimale :

Les mineurs de moins de 16 ans n'ont pas accès au marché de l'emploi et ne peuvent, de ce fait, être inscrits sur la liste des DE[2].

Dérogation : lorsque le 16ème anniversaire du mineur a lieu au cours du 2nd semestre de l'année en cours, l'inscription peut avoir lieu dès le 1er juillet de l'année où le jeune atteindra ses 16 ans.

Dans le cas d'une demande d'inscription avant cet âge, un message bloquant sur le script empêche le DE de poursuivre l'inscription.

A noter : le DE mineur peut signer seul le contrat d'engagement. Si l'intéressé le souhaite, il peut être accompagné par son représentant légal pendant les entretiens avec son conseiller France Travail.

Absence de condition d'âge maximale :

Aucune disposition légale ou réglementaire ne prévoit une limite d'âge maximale restreignant l'inscription sur la liste des DE.

A noter, toutefois, que le demandeur d'emploi qui peut prétendre à une retraite à taux plein ne pourra pas prétendre au versement du revenu de remplacement.

La condition d'accès au marché du travail pour les ressortissants étrangers

Pour accéder au marché de l'emploi, **les ressortissants étrangers doivent justifier de la régularité de leur situation au regard des dispositions réglementant l'exercice d'activités professionnelles salariées**[3].

- **Les ressortissants étrangers d'Etats tiers** (c'est-à-dire hors EEE, Suisse, Monaco, Andorre, Saint-Marin) doivent justifier d'un des titres ou documents de séjour/autorisations de travail visés limitativement à l'article R. 5221-48 du code du travail[4]. En effet, l'autorisation de travail ne permet pas de facto de s'inscrire sur la liste des DE.
- Lors de l'inscription des ressortissants étrangers hors UE et assimilés, la vérification de l'accès au marché du travail et de la conformité du titre de séjour est effectuée auprès du ministère de l'Intérieur par croisement de fichiers informatiques. A l'issue de ce rapprochement, l'identité de l'individu est vérifiée ainsi que la possibilité de l'inscrire sur la liste des DE ou pas.

Si l'autorisation de s'inscrire sur la liste des DE ne peut être confirmée à l'issue de la procédure de croisement de fichiers, la personne demandant son inscription est invitée à se présenter à France Travail afin de procéder aux vérifications nécessaires lors d'un premier rendez-vous.

---

[2] *L.4153-1 du Code du travail*

[3] *R5411-3 du Code de travail*

[4] *S'agissant du "BREXIT", le décret n° 2020-1417 du 19 novembre 2020 est venu préciser le cadre juridique concernant l'entrée, le séjour, l'activité professionnelle et les droits sociaux des ressortissants étrangers bénéficiaires de l'accord sur le retrait du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord de l'Union européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique.*

L'aptitude et l'invalidité

France Travail ne peut pas refuser l'inscription sur la liste des demandeurs d'emploi d'une personne en raison de son état de santé ou de son handicap.

Le fait d'avoir été licencié pour inaptitude ou d'être titulaire d'une pension d'invalidité (quelle qu'en soit la catégorie) ne fait pas obstacle à l'inscription sur la liste des demandeurs d'emploi.

- **Toute personne souhaitant s'inscrire en qualité de DE est présumée apte à l'exercice d'un emploi.** L'aptitude au travail n'est donc pas vérifiée par France Travail préalablement à l'inscription.
- L'inaptitude au travail est l'état d'une personne dans l'impossibilité physique ou psychique de réaliser toutes les tâches liées à son emploi. Seul le médecin du travail est compétent pour constater une telle inaptitude. Il le fait en rendant un avis d'inaptitude actant expressément que le maintien d'un salarié dans son emploi serait gravement préjudiciable à sa santé ou que son état de santé fait obstacle à tout reclassement dans un emploi –sous-entendu dans son entreprise (articles L. 1226-2-1, L. 1226-12 et L 1226-20, R. 4624-42 du Code du travail). Il est important de rappeler que le licenciement pour inaptitude à tout emploi dans l'entreprise, basé sur l'avis du médecin du travail, ne constitue pas un « avis d'inaptitude à toute activité professionnelle ».
- L'invalidité est appréciée et établie par un médecin de la sécurité sociale. L'assuré a droit à une pension d'invalidité lorsqu'il présente une invalidité réduisant dans des proportions déterminées, sa capacité de travail ou de gain. L'état d'invalidité est apprécié en tenant compte de la capacité de travail restante, de l'état général, de l'âge et des facultés physiques et mentales de l'assuré, ainsi que de ses aptitudes et de sa formation professionnelle.

d. La condition de déclaration de domiciliation

Il s'agit d'un acte déclaratif : l'intéressé n'est pas astreint à la présentation de pièces justificatives relatives à sa domiciliation[5].

Déclarer sa domiciliation correspond à la désignation de sa demeure habituelle en France :

- Il s'agit d'une localisation géographique qui permet de déterminer l'agence FT compétente territorialement pour l'inscrire.
- Si le DE ne dispose pas d'un domicile propre, il peut fournir l'adresse d'un domicile de rattachement (domicile d'un tiers). Les personnes résidant à l'hôtel, dans un camping, ou dans une pension peuvent fournir l'adresse de leur hôte.

Cas particuliers :

Les personnes sans domicile fixe peuvent se déclarer domiciliées auprès d'un centre communal ou intercommunal d'action sociale ou d'un organisme agréé.

Par ailleurs, la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté a supprimé les spécificités de la domiciliation pour les personnes issues de la catégorie administrative dite *« des gens du voyage »*.

[5] *Sauf dans le cadre spécifique des formations hors de France*

Ainsi, les gens du voyage sont domiciliés, à leur demande, dans les conditions de droit commun (soit auprès d'un CCAS ou d'un CIAS, soit auprès d'un organisme agréé pour cinq ans par le préfet de département).

Les boîtes postales et les mentions « Poste restante » sont insuffisantes pour tenir lieu de domiciliation d'un individu :

Une boîte postale est une boîte aux lettres numérotée et louée au sein des locaux de la Poste pour recevoir le courrier. La mention « Poste restante » est une indication portée sur un courrier, permettant aux personnes qui n'ont pas d'adresse fixe de faire conserver et de retirer leur courrier dans le bureau de Poste de leur choix.

Dérogation au principe de domiciliation en France : la « double inscription » :

Une dérogation au principe de domiciliation en France est visée à l'article 65 du règlement (CE) n° 883/2004.

Cette dérogation consiste à permettre aux travailleurs, en chômage total, de l'Espace économique européen (Etats membres de l'Union européenne, de l'Islande, du Liechtenstein et de la Norvège) ainsi que de la Suisse, de s'inscrire à titre complémentaire dans l'Etat membre de la dernière activité, en sus de l'inscription à titre principal dans l'Etat membre de résidence. La charge de l'indemnisation incombe à l'Etat de résidence.

Ces travailleurs peuvent ainsi déclarer une résidence en dehors de la France lors de leur inscription. Les personnes intéressées peuvent bénéficier du suivi de la recherche d'emploi dans deux Etats membre et ainsi optimiser leurs chances de réinsertion professionnelle.

Déclaration d'un changement de domicile :

Toutes les personnes inscrites sur la liste des demandeurs d'emploi sont tenues d'informer France Travail **de tout changement de domicile, dans les trente jours suivant ce changement**[6].

Lorsque le demandeur d'emploi déclare un changement de domicile mais demeure dans la circonscription géographique de son agence FT, il s'agit d'une simple mise à jour de son dossier.

En revanche, lorsque le nouveau domicile est en dehors du périmètre géographique de l'agence, le dossier de l'intéressé est transféré vers la nouvelle agence.

- Cela entraine une cessation d'inscription auprès de l'agence d'origine et une réinscription immédiate auprès de la nouvelle agence
- Cette opération est transparente dans la gestion du dossier du DE. Lorsqu'il est orienté à France Travail, il est recommandé de recevoir l'intéressé en entretien afin de mettre à jour son profil au regard notamment de la situation du marché du travail local et de poursuivre ainsi son suivi.

Dans tous les cas, la production d'un justificatif attestant le changement de domicile n'est pas exigée.

[6] *Article R. 5411-8 du Code du travail*

Fiche 2 : Les différents publics

1. La personne en recherche d'emploi qui demande son inscription

a. L'inscription sur demande sur francetravail.fr

La personne en recherche d'emploi qui demande son inscription réalise sa **démarche d'inscription à France Travail via le site** www.francetravail.fr**.**

Pour s'inscrire l'usager complète un script en ligne qui se découpe en plusieurs étapes :

- 1. **Préambule** : informations sur l'inscription et son déroulé, vérification avec l'usager que sa situation permet l'inscription en ligne* et aiguillage vers le parcours d'inscription ou de réinscription.
- 2. **Mes données personnelles** : recueil des données d'état civil et de contact, création de l'espace personnel (si primo), recueils du consentement à la dématérialisation et du motif d'inscription.
- 3. **Ma demande d'allocation** : recueil des informations nécessaires à la vérification des conditions d'ouverture ou de reprise de droit et au calcul du droit.
- 4. **Ma situation** : recueil des données d'orientation de manière à définir la structure référente d'accompagnement et la MSA quand la structure référente est France Travail.
- 5. **Validation** : vérification des données renseignées, explicitation des droits et devoirs liés à l'inscription et recueil de l'engagement de l'usager.
- 6. **Rendez-vous** : communication à l'usager de l'organisme référent, prise de RDV pour un premier entretien d'accompagnement si l'organisme référent est France Travail ou Cap Emploi, transmission de la demande de RDV vers l'organisme référent si c'est la Mission locale.
- 7. **Confirmation** : explicitation des prochaines étapes et promotion de l'espace personnel.

Une fois la demande d'inscription déposée en ligne par l'individu, elle est traitée automatiquement et **une notification d'inscription ou de refus d'inscription** est transmise à l'intéressé.

* **Dans certaines situations, l'inscription par voie dématérialisée n'est pas possible :**

- L'usager travaillant à temps plein, en formation à temps plein, en congé maternité, en préavis, en contrat aidé ;
- L'usager résidant et inscrit comme demandeur d'emploi dans un pays européen autre que la France ;
- L'usager résidant à Monaco ;
- L'usager relevant d'un contrat de sécurisation professionnelle (CSP)

Dans ces situations, l'usager est informé et, quand cela est possible, invité à contacter les services de France Travail par téléphone afin d'être informé des démarches à effectuer pour son inscription.

b. La finalisation de l'inscription en cas d'échec d'automatisme

La procédure d'inscription automatisée peut ne pas aboutir lorsque ne peuvent être réalisés automatiquement :

- L'identification de la personne
- La certification de l'identité de la personne,
- La vérification des conditions d'accès au marché du travail (pour les ressortissants étrangers d'Etat tiers)

L'usager est alors contacté pour vérifier les conditions d'inscription et, si nécessaire, invité à un entretien en agence pour finaliser son inscription.

Lors de cet entretien, l'intéressé **doit justifier de son identité et/ou de son accès au marché du travail au moyen des documents suivants** (arrêté du 14 octobre 2015 relatif à l'inscription sur la liste des demandeurs d'emploi) :

- La carte nationale d'identité ;
- Le passeport ;
- La carte d'invalide civil ou militaire avec photographie ou la carte mobilité inclusion mention "invalidité" avec photographie ;
- L'un des titres de séjour énumérés à l'article R. 5221-48 du code du travail ;
- L'intéressé est également susceptible de devoir présenter sa carte vitale ou une attestation de sécurité sociale indiquant son NIR.

Lors de cet entretien le conseiller doit vérifier que les éléments renseignés dans la demande d'inscription correspondent aux informations présentes sur les documents d'identité et procède aux éventuelles modifications ou ajouts pour relancer la certification d'identité.

Lorsque l'identité ne peut être certifiée, les photocopies du titre d'identité, ou de la carte vitale doivent être archivées en GED et un suivi doit être réalisé afin de certifier l'identité dès que possible.

c. La réinscription sur demande via francetravail.fr :

Elle s'effectue selon le **même mécanisme que celui de l'inscription** sur demande, via francetravail.fr, quelle que soit la modalité d'inscription précédente :

- La réinscription sous-entend qu'une primo inscription a déjà eu lieu : l'identification de l'intéressé a déjà été faite
- L'intéressé doit s'authentifier par son numéro France Travail et son mot de passe avant de compléter le script d'inscription (dans le cas où la période d'inscription précédente remonte à moins de 6 ans).
- La certification de l'identité et la vérification des conditions d'accès au marché du travail sont vérifiées avec les mêmes processus dématérialisés ou manuels que lors de la première inscription.
- Certaines informations dans les étapes « Mes données personnelles » et « Ma demande d'allocation » sont préchargées. Les informations d'identité certifiées ne sont pas modifiables.
- Les demandeurs d'emploi qui se réinscrivent moins de 10 ans après leur dernière inscription et qui ont une modalité de suivi enregistrée ne complètent pas les étapes « Ma situation » et « Mon rendez-vous ».

La réinscription via francetravail.fr est nécessaire à la suite d'une cessation d'inscription volontaire, à la suite d'une radiation, ou à la suite de certains évènements (hors formation) qui ont occasionnés le transfert du demandeur d'emploi dans les catégories 4 ou 5, dîtes catégories « d'indisponibilité ».

Dans ces situations le demandeur d'emploi doit demander sa réinscription sur francetravail.fr à partir du lendemain de la fin de l'évènement s'il souhaite se réinscrire.

A noter : **le demandeur d'emploi qui a suivi une formation et transféré en catégorie 4 pendant la durée de celle-ci, n'aura pas à se réinscrire après sa formation**. Il sera transféré automatiquement dans sa catégorie d'avant formation (cat 1, 2 ou 3) à la fin de celle-ci sous réserve qu'il procède à son actualisation mensuelle le cas échéant.

La réinscription sur demande via francetravail.fr à la suite d'une sanction :

La réinscription de la personne en recherche d'emploi qui demande son inscription, radiée de France Travail à la suite d'une sanction, n'est pas possible avant le terme de cette sanction.

d. L'assistance à l'inscription

L'assistance téléphonique de France Travail

Lors de son inscription en ligne, l'internaute peut avoir besoin d'assistance pour compléter une ou plusieurs étapes du script.

Tout au long du script, il est informé qu'il peut contacter le 3949 ou être rappelé afin d'échanger avec un conseiller. Dans le cadre de ce service, l'usager peut bénéficier :

- de réponses aux questions survenues lors de la complétude du script
- de solutions pour résoudre un problème fonctionnel et/ou technique sur le script
- d'aide pour créer son espace personnel
- d'aide pour rechercher ses identifiants afin de se connecter à son espace personnel
- d'une prise en charge si, par sa situation, la personne ne peut pas s'inscrire en ligne

L'assistance en agence France Travail

Dans les agences France Travail, sont mis à la disposition des usagers :

- des postes informatiques en libre accès
- des accès gratuits à internet
- des moyens permettant de scanner et télécharger les documents

Des personnes en charge de l'espace d'accueil accompagnent les usagers qui le souhaitent dans leurs démarches sur internet.

L'assistance par les partenaires de France Travail

Au niveau des territoires, les maisons France Services et d'autres partenaires (identifiés localement) permettent d'améliorer la proximité et l'accessibilité aux services publics. Ce partenariat permet à France Travail de développer une logique de service de proximité en articulation avec les services délivrés en agence et de renforcer l'égalité territoriale. Ces partenaires visent à simplifier et à mutualiser des services qui facilitent les démarches des usagers en un lieu unique en mettant à disposition des outils numériques et un accompagnement pour la réalisation des démarches.

2. Le demandeur de RSA et son conjoint

L'inscription :

Le demandeur de RSA et son conjoint n'ont pas à remplir le script d'inscription en ligne. La CAF ou la MSA transmet à France Travail, par **échange de flux de données**[7] , les informations renseignées lors de la demande de RSA et nécessaires à l'inscription.

Cette modalité d'inscription n'exempte pas France Travail de la vérification des conditions réglementaires liées à l'inscription comme demandeur d'emploi. La procédure d'inscription est automatique sauf lorsque l'identification, la certification ou les conditions d'accès au marché du travail nécessitent un traitement manuel : processus identique dans ce cas à celui décrit page 16 pour les inscriptions sur demande.

Une notification d'inscription ou de refus d'inscription est transmise à l'usager dès que la demande d'inscription est traitée.

La réinscription du DRSA et son conjoint à la suite d'une sanction :

Le demandeur d'emploi radié de France Travail à la suite d'une sanction peut être réinscrit avant le terme de la durée de la sanction via sa demande de RSA. En revanche la réinscription est effectuée avec maintien de la sanction financière quand il y en a eu une.

3. Le jeune en recherche d'emploi qui sollicite un accompagnement auprès de la mission locale

L'inscription :

Le jeune en recherche d'emploi qui sollicite un accompagnement auprès de la Mission Locale n'a pas à remplir le script d'inscription en ligne.

La mission locale récolte et transmet à France Travail, par **échange de flux de données**[8] les informations nécessaires à l'inscription.

Cette modalité d'inscription n'exempte pas France Travail de la vérification des conditions réglementaires liées à l'inscription comme demandeur d'emploi. La procédure d'inscription est automatique sauf lorsque l'identification, la certification ou les conditions d'accès au marché du travail nécessite un traitement manuel : processus identique dans ce cas à celui décrit slide 16 pour les inscriptions sur demande.

Une notification d'inscription ou de refus d'inscription est transmise à l'usager dès que la demande d'inscription est traitée.

La réinscription du jeune en recherche d'emploi qui sollicite un accompagnement auprès de la mission locale, à la suite d'une sanction :

La réinscription du jeune en recherche d'emploi qui sollicite un accompagnement auprès de la mission locale, radié de France Travail à la suite d'une sanction, n'est pas possible avant le terme de cette sanction.

4. La personne qui sollicite un accompagnement par un organisme de placement spécialisé dans l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap (Cap emploi)

L'inscription :

[7] *Le décret n° 2024-1268 du 31 décembre 2024*

[8] *Le décret n° 2024-1268 du 31 décembre 2024*

Depuis le rapprochement France Travail-Cap Emploi dans le cadre du Lieu Unique d'Accompagnement, les usagers bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) s'inscrivent à France Travail via le script d'inscription sur francetravail.fr. Les conseillers Cap Emploi invitent les usagers BOE à s'inscrire via le script en ligne quand ils sont sollicités. Les usagers, comme tous, peuvent être accompagnés dans la démarche si nécessaire.

Le processus d'inscription est identique à celui mis en œuvre pour l'inscription d'une personne en recherche d'emploi qui demande son inscription.

La personne qui sollicite un accompagnement auprès de Cap Emploi qui est dirigé vers le script d'inscription pour s'inscrire à France Travail pourra sélectionner « Je suis dirigé vers l'inscription par Cap emploi » comme motif d'inscription.

En fonction des réponses apportées à *l'étape « Ma situation »,* le demandeur d'emploi BOE pourra prendre rendez-vous avec un conseiller Cap emploi, si Cap emploi est l'organisme référent d'accompagnement défini à l'étape « Mon rendez-vous ».

La réinscription d'un demandeur d'emploi qui sollicite un accompagnement auprès de Cap emploi, à la suite d'une sanction :

La réinscription d'un demandeur d'emploi qui sollicite un accompagnement auprès de Cap emploi, radié de France Travail à la suite d'une sanction, n'est pas possible avant le terme de cette sanction.

Fiche 3 : Les effets de l'inscription comme demandeur d'emploi

1. La date d'effet de l'inscription

L'inscription sur francetravail.fr :

La date d'effet de l'inscription correspond **à la date à laquelle l'intéressé valide l'étape « mes données personnelles »** du script. Cette même date sera retenue lorsque l'inscription nécessite l'intervention d'un conseiller pour être finalisée.

- Lors de la démarche d'inscription l'internaute bénéficie d'un brouillon une fois l'étape « mes données personnelles » validée. Ce brouillon est conservé 15 jours. S'il termine sa demande d'inscription dans les 15 jours, la date d'inscription reste la date de création du brouillon. Passé ce délai les données sont effacées.
- En situation de réinscription, lorsque l'usager demande le renvoi de son mot de passe en cas d'oubli, c'est la date de l'envoi du rappel de mot de passe qui sera retenue comme date d'inscription.

L'inscription automatique (DRSA/BRSA et Jeunes Milo) :

Dans le cadre d'une inscription partenaire, la date d'effet de l'inscription correspond à :

- La date de la demande de RSA quand la demande de RSA est déposée par voix dématérialisée auprès de la CAF ou de la MSA
- La date de transmission de l'information par le partenaire quand la demande de RSA est déposée par formulaire papier ou lorsque le versement du RSA est repris
- La date de transmission de la demande d'inscription par la Mission Locale quand il s'agit de l'inscription d'un jeune en recherche d'emploi qui sollicite un accompagnement auprès de la Mission Locale
- Le 01/01/25 s'il s'agit d'une inscription dans le cadre de la « reprise de stock » (bénéficiaires du RSA et conjoint / jeunes en CEJ et PACEA au 31/12/24).

Cas particulier : la réinscription à la suite d'une fin de formation :

Au lendemain de sa fin de formation, le demandeur d'emploi est automatiquement transféré en cat 1, 2 ou 3 (selon sa catégorie précédent la formation). Après le transfert de catégorie, soit le demandeur d'emploi s'actualise en fin de mois et la réinscription est validée, soit il ne s'actualise pas, la réinscription n'est pas validée et il y a cessation d'inscription (motif 90-absence au contrôle) au lendemain de la fin de formation.

Cet automatisme n'est pas appliqué pour les bénéficiaires du Contrat de Sécurisation Professionnel (CSP) ni en cas d'abandon de formation.

Cas particulier : la réinscription à la suite d'un défaut d'actualisation[9] :

Le demandeur d'emploi en absence d'actualisation qui demande sa réinscription dans le mois suivant le mois non actualisé fait l'objet « d'une réinscription rétroactive » au dernier jour du mois non actualisé.

[9] *La cessation d'inscription en cas de défaut d'actualisation pour les publics non indemnisables par FT suivis par la Mission Locale ou un conseil départemental, n'intervient qu'en cas de signalement d'une fin d'accompagnement ou de RSA.*

2. Le classement des demandeurs d'emploi dans les différentes catégories

Les personnes inscrites sur la liste des demandeurs d'emploi sont classées en fonction de l'objet de leur demande et de leur disponibilité pour occuper un emploi (article L.5411-3 du Code du travail) dans l'une des catégories prévues par arrêté (arrêté du 30 décembre 2024 portant application de l'article L.5411-3 du Code du travail et définissant les catégories de demandeurs d'emploi).

Les catégories sont définies par la combinaison des critères suivants :

- La situation du demandeur d'emploi vis-à-vis de l'emploi : avec ou sans emploi,
- La disponibilité pour occuper un emploi : immédiatement disponible ou non,
- La nature de l'emploi recherché : emploi à plein temps ou à temps partiel et contrat à durée indéterminée (CDI) ou à durée déterminée (CDD),
- L'obligation ou non de justifier de l'accomplissement d'actes positifs et répétés de recherche d'emploi,
- L'existence de difficultés faisant temporairement obstacle à leur engagement dans une démarche de recherche d'emploi (accompagnement à vocation d'insertion sociale),
- La signature du contrat d'engagement pour les demandeurs d'emploi ou les bénéficiaires de RSA et leurs conjoints

Les catégories administratives	Disponibilité immédiate	Nature de l'emploi recherché	Obligation de recherche d'emploi
Catégorie 1 : personnes sans emploi, immédiatement disponibles au sens de l'article R. 5411-9 du code du travail, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi, à la recherche d'un emploi à durée indéterminée à plein temps	Oui	CDI à temps plein	Oui
Catégorie 2 : personnes sans emploi, immédiatement disponibles au sens de l'article R. 5411-9 du même code, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi, à la recherche d'un emploi à durée indéterminée à temps partiel	Oui	CDI à temps partiel	Oui
Catégorie 3 : personnes sans emploi, immédiatement disponibles au sens de l'article R. 5411-9 du même code, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi, à la recherche d'un emploi à durée déterminée temporaire ou saisonnier, y compris de très courte durée	Oui	CDD ou temporaire ou saisonnier	Oui

Catégorie 4 : personnes sans emploi, non immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi	Non	Indifférent	Non
Catégorie 5 : personnes pourvues d'un emploi, à la recherche d'un autre emploi	Non	Indifférent	Non
Catégorie 6 : personnes non immédiatement disponibles au sens de l'article R.5411-10 1°) du CT, à la recherche d'un autre emploi en CDI à plein temps, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi	Non	CDI à temps plein	Oui
Catégorie 7 : personnes non immédiatement disponibles au sens du 1° de l'article R. 5411-10 du même code à la recherche d'un autre emploi, à durée indéterminée à temps partiel, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi	Non	CDI à temps partiel	Oui
Catégorie 8 : personnes non immédiatement disponibles au sens du 1° de l'article R. 5411-10 du même code à la recherche d'un autre emploi, à durée déterminée, temporaire ou saisonnier, y compris de très courte durée, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi	Non	CDD temporaire ou saisonnier, y compris de très courte durée	Oui
Catégorie 9 : personnes rencontrant des difficultés faisant temporairement obstacle à leur engagement dans une démarche de recherche d'emploi et bénéficiant d'un accompagnement à vocation d'insertion sociale au sens du deuxième alinéa du I de l'article L. 5411-5-1 du même code	N/A (existence de difficultés faisant temporairement obstacle à leur engagement dans une démarche de recherche d'emploi)	N/A (existence de difficultés faisant temporairement obstacle à leur engagement dans une démarche de recherche d'emploi)	N/A (non soumis à l'obligation de recherche d'emploi mais tenus d'accomplir des actions, des démarches en lien avec leurs objectifs d'insertion sociale ou professionnelle)

Catégorie 10 : personnes ayant déposé une demande de revenu de solidarité active, dont la demande est en cours d'instruction ou a été rejetée, ou bénéficiaires du revenu de solidarité active, ainsi que leurs conjoints, concubins ou le partenaire auxquels elles sont liées par un pacte civil de solidarité, lorsque ces personnes ne sont pas déjà inscrites sur la liste des demandeurs d'emploi au 31 décembre 2024 et sont en attente de la signature du contrat d'engagement mentionné à l'article L. 5411-6.	N/A (catégorie dite «d'attente»)	N/A (catégorie dite «d'attente»)	N/A (catégorie dite «d'attente»)

Le tableau suivant présente la **correspondance entre les catégories statistiques publiées mensuellement et les catégories administratives** utilisées par France Travail dans le cadre de la gestion de la liste.

Catégories statistiques		**Catégories administratives**
Catégorie A	Personnes tenues de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi.	Catégories 1, 2, 3 hors activité réduite
Catégorie B	Personnes tenues de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois).	Catégories 1, 2, 3 en activité réduite
Catégorie C	Personnes tenues de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. de plus de 78 heures au cours du mois).	Catégories 6, 7, 8
Catégorie D	Personnes non tenues de faire des actes positifs de recherche d'emploi (en raison d'un stage, d'une formation, d'une maladie…), sans emploi.	Catégorie 4
Catégorie E	Personnes non tenues de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple : bénéficiaires de contrats aidés).	Catégorie 5

Catégorie F	Personnes rencontrant des difficultés faisant temporairement obstacle à leur engagement dans une démarche de recherche d'emploi et bénéficiant d'un accompagnement à vocation d'insertion sociale	Catégorie 9
Catégorie G	Personnes ayant déposé une demande de revenu de solidarité active, dont la demande est en cours d'instruction ou a été rejetée, ou bénéficiaires du revenu de solidarité active, ainsi que leurs conjoints, concubins ou le partenaire auxquels elles sont liées par un pacte civil de solidarité, lorsque ces personnes ne sont pas déjà inscrites sur la liste des demandeurs d'emploi au 31 décembre 2024 et sont en attente de la signature du contrat d'engagement	Catégorie 10

3. Les droits des personnes inscrites sur la liste des demandeurs d'emploi

L'orientation et l'accompagnement par l'organisme référent le plus adapté à ses besoins :

L'inscription sur la liste des demandeurs d'emploi permet d'être orienté et accompagné dans son projet d'insertion professionnelle ou sociale par l'organisme référent le plus adapté à ses besoins (France Travail, Mission locale, Cap Emploi, Conseil départemental ou d'autres organismes désignés par décret).

Accès à l'offre de services :

L'inscription sur la liste des DE ouvre le droit à une offre de service adaptée aux besoins et à l'accompagnement de l'usager en vue de consolider son projet professionnel.

Le versement d'un revenu de remplacement (si les conditions sont réunies) :

Le bénéfice du revenu de remplacement est subordonné à l'inscription sur la liste des demandeurs d'emploi.

- Les demandeurs d'emploi inscrits sur demande via francetravail.fr remplissent une demande d'allocation dans le script de demande d'inscription.
- Les personnes inscrites automatiquement ont accès à la demande d'allocation depuis leur espace personnel. Il leur appartient de la compléter et de la déposer s'ils le souhaitent.

Une couverture accident du travail et maladie professionnelle dans le cadre des formations ou de certaines prestations dispensées par France Travail :

Cette couverture se fait dans les conditions décrites par l'article L412-8 2°c. Et 11° du Code de la sécurité sociale ainsi que par l'instruction n° 2015-12.

4. Les obligations des personnes inscrites sur la liste des demandeurs d'emploi

a. Le renouvellement mensuel de l'inscription (actualisation mensuelle) :

Depuis le 1er janvier 2025, **les modalités d'actualisation sont adaptées** pour certains publics.

Ne sont pas soumises à l'actualisation mensuelle, les personnes inscrites à compter du 1er janvier 2025, non indemnisables par France Travail, et :

- En attente de signature du contrat d'engagement, ou,
- Orientées vers un parcours à vocation d'insertion sociale
- Dans cette situation une actualisation automatique est réalisée en fin de période d'actualisation afin de maintenir l'inscription du demandeur d'emploi

Sont soumis à l'actualisation dite hybride :

- Les bénéficiaires du RSA non indemnisables par France Travail, dont le référent n'est pas France Travail ou Cap Emploi (hors parcours à vocation d'insertion sociale et en attente de signature du contrat d'engagement)
- Les jeunes non indemnisables par France Travail accompagnés par la Mission Locale (hors parcours à vocation d'insertion sociale)
- Le demandeur d'emploi peut réaliser sa déclaration mensuelle, toutefois la question relative au souhait du maintien de l'inscription n'est pas posée. Lorsque le demandeur d'emploi ne réalise pas son actualisation elle est automatiquement effectuée à la fin de la période d'actualisation.

Les autres publics restent soumis à l'actualisation mensuelle. Ils déclarent en fin d'actualisation s'ils souhaitent maintenir leur inscription. En cas de déclaration de cessation d'inscription, ils doivent indiquer le motif et la date. Ils seront désinscrits à cette date. La déclaration de certains évènements peut aussi entrainer une cessation d'inscription à la date de début de l'évènement. L'absence d'actualisation entrainera une cessation d'inscription au dernier jour du mois non actualisé

- L'ouverture de l'actualisation relative à un mois donné a lieu le 28 du même mois, à l'exception du mois de février pour lequel elle est ouverte le 26 du mois ;
- La clôture de l'actualisation relative à un mois donné a lieu le 15 du mois suivant à minuit.
- L'actualisation est afférente au mois civil précédent.

b. La déclaration de tout changement de situation :

Les personnes inscrites sur la liste des demandeurs d'emploi **doivent déclarer dans les meilleurs délais et, au plus tard lors du renouvellement périodique de leur inscription** (actualisation mensuelle), les situations suivantes[10] :

- L'exercice de toute activité professionnelle, même occasionnelle ou réduite, quelle que soit sa durée ;

[10] *Articles R.5411-6 et R.5411-7 du Code du travail*

- Toute période d'indisponibilité due à une maladie, une maternité, un accident du travail, une incorporation dans le cadre du service national ou une incarcération ;
- La participation à une action de formation rémunérée ou non ;
- L'obtention d'une pension d'invalidité au titre des 2° et 3° de l'article L.341-4 du code de la sécurité sociale ;
- Pour le travailleur étranger, l'échéance de son titre de travail.

L'obligation précitée n'est pas applicable aux personnes qui ne perçoivent aucune indemnisation ou allocation de l'opérateur France Travail, et que celui-ci n'est pas leur organisme référent[11] :

- Aux demandeurs et aux bénéficiaires du revenu de solidarité active, ainsi qu'à leurs conjoints, concubins et partenaires auxquels ils sont liés par un pacte civil de solidarité, en attente de la signature du contrat d'engagement
- Aux personnes bénéficiant d'un accompagnement à vocation d'insertion sociale.

Toutes les personnes inscrites sur la liste des demandeurs d'emploi sont tenues d'informer France Travail **de tout changement de domicile,** dans les trente jours suivant ce changement [12].

Enfin, dans l'hypothèse où les personnes inscrites sur la liste des demandeurs d'emploi ne sont pas en parcours à vocation d'insertion sociale et ont pour organisme référent France Travail, elles doivent aviser ce dernier **de toute absence de leur domicile habituel d'une durée de plus de 7 jours**. Cette déclaration doit impérativement être réalisée en amont à ladite absence. A compter du 36ème jour d'absence sur l'année civile, elles ne seront pas considérées comme disponibles pour occuper un emploi[13]. Leur indemnisation cessera. A noter qu'une particularité existe pour les demandeurs d'emploi qui effectuent une formation à l'étranger.

c. Les autres obligations des personnes inscrites sur la liste des demandeurs d'emploi :

Toute personne inscrite sur la liste des demandeurs d'emploi doit :

- Elaborer, signer et mettre à jour avec son organisme référent son contrat d'engagement ;
- Respecter les obligations prévues dans son contrat d'engagement. Ces obligations peuvent être notamment et selon la situation de l'intéressé :
    - Réaliser des démarches pour trouver ou retrouver un emploi, pour créer, reprendre ou développer une entreprise ;
    - Mener des actions d'insertion sociale ou professionnelle ;
    - Réaliser un projet de reconversion professionnelle ;
    - Mettre en œuvre l'ensemble des actions définies dans son plan d'action, et, le cas échéant, dans le respect de la durée hebdomadaire prévue dans le contrat d'engagement ;
    - Respecter ses rendez-vous et suivre de façon assidue des actions de formation ou d'accompagnement Les absences devront être justifiées par un motif légitime ;

[11] *Articles R.5411-6 et R.5411-7 du Code du travail*

[12] *Article R. 5411-8 du Code du travail*

[13] *Article R.5411-10 du Code du travail*

- Définir les critères de l'offre raisonnable d'emploi (ORE) au sens de l'article L. 5411-6-1 du Code du travail ;
- Si une Offre Raisonnable d'Emploi (ORE) est définie, accepter toute offre correspondant à cette ORE, sauf motif légitime,

Dans le cadre des formations réalisées hors de France, répondre aux obligations afférentes spécifique en matière de résidence et d'assiduité.

Décision BFC n° 2026-02 DS Agences du 24 février 2026

Délégation de signature du directeur régional de France Travail Bourgogne-Franche-Comté au sein des agences

Le directeur régional de France Travail Bourgogne-Franche-Comté,

Vu le code du travail, notamment les articles L.1233-66, L.5131-6, L.5132-3, L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5411-1, L.5411-2, L.5411-4,L.5411-5-1, L5411-5-2, L.5411-6 et L.5411-6-1, L.5412-1 , L.5422-4, L.5422-20, L. 5423-7, L.5424-26, L.5426-1-1, L.5426-1-2 et L.5426-2, L.5426-5 à L.5426-8, L.5426-8-1 à L.5426-8-3, L.5427-1, R.5131-15 à R.5131-26, R.5312-4, R. 5312-19, R.5312-25 et R.5312-26, R.5312-47 , R.5411-1, R.5411-2, R.5411-14 à R.5411-16 et R.5411-18, R.5412-1 à R.5412-7-1, R.5426-15, R.5426-17, R.5426-17-1, R.5426-18, R.5426-19 et R.5426-20,

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L.262-37 et R.262-68 et suivants,

Vu le code de justice administrative, notamment les articles L.213-11 et suivants et R213-10 et suivants,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment les articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de l'opérateur France Travail,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel,

Vu le décret n° 2019-796 du 26 juillet 2019 relatif aux nouveaux droits à indemnisation, à diverses mesures relatives aux travailleurs privés d'emploi et à l'expérimentation d'un journal de la recherche d'emploi,

Vu, ensemble, la convention du 15 novembre 2024 relative à l'assurance chômage, le règlement qui y est annexé et les textes pris pour leur application, en particulier les articles 46, 46 bis et 55,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi

correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2015-44 du 16 septembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Vu la délibération n° 2025-46 du 27 novembre 2025 du conseil d'administration de France Travail portant sur l'aide à la mobilité et la délibération n° 2024-35 du 24 avril 2024 du conseil d'administration de France Travail portant sur l'aide à la garde d'enfants,

Vu la décision n° 2024-42 du 25 juin 2024 du directeur général de France Travail relative à la compétence nationale exclusive des directions régionales Ile-de-France, Bretagne et Provence-Alpes-Côte d'Azur pour la gestion de l'indemnisation de certaines catégories de demandeurs d'emploi

Vu la décision DG n° 2025-179 du 27 novembre 2025 du directeur général de France Travail relative aux missions pour lesquelles France Travail services dispose d'une compétence exclusive,

Décide :

Article 1 - Inscription, orientation, accompagnement et gestion des droits

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 6 à l'effet de signer les décisions d'inscription, d'orientation vers l'organisme référent, ainsi que l'ensemble des décisions et actes relatifs à l'accompagnement et à la gestion de la liste des demandeurs d'emploi, y compris , les décisions statuant sur les contestations formées contre ces décisions, notamment les décisions de cessation d'inscription de changement de catégorie, et de sanction à l'encontre des demandeurs d'emploi.

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 6 à l'effet de signer :

- 1) les décisions (à l'exception de celles relevant de la compétence de France Travail services) relatives aux allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou de tout autre tiers, y compris leur remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées, ainsi que les décisions statuant sur les contestations formées contre ces décisions,
- 2) les décisions prises dans le cadre de dispositifs spécifiques d'accompagnement, notamment le contrat d'engagement jeune (CEJ), le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ou le parcours d'accompagnement personnalisé (PAP) proposé aux collaborateurs parlementaires, y compris le remboursement des allocations lorsqu'elles ont été en trop versées, ainsi que les décisions statuant sur les contestations formées contre ces décisions,
- 3) les décisions relatives à l'agrément des personnes en parcours d'insertion par l'activité économique (IAE),
- 4) les bons SNCF,
- 5) les bons de commande de prestations aux demandeurs d'emploi.

Article 2 - Conventions de partenariat et marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 6 à l'effet de signer :

- 1) les conventions conclues en déclinaison accords-cadres nationaux de partenariat, à l'exception de celles ayant un impact financier ou un impact en matière de ressources humaines pour France Travail,
- 2) les autres conventions d'initiative locale, à l'exception de celles ayant un impact politique, financier, sur le système d'information ou en matière de ressources humaines pour France Travail,
- 3) les marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi d'un montant inférieur à 40 000 euros HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées au § 2 de l'article 6 pour signer les conventions citées au 1) et 2) du présent article.

Article 3 - Prestations en trop versées

§ 1 - Délégation est donnée pour accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées :

- dans la limite de 36 mois à l'ensemble des agents,

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 6 à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées ou les admettre en non-valeur lorsque qu'elles sont irrécouvrables ou non recouvrées dans la limite de 650 euros.

§ 3 - Les prestations visées au présent article sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers, ainsi que celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

Article 4 - Fonctionnement général

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 6 à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance nécessaire au fonctionnement de l'agence ou à l'animation du service public local de l'emploi,
- 2) signer les congés, les autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération, et les approbations hiérarchiques de déplacement,

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées aux § 2et § 3 de l'article 6.

§ 2 -Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 6 à l'effet de porter plainte sans constitution de partie civile au nom de France Travail, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées aux § 2, § 3 et § 4 de l'article 6.

Article 5 - Marchés publics et bons de commande

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 6 ci-dessous à l'effet de signer les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT en matière de frais de restauration et de réception.

Article 6 - Délégataires

§ 1 - directeurs d'agence

- madame Corinne Barillot, directrice de France Travail Vesoul
- madame Pascale Becourt, directrice de France Travail Montceau les Mines
- madame Cindy Beugnot, directrice de France Travail Avallon Tonnerre
- madame Sophie Bourdiaux, directrice de France Travail Chalon Centre
- madame Aude Cormaho, directrice de France Travail Montbéliard Centre
- madame Zohra Dehbi, directrice de France Travail Dijon Sud
- madame Carole Demouge, directrice de France Travail Besançon Palente, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du Bassin de Besançon
- madame Bénédicte D'Heilly, directrice de France Travail Digoin
- madame Malika Djedoui, directrice de France Travail Chalon Nord
- madame Catherine Domon, directrice de France Travail Belfort Thiers
- madame Farah Dupas Zeffane, directrice de France Travail Joigny
- madame Aurelie Duthion, directrice de France Travail Saint Claude
- monsieur Emmanuel Emourgeon Sauge Merle, directeur de France Travail Belfort Europe Delle
- madame Nathalie Ferreira, directrice de France Travail Dijon Ouest
- madame Sandrine Guespin, directrice par interim de France Travail Le Creusot
- madame Cécile Gueux, directrice de France Travail Cosne sur Loire
- madame Sophie Heitzmann, directrice de France Travail Besançon Temis, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du Bassin de Besançon
- madame Nathalie Honorio, directrice par interim de France Travail Arc les Gray
- madame Patricia Labonde, directrice de France Travail Beaune
- madame Stéphanie Landreat, directrice de France Travail Sens
- monsieur Benoît Lhote, directeur de France Travail Autun
- madame Christelle Marchal, directrice de France Travail Nevers
- madame Nathalie Mariadassou, directrice de France Travail Mâcon
- madame Patricia Martinon, directrice de France Travail Dijon Est
- madame Nathalie Mathez, directrice de France Travail Decize/Château Chinon
- madame Celine Munnier, directrice de France Travail Audincourt
- madame Christelle Perrette, directrice de France Travail Montbéliard Hexagones
- madame Laurence Perrier, directrice de France Travail Pontarlier
- madame Nathalie Poisot, directrice de France Travail Besançon Planoise, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du Bassin de Besançon
- monsieur Bernard Pourrat, directeur de France Travail Louhans/Tournus
- monsieur Christophe Quillet, directeur de France Travail Lure Héricourt
- madame Delphine Rossit, directrice de France Travail Morteau
- monsieur Jacky Roy, directeur de France Travail Auxerre Brichères et directeur par intérim de France Travail Auxerre Clairions, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du bassin auxerrois

- madame Carine Sannier, directrice de France Travail Dole
- madame Nathalie Santiard, directrice de France Travail Dijon Nord
- monsieur Bernard Saulnier, directeur de France Travail Montbard
- monsieur Jean Philippe Suzan, directeur de France Travail Luxeuil
- monsieur François Xavier Sauvegrain, directeur de France Travail Lons le Saunier Champagnole

§ 2 - directeurs adjoints

- madame Christine Cochet, directrice adjointe de France Travail Lons le Saunier Champagnole
- madame Sophie Domenichini, directrice adjointe de France Travail Nevers

§ 3 - responsables d'équipe

- monsieur Farid Anajguar, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Belfort Thiers
- monsieur Hocine Ayache, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Dijon Sud
- madame Chahira Ait Youcef, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Dijon Est
- madame Laetitia Bayard, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Lons Le Saunier
- monsieur Denis Beaulier, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Sens
- monsieur Abdelkrim Ben Tahar, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Dijon Nord
- madame Caroline Berardet, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Dijon Est
- madame Aurélie Billet, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Sens
- madame Marine Blanck, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Pontarlier
- madame Gaelle Bonnot, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Besançon Temis, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du Bassin de Besançon
- madame Claire Bourgau, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Montbéliard Centre
- madame Sylvie Bourreau, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Besançon Planoise, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du Bassin de Besançon
- madame Céline Bouthier, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Louhans/Tournus
- madame Laurence Brochin, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Mâcon
- madame Lise Brock, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Audincourt
- madame Sophie Casati, responsable d'équipe par intérim en agence au sein de France Travail Dole

- madame Achifae Chbibi, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Auxerre Brichères, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du bassin auxerrois
- madame Aurelie Champod, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Lons-le-Saunier
- madame Noelle Chapey, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Beaune
- monsieur Emmanuel Chavot, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Chalon Centre
- madame Isabelle Clermont Vivat, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Mâcon
- monsieur Hervé Colin, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Montbard Chatillon
- madame Nathalie Corneloup, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Saint Claude
- monsieur Kevin Cru, responsable d'équipe par intérim en agence au sein de France Travail Dijon Nord
- monsieur Jean Marc Curie, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Dole
- madame Angela Dabit, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Dole
- madame Cécile Daviet, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Cosne sur-Loire
- madame Nelly Dehais, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Joigny
- madame Martine Delteil, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Vesoul
- madame Aurore Demerger, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Saint Claude
- monsieur Anthony Descaves, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Chalon Centre
- madame Marie-Astrid De Thy, responsable d'équipe en agence par intérim au sein de France Travail Dijon Sud
- madame Lorena Di Tommaso, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Dijon Nord
- madame Véronique Duplessis, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Nevers
- madame Bernadette Duprat, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Digoin
- madame Ludivine Duquet, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Morteau
- madame Mélanie Durupt, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Lure Hericourt
- madame Hanane El Fatmi, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Auxerre Clairions, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du bassin auxerrois
- madame Laurence Faivre Dupaigre, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Morteau

- monsieur Bruno Fauriel, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Lons le Saunier
- madame Valérie Faye, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Avallon/Tonnerre
- monsieur Frédéric Fevre, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Mâcon
- madame Joanne Fleurot, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Montceau les Mines
- madame Valerie Fornerot, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Chalon Nord
- monsieur Brice Gaisser, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Audincourt
- monsieur Jean Gannard, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Besançon Planoise, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du Bassin de Besançon
- monsieur Didier Genay, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Besançon Palente, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du Bassin de Besançon
- monsieur Jean-Baptiste Gereau, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Autun
- madame Marie-Pierre Gilles, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail de Chalon Nord
- madame Magali Girouard, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail de Sens
- madame Maud Gonin, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Digoin
- madame Sophie Grandjacquet, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Besançon Planoise, dans le ressort territorial et champ d'activité du Bassin de Besançon
- madame Alice Graugnard Gonzalez, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Besançon Palente, dans le ressort territorial et champ d'activité du Bassin de Besançon
- madame Aurore Guillaume, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Vesoul
- madame Nathalie Guynot, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Nevers
- madame Nathalie Guyon, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Belfort Europe Delle
- madame Christine Hadas, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Dijon Sud
- monsieur Driss Hajam, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Audincourt
- madame Sonia Hinsinger, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Belfort Europe Delle
- madame Caroline Hirth, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Autun
- madame Nathalie Jeanbert, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Dijon Ouest

- monsieur Sylvain Jolly, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Joigny
- madame Christelle Lydie Konczak, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Montceau les Mines
- madame Anne Lacroix, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Besançon Palente, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du Bassin de Besançon
- madame Kamilia Lahouel Altiti, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Dijon Ouest
- madame Christelle Lambalot, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Montbéliard Centre
- madame Catherine Lambert, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Besançon Temis, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du Bassin de Besançon
- madame Nathalie Lamboley, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Luxeuil les Bains
- madame Michèle Lamidet, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Decize/Château Chinon
- madame Fabienne Leonard, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Dijon Est
- madame Julie Lhomme, responsable d'équipe en agence par intérim au sein de France Travail Belfort Thiers
- madame Dominique Lorrain, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Luxeuil-les-Bains
- madame Aurélie Magnin, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Dijon Ouest
- monsieur Fabrice Malet, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Beaune
- madame Angélique Marchal, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Decize/Château Chinon
- monsieur Thomas Margueritat, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Cosne Cours sur Loire
- madame Katia Maroye Gallardo, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Auxerre Brichères, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du bassin auxerrois
- madame Lisa Martins, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Belfort Thiers
- madame Sandrine Mathez, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Avallon Tonnerre
- madame Fanette Merabet, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Montbéliard Hexagone
- madame Sherazade Messadi, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Dijon Nord
- monsieur Patrick Meunier, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Belfort Europe Delle
- madame Valérie Millerand, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Besançon Planoise, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du Bassin de Besançon

- monsieur Laurent Minier, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Auxerre Clairions, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du bassin auxerrois
- monsieur Laurent Monnain, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Lure Héricourt
- madame Christel Monnin, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Besançon Palente, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du Bassin de Besançon
- madame Nathalie Montagnier, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Nevers
- madame Géraldina Moreau, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Montbéliard Hexagones
- madame Lucie Morena, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Montbeliard Centre
- madame Hélène Morlanne, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Le Creusot
- madame Christel Moyse Breton, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Dijon Sud
- monsieur David Naulet, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Sens
- madame Laurence Nevoret, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Chalon Centre
- madame Raphaelle Nicolle, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Montbard Chatillon
- madame Véronique Oper, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Lons le Saunier Champagnole
- madame Floriane Pacaud, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Digoin
- madame Françoise Pepe, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Vesoul
- monsieur Patrick Poisson, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Louhans-Tournus
- madame Nathalie Porteneuve, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Dijon Nord
- madame Carole Py, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Vesoul
- monsieur Christophe Quinquenel, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Beaune
- madame Laetitia Remy, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Vesoul
- madame Mégane Renault, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Avallon Tonnerre
- madame Caroline Ruelle, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Arc les Gray
- monsieur Jean - François Rodot, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Pontarlier
- madame Sophie Rodrigues, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Chalon Centre

- madame Agnès Rouillard, gestionnaire appui en agence au sein de France Travail Saint Claude
- monsieur Sylvain Roy, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Dole
- madame Amandine Servin, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Belfort Europe Delle
- monsieur Julien Signard, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Dijon Est
- madame Aurélie Souchaud, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Belfort Thiers
- monsieur David Terrier, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Dijon Ouest
- madame Marie Laure Tisserand, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Lure-Héricourt
- monsieur Jérôme Traore, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Besançon Temis, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du Bassin de Besançon
- madame Catherine Travert, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Louhans Tournus
- monsieur Nicolas Trontin, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Chalon Nord
- madame Gaelle Ture, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Auxerre Brichères, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du bassin auxerrois
- madame Marie Odile Vachon, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Mâcon
- madame Mélody Zmirli, responsable d'équipe en agence au sein de France Travail Besançon Témis, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du Bassin de Besançon

§ 4 - référents métier

- madame Christel Bailly, référente métiers au sein de France Travail Digoin
- madame Sandrine Benaioun, référente métiers au sein de France Travail Chalon Nord
- madame Florence Bernardot, référente métiers au sein de France Travail Dijon sud
- monsieur Salim Chaouali, référent métiers au sein de France Travail Autun
- madame Elise Coulon, référente métiers au sein de France Travail Dijon Sud
- madame Marie-Laure Danon, référente métiers au sein de France Travail Lons le Saunier Champagnole
- madame Nathalie Decoux, référente métiers au sein de France Travail Sens
- monsieur Mickael Dos Santos, référent métiers au sein de France Travail Joigny
- monsieur Christophe Duguet, référent métiers au sein de France Travail Montbéliard Hexagone
- madame Sophie Echantillon, référente métiers au sein de France Travail Cosne sur Loire
- madame Aranzazu Fistola, référente métiers au sein de France Travail Monceau-Les-Mines
- monsieur Rony Forstin, référent métiers au sein de France Travail Besançon Planoise, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du Bassin de Besançon
- madame Catherine Fourot, référente métiers au sein de France Travail Lure Héricourt

- monsieur Johann Froissard, référent métiers au sein de France Travail Sens
- madame Gwenaëlle Galerand, référente métiers au sein de France Travail Dijon Nord
- madame Aurélia Gandre, référente métiers au sein de France Travail Beaune
- monsieur Florian Gauthier, référent métiers au sein de France Travail Nevers
- madame Janine Guenot Da Cunha, référente métiers au sein de France Travail Belfort Thiers
- madame Françoise Jaillet, référente métiers au sein de France Travail Louhans/Tournus
- madame Isabelle Jechoux, référente métiers au sein de France Travail Dijon Est
- madame Anaïs Jouniaux, référente métiers au sein de France Travail Pontarlier
- monsieur Cyril Jourdet, référent métiers au sein de France Travail Vesoul
- monsieur Christophe Jugeau, référent métiers au sein de France Travail Auxerre Clairions, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du bassin auxerrois
- monsieur Thierry Lachaux, référent métiers au sein de France Travail Mâcon
- madame Cécile Lagorse, référente métiers au sein de France Travail Morteau
- madame Cécile Leroux, référente métiers au sein de France Travail Le Creusot
- monsieur Christian Lochard, référent métiers au sein de France Travail Lure Héricourt
- monsieur Gaëtan Mimet, référent métiers au sein de France Travail Avallon Tonnerre
- madame Emilie Nee, référente métiers au sein de France Travail Arc les Gray
- madame Lenka Pachlova, référente métiers au sein de France Travail Besançon Palente, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du Bassin de Besançon
- madame Marie-Céline Pelgrims, référente métiers au sein de France Travail Cosne sur Loire
- madame Sabrina Pequignet, référente métiers au sein de France Travail Belfort Europe Delle
- madame Sandra Petitjean, référente métiers au sein de France Travail Luxeuil Les Bains
- madame Bénédicte Pilloud, référente métiers au sein de France Travail Dole
- madame Virginie Poncet, référente métiers au sein de France Travail Decize Château-Chinon
- madame Stéphanie Putigny, référente métiers au sein de France Travail Dijon Ouest
- monsieur Yassine Sabri, référent métiers au sein de France Travail Montbard
- monsieur Mickaël Segura, référent métiers au sein de France Travail Audincourt
- madame Monica Sofia Ferreira Monteiro, référente métiers au sein de France Travail Montbéliard Centre
- madame Céline Soubeyras, référente métier au sein de France Travail Auxerre Brichères, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du bassin auxerrois
- madame Valérie Tiranzoni, référente métiers au sein de France Travail Besançon Temis, dans le ressort territorial et champ sectoriel d'activité du Bassin de Besançon
- madame Emilie Vang, référente métiers au sein de France Travail Chalon Centre

Article 7 - Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom du directeur régional de France Travail Bourgogne-Franche-Comté. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

Article 8 - Abrogation et publication

La décision BFC n° 2026-01 DS Agences du 29 janvier 2026 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de France Travail.

Fait à Dijon, le 24 février 2026.

Stéphane Bailly,
directeur régional
de France Travail Bourgogne-Franche-Comté

Décision IdF n° 2026-14 DS DR du 24 février 2026

Délégation de signature de la directrice régionale de France Travail Ile-de-France au sein de la direction régionale

La directrice régionale de France Travail Ile-de-France,

Vu le code du travail, notamment ses articles L.5312-1, L.5312-2, L 5312-5, L.5312-6, L.5312-8 à L.5312-10, L.5312-13, L.5412-1, R.5312-4 à R.5312-6, R.5312-19 et R.5312-23 à R.5312-26, R5312-47, R.5412-1 à R.5412-7-1,

Vu le code de justice administrative, notamment les articles L.213-11 et suivants et R.223-10 et suivants,

Vu le code de la commande publique,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de l'opérateur France Travail,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2019-16 du 12 mars 2019 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des actions en justice et transactions pour lesquelles le directeur général peut agir sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration,

Vu la délibération n° 2021-73 du 23 novembre 2021 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des marchés publics que le directeur général peut conclure sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration dans la limite, le cas échéant, d'un montant déterminé,

Vu le règlement intérieur des marchés publics de France Travail approuvé par la décision DG n° 2026-01 du 8 janvier 2026,

Vu la décision DG n° 2025-17 du 31 janvier 2025 portant délégation de pouvoir du directeur général aux directeurs régionaux,

Décide :

Section 1 - Fonctionnement général

Article 1 - Correspondances, congés, autorisations d'absence et approbations hiérarchiques de déplacement

§ 1 - Délégation est donnée aux directeurs régionaux adjoints à l'effet de signer, en matière de traitement de données à caractère personnel, l'ensemble des actes nécessaires à la réalisation des formalités prévues par le règlement général sur la protection des données et la loi informatique et libertés.

§ 2 – Délégation est donnée aux directeurs régionaux adjoints à l'effet de signer les instructions et notes à destination du réseau.

§ 3 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 18 à l'effet de signer :

- 1) les actes et correspondances nécessaires aux activités du service,
- 2) les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération, les décisions accordant une prime ou indemnité et les approbations hiérarchiques de déplacement,

Article 2 - Marchés publics

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 18 à l'effet de signer :

- 1) les marchés publics d'un montant inférieur à 1 000 000 HT,
- 2) les bons de commande quel que soit leur montant
- 3) les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution (y compris la résiliation) de marchés publics, quel que soit leur montant.

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 2 de l'article 18 à l'effet de signer :

- 1) les marchés publics d'un montant inférieur à 140 000 euros HT,
- 2) les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT,
- 3) les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés publics, y compris leur résiliation, quel que soit leur montant.

§ 3 - Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer :

- 1) les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT,
- 2) les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution de marchés publics, quel que soit leur montant, à l'exception des actes ayant une incidence financière et de la résiliation :
    - madame Sylvia Brien, responsable du service opérations et maintenance Est
    - madame Christelle Cosme, responsable du service opérations et maintenance Ouest
    - madame Claire Couto, responsable du service gouvernance
    - monsieur Samuel Durieux, responsable de service opération et maintenance Ouest ad-intérim
    - madame Fatma El Moatamid, responsable de service sécurité des personnes et des biens
    - monsieur Vincent Lucas, responsable de service moyens généraux
    - madame Sophie Moulinier, responsable du service affaires juridiques

- monsieur Olivier Pinheiro, responsable de service prévention et lutte contre les fraudes
- madame Johane Saladin, responsable du service comptabilité finances
- madame Noémie Thirion, responsable du service achats-marchés et approvisionnements
- madame Laëtitia Deramchi, responsable du pôle approvisionnement
- madame Kirsten Acloque, responsable du pôle appui logistique
- madame Aurélie Bapst, responsable du pôle achats-marchés section 3
- madame Brigitte Chochoy, responsable du pôle logistique, technologie et information
- madame Loise Crawford, responsable d'équipe du service prévention et lutte contre la Fraude
- monsieur Philippe Gouzer, responsable du pôle siège

Section 2 - Autres contrats

Article 3 - Partenariat et autres contrats

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 18 à l'effet de signer les conventions locales, départementales et régionales de partenariat, de subvention ou de vente de services d'insertion, reclassement ou promotion professionnels, à l'exclusion des conventions de gestion conclues avec des employeurs concluant une telle convention ou adhérant au régime d'assurance chômage.

Section 3 - Gestion immobilière

Article 4 - Baux, acquisitions, aliénations de biens immobiliers et autorisations d'urbanisme

Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer :

- 1) les baux que France Travail ait qualité de preneur ou bailleur, les conventions de mise à disposition, ainsi que les actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, que France Travail ait qualité de preneur ou bailleur,
- 2) les actes relatifs aux acquisitions et aliénations de biens immobiliers,
- 3) les demandes d'autorisations d'urbanisme :
    - monsieur David Genet, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
    - monsieur Julien Pauzié, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et gestion, et de la maîtrise des risques
    - madame Caroline Riffard, directrice régionale adjointe en charge de la stratégie et des relations extérieures
    - monsieur Jean-Pierre Tabeur, directeur régional adjoint en charge des opérations
    - monsieur Christophe Fernandes, directeur immobilier

Section 4 - Ressources humaines

Article 5 - Gestion des ressources humaines

Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer, concernant les agents de la direction régionale à l'exception des cadres dirigeants et cadres supérieurs, les documents et actes nécessaires à la gestion des ressources humaines, y compris le recrutement, la rupture du contrat et les décisions octroyant la protection fonctionnelle de France Travail, à l'exception, dans le cadre du pouvoir disciplinaire, des décisions de sanctions supérieures à l'avertissement et au blâme :

- monsieur David Genet, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- monsieur Julien Pauzié, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et gestion, et de la maîtrise des risques
- madame Caroline Riffard, directrice régionale adjointe en charge de la stratégie et des relations extérieures
- monsieur Jean-Pierre Tabeur, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Dominique Bartoli, directrice du développement RH et de l'accompagnement managérial
- monsieur Stéphane Crusoé, directeur des relations sociales, juridique et accompagnement des projets
- monsieur Gilles Jolivald, directeur de la gestion des ressources humaines et du pilotage de la performance sociale
- madame Sabrina Barreiro, directrice de la sécurité et de la qualité de vie au travail

Section 5 - Décisions de sanction et décisions suite à contestations et recours

Article 6 - Recours hiérarchiques

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 18 à l'effet de signer les décisions statuant sur les recours hiérarchiques formés par les usagers et autres tiers contre les décisions prises par les agents placés sous l'autorité de la directrice régionale.

Article 7 - Décisions de sanction

Délégation est donnée à monsieur Olivier Pinheiro, responsable du service prévention et lutte contre les fraudes à l'effet de signer les décisions de radiation et de suppression du revenu de remplacement en cas d'absence de déclaration ou de fausse déclaration en vue d'être inscrit ou de demeurer inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi ou d'obtenir ou de maintenir un revenu de remplacement, ainsi que les décisions appliquant la pénalité administrative.

En cas d'absence ou d'empêchement, monsieur Denis Hermouet, directeur de la maîtrise des risques, bénéficie à titre temporaire de cette même délégation.

Article 8 – Contestations et recours préalables obligatoires

Délégation est donnée à monsieur Denis Hermouet, directeur de la maîtrise des risques, à l'effet de signer les décisions statuant sur les contestations et recours préalables obligatoires formés contre les décisions de radiation et de suppression du revenu de remplacement et contre les décisions appliquant la pénalité administrative en cas d'absence de déclaration ou

de fausse déclaration en vue d'être inscrit ou de demeurer inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi ou d'obtenir ou de maintenir un revenu de remplacement mentionnées à l'article 7.

En cas d'absence ou d'empêchement, ou si la décision objet de la contestation ou du recours a été signée par le délégataire permanent mentionné au présent article, les personnes désignées au § 1 de l'article 18 bénéficient à titre temporaire de cette même délégation.

Section 6 - Prestations en trop versées

Article 9 - Délais

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après l'effet d'accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées sans limite de délais :

- monsieur Jean-Pierre Tabeur, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Véronique Arca Cabalar, directrice des opérations
- madame Valérie Caille, directrice de la production régionale
- madame Karine Guep, directrice de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Soukayna Ceulemans, directrice adjointe de la direction de la production régionale
- madame Manon Papa, directrice adjointe de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- monsieur Guillaume Tison, adjoint à la directrice des opérations
- monsieur Georges Ferreira, responsable du service indemnisation

§ 2 - Délégation est donnée à la personne désignée ci-après à l'effet d'accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées dans la limite de 60 mois :

- madame Christelle Canonne, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Sophie Gilton, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Corinne Parize, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Nassima Sif, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement

Article 10 - Remise de dettes

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées, pour tout montant, lorsque les prestations concernées sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers :

- monsieur Jean-Pierre Tabeur, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Véronique Arca Cabalar, directrice des opérations
- madame Valérie Caille, directrice de la production régionale
- madame Karine Guep, directrice de la plateforme contentieux et incidents de paiement

- madame Soukayna Ceulemans, directrice adjointe de la direction de la production régionale
- madame Manon Papa, directrice adjointe de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- monsieur Guillaume Tison, adjoint à la directrice des opérations
- monsieur Georges Ferreira, responsable du service indemnisation

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées, dans la limite de 5000 euros, lorsque les prestations concernées sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers :

- madame Christelle Canonne, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Sophie Gilton, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Corinne Parize, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Nassima Sif, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement

§ 3 - Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage dans la limite de 650 euros.

- monsieur Jean-Pierre Tabeur, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Véronique Arca Cabalar, directrice des opérations
- madame Valérie Caille, directrice de la production régionale
- madame Karine Guep, directrice de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Soukayna Ceulemans, directrice adjointe de la direction de la production régionale
- madame Manon Papa, directrice adjointe de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- monsieur Guillaume Tison, adjoint à la directrice des opérations
- monsieur Georges Ferreira, responsable du service indemnisation
- madame Christelle Canonne, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Sophie Gilton, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Corinne Parize, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Nassima Sif, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement

Article 11 - Admissions en non-valeur

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de statuer sur les demandes d'admission en non-valeur des prestations en trop versées par France Travail pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnés à l'article L.

5424-1 du code du travail ayant conclu avec France Travail une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées, quel que soit le montant de ces prestations :

- monsieur Jean-Pierre Tabeur, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Véronique Arca Cabalar, directrice des opérations
- madame Valérie Caille, directrice de la production régionale
- madame Karine Guep, directrice de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Soukayna Ceulemans, directrice adjointe de la direction de la production régionale
- madame Manon Papa, directrice adjointe de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- monsieur Guillaume Tison, adjoint à la directrice des opérations
- monsieur Georges Ferreira, responsable du service indemnisation

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de statuer sur les demandes d'admission en non-valeur des prestations en trop versées par France Travail pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec France Travail une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées, dans la limite de 1000 euros :

- madame Christelle Canonne, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Sophie Gilton, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Corinne Parize, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Nassima Sif, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement

§ 3 - Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de statuer sur les demandes d'admission en non-valeur lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage dans la limite de 1000 euros :

- monsieur Jean-Pierre Tabeur, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Véronique Arca Cabalar, directrice des opérations
- madame Valérie Caille, directrice de la production régionale
- madame Karine Guep, directrice de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Soukayna Ceulemans, directrice adjointe de la direction de la production régionale
- madame Manon Papa, directrice adjointe de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- monsieur Guillaume Tison, adjoint à la directrice des opérations
- monsieur Georges Ferreira, responsable du service indemnisation
- madame Christelle Canonne, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Sophie Gilton, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement

- madame Corinne Parize, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Nassima Sif, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement

Section 7 - Contentieux en matière de recouvrement

Article 12 - Contrainte

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer les prestations en trop versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou pour le compte d'un tiers et faire procéder à son exécution :

- monsieur Jean-Pierre Tabeur, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Véronique Arca Cabalar, directrice des opérations
- madame Valérie Caille, directrice de la production régionale
- madame Karine Guep, directrice de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Soukayna Ceulemans, directrice adjointe de la direction de la production régionale
- madame Manon Papa, directrice adjointe de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- monsieur Guillaume Tison, adjoint à la directrice des opérations

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées ci-dessus, les personnes désignées ci-après bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Christelle Canonne, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Sophie Gilton, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Corinne Parize, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Nassima Sif, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 du présent article à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer la pénalité administrative.

Article 13 - Autres

Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer tout acte nécessaire pour agir en justice au nom de France Travail ou d'un tiers qu'il représente (y compris constituer avocat ou avoué), devant toute juridiction en demande et en défense, dans tout litige en matière de recouvrement des prestations et sommes mentionnées aux sections 6 et 7.

- monsieur Jean-Pierre Tabeur, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Véronique Arca Cabalar, directrice des opérations
- madame Valérie Caille, directrice de la production régionale

- madame Karine Guep, directrice de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Soukayna Ceulemans, directrice adjointe de la direction de la production régionale
- madame Manon Papa, directrice adjointe de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- monsieur Guillaume Tison, adjoint à la directrice des opérations
- monsieur Georges Ferreira, responsable du service indemnisation

Section 8 - Plaintes, contentieux, transactions et production au passif

Article 14 - Plaintes sans constitution de partie civile

Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de porter plainte sans constitution de partie civile au nom de France Travail ou d'un tiers que France Travail représente :

- monsieur Julien Pauzié, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et gestion, et de la maîtrise des risques
- madame Sabrina Barreiro, directrice de la sécurité et de la qualité de vie au travail
- madame Fatma El Moatamid, responsable de service sécurité des personnes et des biens
- monsieur Christophe Fernandes, directeur immobilier
- monsieur Denis Hermouet, directeur de la maîtrise des risques
- madame Sophie Moulinier, responsable du service affaires juridiques

Article 15 - Contentieux

Délégation est donnée à l'effet de signer les actes nécessaires pour agir en justice (y compris porter plainte avec constitution de partie civile) au nom de France Travail ou d'un tiers qu'il représente dans tout litige, devant toute juridiction en demande et en défense, se rapportant à des décisions de France Travail Ile-de-France ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale :

§ 1 - en matière d'inscription, d'orientation, d'accompagnement et de gestion des droits des demandeurs d'emploi, et recouvrement des prestations et sommes mentionnées en section 6 à :

- monsieur Jean-Pierre Tabeur, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Véronique Arca Cabalar, directrice des opérations
- madame Valérie Caille, directrice de la production régionale
- madame Karine Guep, directrice de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Soukayna Ceulemans, directrice adjointe de la direction de la production régionale
- madame Manon Papa, directrice adjointe de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- monsieur Guillaume Tison, adjoint à la directrice des opérations
- monsieur Georges Ferreira, responsable du service indemnisation

§ 2 - en matière de fraudes, à l'exception des litiges concernant plusieurs établissements de France Travail à :

- monsieur Julien Pauzié, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et gestion, et de la maîtrise des risques
- monsieur Denis Hermouet, directeur de la maîtrise des risques
- monsieur Olivier Pinheiro, responsable de service prévention et lutte contre les fraudes
- madame Loise Crawford, responsable d'équipe du service prévention et lutte contre la fraude

§ 3 - en matière de gestion des ressources humaines, à l'exception :

- des litiges relatifs à la convention collective nationale de Pôle emploi, aux accords qui y sont annexés et accords collectifs nationaux de travail et à leurs avenants, sauf décision ponctuelle prise par le directeur général ou son délégataire au sein de la direction générale,
- des litiges relatifs aux décrets, arrêtés, délibérations, instructions, décisions du directeur général ou de son délégataire au sein de la direction générale concernant la situation statutaire et réglementaire des agents de droit public,
- d'un litige entre France Travail et un agent porté devant la juridiction administrative ou entre France Travail et un cadre dirigeant ou cadre supérieur, à :
    - monsieur David Genet, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
    - madame Sabrina Barreiro, directrice de la sécurité et de la qualité de vie au travail
    - madame Dominique Bartoli, directrice du développement RH et de l'accompagnement managérial
    - monsieur Stéphane Crusoé, directeur des relations sociales, juridique et accompagnement des projets
    - monsieur Gilles Jolivald, directeur de la gestion des ressources humaines et du pilotage de la performance sociale

§ 4 - en toute autre matière, à l'exception des litiges :

- entre France Travail et un partenaire institutionnel,
- relatifs à l'exécution d'une convention sur laquelle ou d'un marché public sur lequel le conseil d'administration a délibéré,
- se rapportant à une prise de participation financière ou la participation à des groupements d'intérêt économique, groupements d'intérêt public ou groupements européens de coopération territoriale,
- mettant en cause les marques et noms de domaines intéressant France Travail à :
    - monsieur Julien Pauzié, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et gestion, et de la maîtrise des risques
    - madame Sabrina Barreiro, directrice de la sécurité et de la qualité de vie au travail
    - monsieur Grégory Chagnon, directeur de la performance financière
    - monsieur Denis Hermouet, directeur de la maîtrise des risques
    - madame Célia Boukchach, adjointe au directeur de la performance financière

- madame Fatma El Moatamid, responsable de service sécurité des personnes et des biens
- madame Sophie Moulinier, responsable du service affaires juridiques

Article 16 - Transactions

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 18 à l'effet de signer les transactions prévoyant le versement d'une somme d'un montant total inférieur à 50 000 euros.

Article 17 - Production au passif des entreprises en procédure collective

Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer les décisions par lesquelles les créances restant dues à France Travail autres sont produites au passif des entreprises en procédure collective :

- monsieur Julien Pauzié, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et gestion, et de la maîtrise des risques
- monsieur Grégory Chagnon, directeur de la performance financière
- monsieur Denis Hermouet, directeur de la maîtrise des risques
- madame Célia Boukchach, adjointe au directeur de la performance financière
- madame Sophie Moulinier, responsable du service affaires juridiques

Section 9 - Délégataires et dispositions diverses

Article 18 - Délégataires

§ 1 - directeurs régionaux adjoints

- monsieur David Genet, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- monsieur Julien Pauzié, directeur régional adjoint en charge de l'administration, des finances et gestion, et de la maîtrise des risques
- madame Caroline Riffard, directrice régionale adjointe en charge de la stratégie et des relations extérieures
- monsieur Jean-Pierre Tabeur, directeur régional adjoint en charge des opérations

§ 2 - Directeurs de services et adjoints

- madame Véronique Arca Cabalar, directrice des opérations
- madame Sabrina Barreiro, directrice de la sécurité et de la qualité de vie au travail
- madame Dominique Bartoli, directrice du développement RH et de l'accompagnement managérial
- madame Séverine Broilliard, directrice de la médiation et médiatrice
- madame Valérie Caille, directrice de la production régionale
- monsieur David Cédille, directeur du développement des compétences dans les territoires
- madame Soukayna Ceulemans, directrice adjointe de la direction de la production régionale
- monsieur Grégory Chagnon, directeur de la performance financière
- madame Laurence Chaillie, directrice stratégie et gouvernance ad intérim
- madame Katia Colin, directrice de service support logistique et SI

- monsieur Stéphane Crusoé, directeur des relations sociales, juridique et accompagnement des projets
- monsieur Christophe Fernandes, directeur immobilier
- madame Karine Guep, directrice de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- monsieur Denis Hermouet, directeur de la maîtrise des risques
- madame Sandrine Hervé, directrice du partenariat et des relations extérieures
- monsieur Pascal Huguet, Directeur de la communication et de la RSE
- monsieur Gilles Jolivald, directeur de la gestion des ressources humaines et du pilotage de la performance sociale
- monsieur Stéphan Joly, directeur de la performance
- madame Odile Marchal, directrice de service gouvernance
- madame Manon Papa, directrice adjointe de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Célia Boukchach, adjointe au directeur de la performance financière
- monsieur Guillaume Tison, adjoint à la directrice des opérations

§ 3 - Responsables de service

- madame Catherine Alaguillaume, responsable du service prévention et santé au travail
- madame Séverine Alexandre, responsable du service support en systèmes d'information
- madame Nivo Andrian, responsable du service offre de service (ODS) demandeurs d'emploi
- monsieur Julien Arago, responsable du service administration du personnel et paie
- madame Nathalie Augustyniak, responsable du service pilotage de la performance sociale
- madame Elisabeth Bougheriou, responsable du service pilotage et qualité
- madame Sylvia Brien, responsable du service opérations et maintenance Est
- monsieur Antoine Cariou, responsable du service pilotage régional FSE
- monsieur Francis Carmona, responsable de service méthodes et organisation
- monsieur Christophe Collinet, responsable du service offre de service (ODS) entreprises
- madame Christelle Cosme, responsable du service opérations et maintenance Ouest
- madame Claire Couto, responsable du service gouvernance
- madame Lydia Cricelli, responsable du service innovation et LAB
- monsieur Laurent Deligny, responsable du service médiation
- madame Estelle Dreno, responsable de service accompagnement des managers
- monsieur Samuel Durieux, responsable de service opération et maintenance Ouest ad-intérim
- madame Fatma El Moatamid, responsable du service sécurité des personnes et des biens
- monsieur Georges Ferreira, responsable du service indemnisation
- madame Enrica Foschini, responsable du service diversité et qualité de vie au travail (QVT)
- madame Isabelle Gayte, responsable du service insertion des publics
- madame Cindy Halatre, responsable du service relations sociales
- madame Nathalie Heller Barthomeuf, responsable du service formation

- madame Céline Laugaro, responsable du service juridique et accompagnement des projets
- madame Julie Laurain, responsable du service contenu, web et RSE
- monsieur Christophe Leclerc, responsable du service appui coordination
- monsieur Vincent Lucas, responsable du service moyens généraux
- madame Orée Malaussena, responsable de fonction France Travail Pro
- monsieur Gaël Milet, responsable du service emplois et carrières
- monsieur Philippe Monti, responsable du service protection des données personnelles
- madame Sophie Moulinier, responsable du service affaires juridiques
- monsieur Mohamed Negrouz, responsable du service investigations
- madame Corinne Noel, responsable du service délivrance de la formation
- monsieur Tony Oswald, responsable du service production et évènementiel
- monsieur Olivier Pinheiro, responsable du service prévention et luttes contre les fraudes
- monsieur Thomas Remond, responsable de fonction Opérations
- madame Karine Rivière, responsable du service développement des compétences dans les territoires
- madame Johane Saladin, responsable du service comptabilité finances
- madame Céline Sautereau, responsable de service études, statistiques et analyses
- madame Céline Spiguelaire, responsable du service développement économique dans les territoires
- madame Noémie Thirion, responsable du service achats-marchés et approvisionnements
- monsieur Christophe Vancassel, responsable du service contrôle interne
- madame Loeticia Zeman, responsable du service gestion de parc

§ 4 - Responsables de Pôle et d'équipe

- monsieur Jean Michel Absil, responsable du pôle sécurité des personnes et des biens
- madame Kirsten Acloque, responsable du pôle appui logistique
- madame Sandrine Alliod, responsable d'équipe du service emploi et carrières
- madame Aurélie Bapst, responsable du pôle achats marchés section 3
- madame Christelle Canonne, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Catherine Chaville, responsable d'équipe du service indemnisation
- madame Laila Cheikh, responsable du pôle comptabilité fournisseurs
- madame Brigitte Chochoy, responsable du pôle logistique technologie information
- madame Valérie Clauss, responsable du pôle contrôle de gestion
- madame Claire Coignet, responsable d'équipe du pôle développement des compétences dans les territoires
- madame Loise Crawford, responsable d'équipe du service prévention et lutte contre la fraude
- madame Laëtitia Deramchi, responsable du pôle approvisionnement
- monsieur Moustapha Diallo, responsable d'équipe du service études, statistiques et analyses
- monsieur Ayite-J-Paul Ekue, responsable d'équipe pilotage et qualité
- madame Corinne Elissee, responsable d'équipe du service administration du personnel et paie

- madame Sophie Gilton, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Fatoumata Goufado, responsable d'équipe du service offre de service (ODS) demandeurs d'emploi
- monsieur Philippe Gouzer, responsable du pôle siège
- madame Zakia Jaber, responsable d'équipe du pôle développement des compétences dans les territoires
- madame Céline Le Gal, responsable d'équipe du service administration du personnel et paie
- madame Ronaldine Metelus, responsable d'équipe du service indemnisation
- monsieur Charles Noguera, responsable du pôle habilitations
- monsieur Younes Nourizadeh, responsable d'équipe pilotage et qualité
- madame Corinne Parize, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Nassima Sif, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Magalie Thiolière, responsable d'équipe du service administration du personnel et paie
- madame Dolores Vachon, responsable d'équipe du service offre de service (ODS) demandeurs d'emploi
- madame Myriam Vanhee, responsable d'équipe du service offre de service (ODS) entreprises

Article 19 - Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom de la directrice régionale de France Travail Ile-de-France. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

On entend par « cadres dirigeants » les cadres dirigeants mentionnés à l'article 1.2 de la convention collective nationale de Pôle emploi et cadres dirigeants soumis au décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 et par « cadres supérieurs » les cadres visés à l'article 4.2 de la convention collective nationale de Pôle emploi et les agents soumis au décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 de de catégorie 4, filière management, directeurs territoriaux délégués et médiateurs.

Article 20 - Abrogation et publication

La décision IdF DS DR n° 2026-01 du 13 janvier 2026 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de France Travail.

Fait à Montreuil, le 24 février 2026.

Nadine Crinier,
directrice régionale
de France Travail Ile-de-France

Décision IdF n° 2026-15 DS Agences du 24 février 2026

Délégation de signature de la directrice régionale de France Travail Ile-de-France au sein des agences

La directrice régionale de France Travail Ile-de-France,

Vu le code du travail, notamment les articles L.1233-66, L.5131-6, L.5132-3, L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5411-1, L.5411-2, L.5411-4, L.5411-5-1, L.5411-5-2, L.5411-6 et L.5411-6-1, L.5412-1, L.5422-4, L.5422-20, L. 5423-7, L.5424-26, L.5426-1-1, L.5426-1-2 et L.5426-2, L.5426-5 à L.5426-8, L.5426-8-1 à L.5426-8-3, L.5427-1, R.5131-15 à R.5131-26, R.5312-4, R. 5312-19, R.5312-25 et R.5312-26, R.5312-47, R.5411-1, R.5411-2, R.5411-14 à R.5411-16 et R.5411-18, R.5412-1 à R.5412-7-1, R.5426-15, R.5426-17, R.5426-17-1, R.5426-18, R.5426-19 et R.5426-20,

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L. 262-37 et R.262-68 et suivants,

Vu le code de justice administrative, notamment les articles L.213-11 et suivants et R213-10 et suivants,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment les articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de l'opérateur France Travail,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours ¡d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel,

Vu le décret n° 2019-796 du 26 juillet 2019 relatif aux nouveaux droits à indemnisation, à diverses mesures relatives aux travailleurs privés d'emploi et à l'expérimentation d'un journal de la recherche d'emploi,

Vu, ensemble, la convention du 15 novembre 2024 relative à l'assurance chômage, le règlement qui y est annexé et les textes pris pour leur application, en particulier les articles 46, 46 bis et 55,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi

correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2015-44 du 16 septembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Vu la délibération n° 2025-46 du 27 novembre 2025 du conseil d'administration de France Travail portant sur l'aide à la mobilité et la délibération n° 2024-35 du 24 avril 2024 du conseil d'administration de France Travail portant sur l'aide à la garde d'enfants,

Vu la décision n° 2024-42 du 25 juin 2024 du directeur général de France Travail relative à la compétence nationale exclusive des directions régionales Ile-de-France, Bretagne et Provence-Alpes-Côte d'Azur pour la gestion de l'indemnisation de certaines catégories de demandeurs d'emploi,

Vu la décision DG n° 2025-179 du 27 novembre 2025 du directeur général de France Travail relative aux missions pour lesquelles France Travail services dispose d'une compétence nationale exclusive

Décide :

Article 1 – Inscription, orientation, accompagnement et gestion des droits

§ 1 - Délégation est donnée :

- 1) à l'ensemble des agents exerçant au sein des agences à l'effet de procéder à l'inscription sur la liste des demandeurs d'emploi,
- 2) aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 de l'article 5 à l'effet de signer les décision d'inscription, d'orientation vers l'organisme référent, ainsi que l'ensemble des décisions et actes relatifs à l'accompagnement et à la gestion de la liste des demandeurs d'emploi, y compris les décisions statuant sur les contestations formées contre ces décisions, notamment les décisions de cessation d'inscription, de changement de catégorie et de sanction à l'encontre des demandeurs d'emploi.

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3, § 4, § 5, § 6 de l'article 5 à l'effet de signer :

- 1) les décisions (à l'exception de celles relevant de la compétence de France Travail services) relatives aux allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou de tout autre tiers, y compris leur remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées, ainsi que les décisions statuant sur les contestations formées contre ces décisions,
- 2) les décisions prises dans le cadre de dispositifs spécifiques d'accompagnement, notamment le contrat d'engagement jeune (CEJ), le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ou le parcours d'accompagnement personnalisé (PAP) proposé aux collaborateurs parlementaires, y compris le remboursement des allocations lorsqu'elles ont été en trop versées, ainsi que les décisions statuant sur les contestations formées contre ces décisions,
- 3) les décisions relatives à l'agrément des personnes en parcours d'insertion par l'activité économique (IAE),

- 4) les bons SNCF,
- 5) les bons de commande de prestations aux demandeurs d'emploi,

Délégatation est donnée à l'ensemble des agents exerçant au sein des agences aux fins d'exécution du service public de l'emploi, pour signer les bons SNCF non dérogatoires au bénéfice des demandeurs d'emploi.

Article 2 - Conventions de partenariat et marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 5 à l'effet de signer :

- 1) les conventions conclues en déclinaison d'accords-cadres nationaux de partenariat, à l'exception de celles ayant un impact financier ou un impact en matière de ressources humaines pour France Travail,
- 2) les conventions locales de subvention,
- 3) les autres conventions d'initiative locale, à l'exception de celles ayant un impact politique, financier, sur le système d'information ou en matière de ressources humaines pour France Travail,
- 4) les marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi d'un montant inférieur à 40 000 euros HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées au § 2 de l'article 5.

Article 3 - Prestations en trop versées

§ 1 - Délégation est donnée pour accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées dans la limite de 36 mois à l'ensemble des agents.

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 5 pour accorder une remise de prestations en trop versées lorsque leur montant (ou le solde restant dû) est inférieur ou égal à 650 euros.

§ 3 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 5 pour admettre en non-valeur des prestations en trop versées, irrécouvrables ou non recouvrées, lorsque leur montant est inférieur ou égal à 650 euros.

§ 4 - Les prestations visées au présent article sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers, ainsi que celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

Article 4 - Fonctionnement général

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 5 à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance nécessaire au fonctionnement de l'agence ou à l'animation du service public local de l'emploi,
- 2) signer les congés, les autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération, et les approbations hiérarchiques de déplacement,
- 3) porter plainte sans constitution de partie civile au nom de France Travail, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées aux § 2 et § 3 de l'article 5.

Article 5 - Délégataires

§ 1 - directeurs et directrices d'agence

- monsieur Olivier Acampora, directeur de France Travail Choisy-le-Roi
- monsieur Mohamed Adjrafi, directeur de France Travail Paris 18ème Ney
- madame Mélanie Akoun, directrice de France Travail Clichy-la-Garenne
- monsieur Loïc Alexandre, directeur de France Travail Nemours
- madame Laëtitia André, directrice de France Travail Garges-lès-Gonesses
- madame Christelle Andrieu, directrice de France Travail Chessy Val-d'Europe
- madame Malika Arab, directrice de la plateforme de traitement centralisé IDF
- monsieur Frédéric Audry, directeur de la plateforme S@D
- monsieur Mohamed Ayoun, directeur de France Travail Pontault-Combault
- monsieur Nabil Azouigui, directeur de France Travail Longjumeau
- madame Selma Balit, directrice de France Travail Rosny sous Bois
- madame Corinne Baracassa, directrice de France Travail Gonesse
- madame Assia Belajel, directrice de France Travail Le Blanc-Mesnil
- monsieur Adel Ben Othman, directeur de France Travail Clichy-sous-Bois
- madame Marie Benbraham, directrice de France Travail Noisy-Le-Grand
- monsieur Pierre Bensaid, directeur de France Travail Herblay
- monsieur Luc Berguerand, directeur de France Travail Sainte Geneviève des Bois
- madame Elisabeth Bertolus, directrice de France Travail Trappes
- madame Cécile Blanchard, directrice de France Travail Maisons-Alfort
- madame Marie-Josèphe Bonhomme-Floch, directrice de la plateforme régionale du contrôle de la recherche d'emploi
- madame Nadia Bouaza, directrice de France Travail Bondy
- monsieur Sami Bourekha, directeur de France Travail Fontenay-sous-Bois
- madame Bouchra Bouyahya, directrice de France Travail Neuilly-sur-Marne
- madame Brigitte Cabral, directrice de France Travail Tremblay en France
- madame Myriam Cailloux-Masse, directrice de France Travail Persan
- madame Emilie Caro, directrice de France Travail Les Ulis
- monsieur Jean-Christophe Carrot, directeur de France Travail L'Haÿ-les-Roses
- madame Nadia Chelghoum, directrice de France Travail Paris 12ème Diderot
- madame Sylvie Collin, directrice de France Travail Sartrouville
- madame Virginie Coquart, directrice de France Travail Bezons
- madame Virginie Croison, directrice de France Travail Paris 6 et 14ème Jean Moulin
- monsieur Manuel De Arriba, directeur de France Travail Montereau-Fault-Yonne
- monsieur Cédric Deboutin, directeur de France Travail Saint-Ouen-L'Aumône
- monsieur Tony Delamarre, directeur de France Travail Levallois-Perret
- monsieur Eric Demouy, directeur de France Travail Dammaries-les-Lys
- madame Maud Derreux, directrice de France Travail Guyancourt
- madame Gwendeline Deslandes, directrice de France Travail Rueil-Malmaison
- monsieur Laurent Dillies, directeur de France Travail Taverny
- madame Stéphanie Dreneau, directrice d'agence de France Travail Palaiseau
- madame Béatrice Dumontier, directrice de France Travail Paris 20ème Piat
- madame Kheira Eddrief, directrice de France Travail Rambouillet

- madame Nathalie Feliz Rigault, directrice de France Travail Brunoy
- madame Laurence Fifi, directrice de France Travail Saint-Gratien
- madame Isabelle Fernandez, directrice de France Travail Roissy CDG aéroportuaire
- madame Florence Fourgnaud, directrice de France Travail Aulnay-sous-bois
- monsieur Philippe Garderes, directeur de France Travail Avon
- monsieur Christophe Garreau, directeur de France Travail Arpajon
- madame Françoise Gautier, directrice de France Travail Villejuif
- madame Géraldine Gérard, directrice de France Travail Corbeil-Essonne
- monsieur Jean-Christophe Gourvest, directeur de France Travail Dourdan
- madame Maud Greneche, directrice de France Travail Evry
- monsieur Seda Grigoryan, directeur de France Travail Bretigny-Sur-Orge
- madame Sylviane Guillaume, directrice d'agence de France Travail Saint-Ouen-sur-Seine
- monsieur Eric Haddad, directeur de France Travail Poissy
- madame Samia Hadji, directrice de France Travail Torcy
- madame Claire Hardion, directrice de France Travail Lagny-Sur-Marne
- monsieur Olivier Henriet, directeur de France Travail Montmorency
- madame Anne Hourdel, directrice de France Travail Conflans-Sainte-Honorine
- madame Florence Hugon, directrice de France Travail Juvisy-Sur-Orge
- monsieur Belkacem Ihallaine, directeur de France Travail Issy-les-Moulineaux
- madame Lamia Jacob-Manjoo, directrice de France Travail Ivry-sur-Seine
- monsieur Stéphane Jacquier, directeur de France Travail Paris 11ème Beaumarchais
- madame Astrid Jouannon, directrice de France Travail Ermont
- madame Stéphanie Kanner, directrice de France Travail Nanterre
- monsieur Olivier Kozak, directeur de France Travail Paris 16 et 17ème Cardinet
- madame Violaine Lafarguette, directrice de France Travail Mitry-Mory
- madame Rayda Lakhal, directrice de France Travail Noisy-le-Sec
- madame Marie Leclercq, directrice de la plateforme prestations et formations
- madame Anne Letort, directrice de France Travail Courbevoie
- monsieur Cyrille Lhemery, directeur de France Travail Plaisir
- monsieur Ruddy Libos, directeur de France Travail Provins
- monsieur David Lointier, directeur de France Travail La Courneuve
- madame Fréderique Louet, directrice de France Travail Viry-Châtillon
- monsieur Nabil Madani, directeur de France Travail Paris 1, 2, 3 et 4ème Paul Lelong
- monsieur Christophe Mahieu, directeur de France Travail La Ferté sous Jouarre
- madame Claire Mallet, directrice de France Travail Sucy-en-Brie
- madame Ndeye Mancadiang Bouric, directrice de France Travail Créteil
- monsieur Marc Manyri, directeur de France Travail Vincennes
- madame Sonia Marminat, directrice de France Travail Boulogne-Billancourt
- madame Anne Marie Martinez, directrice de France Travail Brie Comte Robert
- monsieur Vincent Mazzucchetti, directeur de France Travail Paris 19ème Laumière
- madame Siham Mcharek, directrice de France Travail Savigny-sur-Orge
- monsieur Ahmed Mechat, directeur de France Travail Saint-Denis
- madame Ourida Meziani, directrice de France Travail Paris 10ème Vicq d'Azir
- monsieur Fabrice Million-Desvignes, directeur de France Travail spectacle AVS placement techniciens
- madame Marianne Nicoulin, directrice de France Travail Livry-Gargan
- madame Sophie Pavan, directrice de France Travail Colombes

- monsieur Darko Pavlovski, directeur de France Travail Pantin
- madame Delphine Pellerin, directrice de France Travail Antony
- madame Stéphanie Pelletier, directrice de France Travail Les Mureaux
- madame Myriam Pelote, directrice de France Travail Paris 7, 8 et 9ème Saint-Pétersbourg
- madama Gaëlle Penhoet, directrice de France Travail Saint-Maur-des-Fossés
- madame Geneviève Perrin, directrice de France Travail Paris 15ème Brancion
- madame Angélique Perseval, directrice de France Travail Asnières-sur-Seine
- madame Jessica Pezet, directrice de France Travail Drancy
- madame Sandrine Pinheiro, directrice de France Travail Sevran
- madame Delphine Pollet, directrice de France Travail Domont
- monsieur Jean-Paul Pontic, directeur de France Travail Coulommiers
- madame Hélène Pouech, directrice de France Travail Epinay-sur-Seine
- madame Christine Prieur, directrice de France Travail Bezons
- monsieur Frédéric Quemy, directeur de France Travail Villeneuve-Saint-Georges
- monsieur Philippe Raffin, directeur de France Travail Paris 19ème Armand Carrel
- madame Naoual Raji, directrice de la plateforme du contrôle de la recherche d'emploi Paris/Bois-Colombes
- monsieur Domingos-Silvino Ramos Furtado, directeur de France Travail Sarcelles
- madame Valérie Rannou, directrice de France Travail Bagneux
- madame Sylvie Rieussec, directrice de la plateforme du contrôle de la recherche d'emploi Noisy/Lieusaint
- monsieur José-Manuel Rodriguez Gomez, directeur de France Travail Mantes-la-Jolie
- madame Anne-Sophie Romagny, directrice de France Travail Puteaux
- madame Mylène Sega, directrice de France Travail Chennevières-sur-Marne
- madame Valérie Servat, directrice de France Travail Argenteuil
- madame Sylvie Sid, directrice de France Travail Stains
- monsieur Jean Louis Stoquer, directeur de France Travail Aubervilliers
- monsieur Marceau Strub, directeur de France Travail Montrouge
- madame Eléonore Sy, directrice de France Travail Etampes
- madame Laurence Thibaut, directrice de France Travail Cachan
- madame Meryem Thomann, directrice de France Travail Nogent-sur-Marne
- madame Stéphanie Tison, directrice de France Travail Champigny-sur-Marne
- madame Valérie Tourigny, directrice de France Travail Meaux
- monsieur Philippe Traverse, directeur de France Travail spectacle AVS placement artistes
- madame Josaine Triolet, directrice de France Travail Gennevilliers
- monsieur Eric Troquereau, directeur de France Travail Bobigny
- madame Christine Van Den Brule, directrice de France Travail Versailles
- madame Nathalie Vernon, directrice de France Travail Saint-Germain-en-Laye
- madame Marie-Alexia Veyer, directrice de France Travail Vitry-Sur-Seine
- monsieur Antoine Volclair, directeur de France Travail Chelles
- madame Audrey Vottero, directrice de France Travail Argenteuil
- monsieur Rudy Yerle, directeur de France Travail Paris 18ème Genevoix
- madame Marie-Rose Zaynoun, directrice de France Travail Paris 5 et 13ème Daviel
- madame Fatiha Zerouali, directrice de France Travail Montreuil-Sous-Bois
- monsieur Omar Zouaoui, directeur de France Travail Savigny-le-Temple

§ 2 - directeurs et directrices d'agence adjoints

- madame Blandine Adam, directrice adjointe de France Travail Brancion
- madame Samia Adjaoud, directrice adjointe de France Travail Paris 10ème Vicq d'Azir
- madame Siham Aissa, directrice adjointe de la plateforme de traitement centralisé IDF
- monsieur Amine Ammar, directeur adjoint de France Travail Viry-Châtillon
- madame Aurélie Anton, directrice adjointe de France Travail Sarcelles
- madame Samira Aouad, directrice adjointe de France Travail Paris 18ème Ney
- monsieur Souhil Asmaa, directeur adjoint de France Travail Paris 16 et 17ème Cardinet
- madame Hélène Avignon, directrice adjointe de France Travail Mantes-la-Jolie
- monsieur Ahmed Azzimani, directeur adjoint de France Travail Rueil-Malmaison
- madame Arielle Baratiny, directrice adjointe de France Travail Aulnay sous Bois
- madame Safae Benbaba, directrice adjointe de France Travail Paris 11ème Beaumarchais
- madame Salima Benhadi, directrice adjointe de France Travail Corbeil-Essonnes
- madame Fatiha Bennacer, directrice adjointe de France Travail Antony
- monsieur Malek Berkane, directeur adjoint de France Travail Ermont
- madame Nelly Berneron, directrice adjointe de France Travail Dammarie les Lys
- madame Betty Bipat, directrice adjointe de France Travail Vitry-sur-Seine
- madame Catherine Bloch, directrice adjointe de France Travail Montreuil sous Bois
- madame Blandine Bonelli, directrice adjointe de France Travail Paris 19ème Armand Carrel
- madame Marie Bonhomme, directrice adjointe de la plateforme du contrôle de la recherche d'emploi Paris/Bois-Colombes
- madame Nouara Boudjeraba, directrice adjointe de France Travail Stains à compter du 1er mars 2026
- monsieur Kader Boukahil, directeur adjoint en agence de France Travail Paris 5 et 13ème Daviel
- madame Corinne Brustolin Sidot, directrice adjointe de France Travail Paris 20ème Vitruve
- monsieur Frédéric Chartrain, directeur adjoint de France Travail Mantes-la-Jolie
- monsieur Adrien Chinn, directeur adjoint de France Travail Paris 6 et 14ème Jean Moulin
- monsieur Fabien Debayle, directeur adjoint de France Travail Paris 20ème Piat
- madame Sophie Delamaire, directrice adjointe de France Travail Epinay-Sur-Seine
- madame Kadidia Dembele, directrice adjointe de France Travail Paris 12ème Diderot
- madame Audrey Descoust, directrice adjointe de France Travail Bondy
- monsieur Franck Desnoyer, directeur adjoint de France Travail Versailles
- madame Mate Diamant, directrice adjointe de France Travail Montreuil-sous-Bois
- madame Nageoi Fajri, direction adjointe de la plateforme prestations et formations
- madame Ymen Fath, directrice adjointe de France Travail Bondy
- madame Valérie Favrot, directrice adjointe de France Travail Issy-les-Moulineaux
- monsieur Richard Franco, directeur adjoint de France Travail Paris 20ème Vitruve
- madame Sandrine Gabon, directrice adjointe de France Travail Montreuil-sous-Bois
- madame Régine Gabrysiak, directrice adjointe de France Travail Paris 12ème Diderot
- madame Oirdia Ghili, directrice adjointe de France Travail Nanterre
- monsieur Thierry Glo, directeur adjoint de France Travail Montrouge

- monsieur Wilfrid Goyat, directeur adjoint de la plateforme de traitement centralisé IDF
- madame Catarina Guerin, directrice adjointe de France Travail Corbeil-Essonnes
- madame Kpessou-Sylvie Guyonnet, directrice adjointe de France Travail Paris 12ème Diderot
- madame Mariannick Herrero, directrice adjointe de France Travail Nanterre
- madame Frédérique Honrado, directrice adjointe de France Travail Paris 11ème Beaumarchais
- madame Hélène Hugon, directrice adjointe de France Travail Choisy-le-Roi
- monsieur Youssef Iblaghen, directeur adjoint de France Travail Pantin
- madame Sophie Jallon, directrice adjointe de France Travail Tremblay-en-France
- madame Morgane Jaworski, directrice adjointe de France Travail Paris 16 et 17ème Cardinet
- madame Catherine Jeaneau, directrice adjointe de France Travail Créteil
- madame Hélène Kazamarande, directrice adjointe de la plateforme S@D
- madame Claire Kouadio, directrice adjointe de France Travail Cergy
- madame Stéphanie Kuhn, directrice adjointe de France Travail Saint-Denis
- madame Aurore Lacot, directrice adjointe de France Travail Sarcelles
- madame Delphine Lefevre, directrice adjointe de France Travail Gonesse
- monsieur Jérémy Lener, directeur adjoint de France Travail Meaux
- madame Stéphanie Lepingle, directrice adjointe de France Travail Paris 1, 2, 3 et 4ème Paul Lelong
- madame Cendrine Lhuillier, directrice adjointe de France Travail Les Mureaux
- madame Gwendoline Lorino, directrice adjointe de France Travail Poissy
- monsieur Romain Lucet, directeur adjoint de France Travail Paris 5 et 13ème Daviel
- madame Jenna Luvin, directrice adjointe de la plateforme régionale du contrôle de la recherche d'emploi Noisy/Lieusaint
- madame Valérie Mahe, directrice adjointe de France Travail Boulogne-Billancourt
- madame Najat Manssouri, directrice adjointe de France Travail Cergy
- madame Pauline Massy, directrice adjointe de France Travail Saint-Germain-En-Laye
- madame Alexandra Nadot, directrice adjointe de France Travail Sartrouville
- madame Françoise Nanni, directrice adjointe de France Travail Chessy-Val-d'Europe
- monsieur Rachid Ninach, directeur adjoint de France Travail Bobigny
- madame Zohra Ould Mohamed, directrice adjointe de France Travail Paris 18ème Genevoix
- monsieur Didier Pages, directeur adjoint de France Travail Vitry-sur-Seine
- madame Manon Papa, directrice adjointe de la plateforme contentieux et incident de paiement
- madame Bélinda Perrot, directrice adjointe de France Travail Paris 20ème Vitruve
- madame Monique Pipitone, directrice adjointe de France Travail Champigny-sur-Marne
- madame Christine Pourlier, directrice adjointe de France Travail Gennevilliers
- madame Véronique Renvoise, directrice adjointe de France Travail Paris 11ème Beaumarchais
- madame Virginie Royer, directrice adjointe de France Travail 7, 8 et 9ème Saint-Pétersbourg
- madame Naoelle Saadi, directrice adjointe de France Travail Clichy-Sous-Bois
- madame Nathalie Sanchez, directrice adjointe de France Travail Paris 19ème Laumière

- madame Fatima-Zahra Sassi, directrice adjointe de France Travail Garges-lès-Gonesse
- madame Virginie Sauvage, directrice adjointe de France Travail Courbevoie
- monsieur Fabien Schaller, directeur adjoint de France Travail Mantes-la-Jolie
- madame Jacqueline Sirven, directrice adjointe de France Travail Paris 15ème Brancion
- madame Batouli Soilihi, directrice adjointe de France Travail Maisons-Alfort
- monsieur Fabrice Soulage, directeur adjoint de France Travail Aubervilliers
- madame Isabelle Splawski, directrice adjointe de France Travail Saint-Ouen-l'Aumône
- monsieur Adama Tounkara, directeur adjoint de France Travail Argenteuil
- madame Catherine Vastel, directrice adjointe de France Travail Antony
- madame Dilia Vieira, directrice adjointe de France Travail Palaiseau
- madame Catherine Watelle, directrice adjointe de France Travail Evry
- monsieur Mohamed Naoufel Ziane, directeur adjoint de France Travail Noisy-le-Sec
- madame Karima Ziani, directrice adjointe de France travail La Courneuve

§ 3 - responsables d'équipe

- madame Fatiha Abbassi, responsable d'équipe en agence de France Travail Mitry Mory
- monsieur Alexandre Abdul, responsable d'équipe en agence de France Travail Ermont
- madame Sylvie Abosi, responsable d'équipe en agence de France Travail Garges-lès-Gonesse
- madame Nazha Achaaban, responsable d'équipe en agence de France Travail Conflans-Sainte-Honorine
- madame Stéphanie Adia, responsable d'équipe en agence de France Travail Persan
- madame Sabrine Adjabi, responsable d'équipe en agence de France Travail Sarcelles
- madame Delphine Aguessy, responsable d'équipe en agence de France Travail Montreuil-sous-Bois
- madame Rachida Ait Atmane, responsable d'équipe en agence de France Travail Meaux
- madame Samia Ait Sahel, responsable d'équipe en agence de France Travail Bondy
- madame Laïla Al Atrach, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 12ème Diderot
- madame Odette Alaye, responsable d'équipe en agence de France Travail Clichy-la-Garenne
- madame Ana Carina Albino, responsable d'équipe en agence de France Epinay-sur-Seine
- madame Fanny Albrieux, responsable d'équipe en agence de France Travail Issy-les-Moulineaux
- monsieur Karl Allera, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 10ème Vicq d'Azir
- madame Karima Allouache, responsable d'équipe en agence de France Travail Sartrouville
- madame Catherine Allouch, responsable d'équipe en agence de France Travail Argenteuil
- madame Christina Almeida, responsable d'équipe en agence de France Travail Plaisir
- madame Rabia Amaziane, responsable d'équipe en agence de France Travail Aulnay-sous-Bois
- madame Catherine Amiel, responsable d'équipe en agence de France Travail Dammaries les Lys

- madame Ikrame Amine, responsable d'équipe en agence de France Travail Mantes-la-Jolie
- madame Marilyne Amistadi, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 12ème Diderot
- madame Aziza Amoud, responsable d'équipe en agence de France Travail Bagneux
- madame Nadia Amrani, responsable d'équipe en agence de France Travail Poissy
- madame Malika Amri, responsable d'équipe en agence de France Travail Bondy
- madame Nora Angot, responsable d'équipe en agence de France Travail Guyancourt
- madame Vanessa Antoine, responsable d'équipe en agence de France Travail Epinay sur Seine
- monsieur Jean Pierre Antoinette, responsable d'équipe en agence de France Travail spectacle AVS placement artistes
- monsieur Lourdes André Aroquianadin, responsable d'équipe en agence de France Travail Trappes
- monsieur Jean-Nicolas Ascensio, responsable d'équipe en agence de France Travail Persan
- madame Fatima Attab, responsable d'équipe en agence de France Travail Guyancourt
- madame Fethiye Atan, responsable d'équipe en agence de France Travail La Courneuve
- madame Laetitia Auble, responsable d'équipe en agence de France Travail Bretigny sur Orge
- monsieur Xavier Axel Audran, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 19ème Armand Carrel
- madame Georgia Aulanier, responsable d'équipe en agence de France Travail Clichy-sous-Bois
- madame Patricia Aury, responsable d'équipe en agence de France Travail Corbeil Essonnes
- madame Kawtar Ayadi, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 16 et 17ème Cardinet
- madame Fatou Ba, responsable d'équipe en agence de France Travail
- monsieur Yohan Bacot, responsable d'équipe en agence de France Travail Rosny-sous-Bois
- madame Guenola Baguet, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme S@D
- madame Coralie Bajolle, responsable d'équipe en agence de France Travail Etampes
- madame Amina Bamana Kalonji, responsable d'équipe en agence de France Travail Ermont
- monsieur Kiabelo Jessie Bandzouzi, responsable d'équipe en agence de France Travail Saint-Denis
- monsieur Adhal Bara, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme Services à distance
- madama Khadija Barbach, responsable d'équipe en agence de France Travail Courbevoie
- madame Marie Laure Baril, responsable d'équipe en agence de France Travail Chessy Val d'Europe
- madame Barbara Bariol, responsable d'équipe en agence de France Travail Clichy-sous-Bois
- madame Sandra Barret, responsable d'équipe en agence de France Travail Colombes

- madame Barbara Barthelemy, responsable d'équipe en agence de France Travail L'Haÿ-les-Roses
- monsieur Robert Bault, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 11ème Beaumarchais
- madame Claire Lise Beaumier, responsable d'équipe en agence de France Travail Taverny
- madame Céline Bedos, responsable d'équipe en agence de France Travail Trappes
- madame Amélie Begriche, responsable d'équipe en agence de France Travail La Courneuve
- monsieur Farad Beldjoudi, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme de traitement centralisé de Noisy-Le-Grand
- monsieur Fabrice Bellemin, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 16éme et 17éme Cardinet
- monsieur Ghaith Ben Fredj, responsable d'équipe en agence de France Travail Villejuif
- madame Kdija Benaissa, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 12ème Diderot
- madame Zineb Benaissa, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 11ème Beaumarchais
- monsieur Cherif Benamara, responsable d'équipe en agence de France Travail Aubervilliers
- madame Isabelle Benard, responsable d'équipe en agence de France Travail Noisy le sec / Romainville
- madame Sonia Benassem, responsable d'équipe en agence de France Travail Clichy-La-Garenne
- madame Halima Nadia Benboukili, responsable d'équipe en agence de France Travail Garges-Les-Gonesse
- madame Nadia Benkada, responsable d'équipe en agence de France Travail Montmorency
- madame Raja Bennhass, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme de traitement centralisée Courbevoie
- madame Fadila Bennoukh, responsable d'équipe en agende de France Travail Ivry-sur-Seine
- madame Samia Bensalem, responsable d'équipe en agence de France Travail Aubervilliers
- madame Rabia Bentounes, responsable d'équipe en agence de France Travail Evry
- madame Nawel Berahal, responsable d'équipe en agence de France Travail Cergy
- monsieur Lucien Bernard, responsable d'équipe en agence de France Travail Montrouge
- monsieur Radouan Berrichi, responsable d'équipe en agence de France Travail Bobigny
- monsieur Erik Bessiere, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme prestations formations
- madame Ikbel Bey, responsable d'équipe en agence de France Travail Saint Denis
- madame Valérie Bezault, responsable d'équipe en agence de France Travail Levallois-Perret
- madame Vanessa Binet, responsable d'équipe en agence de France Travail Saint-Denis
- madame Zahia Bitari, responsable d'équipe en agence de France Travail Herblay

- monsieur Winfried Biyong, responsable d'équipe en agence de France Travail Spectacle AVS placement artistes
- madame Hélène Blanchard, responsable d'équipe en agence de France Travail Colombes
- madame Vanessa Blasutig, responsable d'équipe en agence de France Travail Dourdan
- monsieur Sébastien Blier, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 18ème Genevoix
- madame Cindy Bonnet, responsable d'équipe en agence de France Travail Les Ulis
- madame Shirley Bordes, responsable d'équipe en agence de France Travail Nanterre
- madame Bénédicte Borel, responsable d'équipe en agence de France Travail Maisons Alfort / Alfortville
- madame Ouria Bouadla, responsable d'équipe en agence de France Travail Tremblay en France
- madame Sandrine Bouanga-Zinga, responsable d'équipe en agence de France Travail Versailles
- madame Amel Bouchaib, responsable d'équipe en agence de France Travail Montmorency
- monsieur Adenane Bouchallouf, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 20ème Piat
- madame Aicha Boudjedir, responsable d'équipe en agence de France Travail Montmorency
- madame Nouara Boudjeraba, responsable d'équipe en agence de France Travail Bobigny jusqu'au 28 février 2026
- madame Nadia Bouhenia, responsable d'équipe en agence de France Travail Sevran
- madame Houssna Bouhsen, responsable d'équipe en agence de France Travail Chelles
- monsieur Djillali Boukhatem, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 16ème et 17ème Cardinet
- monsieur Boualem Boulahia, responsable d'équipe en agence de France Travail Saint Denis
- monsieur Jean-Marie Boulivet, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 20ème Vitruve
- madame Tiphanie Boumedine, responsable d'équipe en agence de France Travail Argenteuil
- madame Laure Bourbon, responsable d'équipe en agence de France Travail Cachan
- monsieur Pierre Yves Bourcier, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 12ème Diderot
- monsieur Grégoire Bourdin, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 7, 8 et 9ème Saint-Pétersbourg
- madame Céline Bourgeois, responsable d'équipe en agence de France Travail Argenteuil
- madame Chantale Bourgeois, responsable d'équipe en agence de France Travail Garges-lès-Gonesses
- monsieur Fadila Boussaid, responsable d'équipe en agence de France Travail Neuilly-sur-Marne
- monsieur Rachid Boussena, responsable d'équipe en agence de France Travail Le Blanc-Mesnil
- madame Nathalie Braun, responsable d'équipe en agence de France Travail Torcy
- monsieur Laurent Brugal, responsable d'équipe en agence de France Travail Arpajon

- madame Elodie Bua, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 5 et 13ème Daviel
- madame Claudia Burini, responsable d'équipe en agence de France Travail Les Mureaux
- madame Hélène Bussard, responsable d'équipe en agence de France Travail Dammarie-les-Lys
- madame Sandrine Cabel Ngo Ky, responsable d'équipe en agence de France Travail de Rueil-Malmaison
- madame Laurence Cailleau, responsable d'équipe en agence de France Travail Drancy
- madame Mariel Calme, responsable d'équipe en agence de France Travail Meaux
- monsieur Nicolas Campos, responsable d'équipe en agence de France Travail Antony
- madame Sladana Cancarevic, responsable d'équipe en agence de France Travail Gonesse
- monsieur Eric Canivet, responsable d'équipe en agence de France Travail Provins
- monsieur Sébastien Carpentier, responsable d'équipe en agence de France Travail Guyancourt
- madame Shirley Casseus, responsable d'équipe en agence de France Travail Cergy
- madame Melissa Castanares, responsable d'équipe en agence de France Travail Stains
- madame Natacha Castant, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme de traitement centralisé IDF
- madame Pascale Casteilla Ferrer, responsable d'équipe en agence de France Travail Sartrouville
- madame Felice Castelnau, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 10ème Vicq d'Azir
- madame Laetitia Cayre, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 6ème et 14ème Jean Moulin
- madame Régine Cecile, responsable d'équipe en agence de France Travail Montrouge
- monsieur Mouguilane Chanemougame, responsable d'équipe en agence de France Travail Taverny
- madame Sylvie Charlery, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 10ème Vicq d'Azir
- madame Chantale Charles, responsable d'équipe en agence de France Travail Tremblay-en-France
- madame Florence Charnet, responsable d'équipe en agence de France Travail Cergy
- madame Aline Chassagnol, responsable d'équipe en agence de France Travail Gonesse
- madame Laetitia Chastas, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 16 et 17ème Cardinet
- monsieur Guillaume Chatel responsable d'équipe en agence de France Travail Pantin
- madame Carla Chau, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 12ème Diderot
- madame Nathalie Chaumeton, responsable d'équipe en agence de France Travail Montrouge
- madame Erika Chauvin, responsable d'équipe en agence de France Travail Aubervilliers
- madame Sandrine Chelighem, responsable d'équipe en agence de France Travail Antony

- monsieur Toufik Chelouche-Touahri, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 5 et 13ème Daviel
- madame Nacima Chennoufi, responsable d'équipe en agence de France Travail Drancy
- madame Sofia Cherchali, responsable d'équipe en agence de France Travail Cergy
- monsieur Jean Sébastien Cherubini, responsable d'équipe en agence de France Travail Antony
- madame Raja Chinoui, responsable d'équipe en agence de France Travail Chessy-Val-d'Europe
- madame Marie Laurence Chniri, responsable d'équipe en agence de France Travail
- Arpajon
- madame Valérie Cholet, responsable d'équipe en agence de France Travail Neuilly-sur-Marne
- madame Valérie Cholin, responsable d'équipe en agence de France Travail Les Ulis jusqu'au 28 février 2026
- madame Valérie Cholin, responsable d'équipe en agence de France Travail d'Arpajon à compter du 1er mars 2026
- madame Cindy Ciminelli, responsable d'équipe en agence de France Travail Conflans-Sainte-Honorine
- monsieur Fernando Coelho Rojas, responsable d'équipe en agence de France Travail Villejuif
- madame Violeta Coester, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 15ème Brancion
- madame Evelyne Colin, responsable d'équipe en agence de France Travail Palaiseau
- madame Ingrid Colot, responsable d'équipe en agence de France Travail Versailles
- madame Marine Coqblin, responsable d'équipe en agence de France Travail Dammarie les Lys
- madame Aude Cordier, responsable d'équipe en agence de France Travail Les Mureaux
- madame Virginie Cournut, responsable d'équipe en agence de France Travail Bezons
- monsieur Didier Crater, responsable d'équipe en agence de France Travail La Courneuve
- madame Anabela Da Silva, responsable d'équipe en agence de France Travail Clichy-sous-Bois
- madame Sandra Da Silva, responsable d'équipe en agence de France Travail Rambouillet
- madame Bouchra Dakir, responsable d'équipe en agence de France Travail Choisy-Le-Roi
- madame Raffaëlla D'Amo, responsable d'équipe en agence de France Travail Montreuil-sous-Bois
- madame Cindy Danioko, responsable d'équipe en mission en agence de France Travail Clichy-sous-Bois
- madame Raphaëlle Danot Lamamiri, responsable d'équipe en agence de France Travail La Courneuve
- madame Rania Daoud, responsable d'équipe en agence de France Travail Trappes
- madame Maria De Lurdes Alves, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme de traitement centralisé Noisy Le Grand

- monsieur Pierre De Menditte, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme du contrôle de la recherche d'emploi Paris/Bois-Colombes
- madame Emilie De Vos, responsable d'équipe en agence de France Travail Montmorency
- madame Frédérique De Wissocq, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 16 et 17ème Cardinet
- madame Sylvie Del Mastro, responsable d'équipe en agence de France Travail Poissy
- monsieur Valentin Debotte, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 12ème Diderot
- madame Olivia Dely, responsable d'équipe en agence de France Travail de Tremblay-en-France
- madame Véronique D'Erceville, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 16 et 17ème Cardinet
- madame Anne Gaelle Desarnaud, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 15ème Brancion
- madame Marie Eve Desarnaud, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 12ème Diderot
- madame Elizabeth Deschamps, responsable d'équipe en agence de France Travail Chennevières-sur-Marne
- madame Hinde Dhiba, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 5 et 13ème Daviel
- madame Virginie Dhorbait, responsable d'équipe en agence de France Travail Meaux
- madame Delphine Di Cicco, responsable d'équipe en agence de France Travail Sucy-en-Brie
- madame Eve Prisca Diakanua Nielbien, responsable d'équipe en agence de France Travail de Saint-Ouen-sur-Seine
- monsieur Madeira Diallo, responsable d'équipe en agence de France Travail spectacle AVS placement artistes
- madame Linda Diomar, responsable d'équipe en agence de France Travail Viry-Châtillon
- madame Camaria Djae Mouthar, responsable d'équipe en agence de France Travail Torcy
- madame Ghalia Djaout, responsable d'équipe en agence France Travail Asnières-sur-Seine
- madame Titem Djelil, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 19ème Laumière
- madame Abiha Djouti, responsable d'équipe en agence de France Travail Noisy-le-Sec
- madame Isabelle Do Lago, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 20ème Vitruve
- madame Marie Aline d'Oliveira, responsable d'équipe en agence de France Travail L'Haÿ-les-Roses
- madame Stéphanie Donjon, responsable d'équipe en agence de France Travail de Sainte-Geneviève-des-Bois
- monsieur Fabrice Douay, responsable d'équipe en agence de France Travail Argenteuil
- madame Emilie Douchin, responsable d'équipe en agence de France Travail Rosny-sous-Bois
- monsieur Nagnouma Doumbia, responsable d'équipe en agence de France Travail Montreuil-sous-Bois

- madame Pauline Dralou, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 15ème Brancion
- madame Emmanuelle Drean, responsable d'équipe en agence de France Travail de Pantin
- madame Virginie Duchens, responsable d'équipe en agence de France Travail La Ferté-sous-Jouarre
- monsieur Florian Ducourtioux, responsable d'équipe en agence de France Travail Dourdan
- monsieur Régis Dumee, responsable d'équipe en agence de France Travail Bezons
- madame Erika Duogene, responsable d'équipe en agence France Travail Chessy-Val-d'Europe
- monsieur Thierry Dupuis, responsable d'équipe en agence de France Travail Cachan
- madame Stéphanie Durand, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 10ème Vitruve
- madame Anissa El Bojarfaoui, responsable d'équipe en agence de France Travail Mantes-la-Jolie
- monsieur Chabane El Hocine, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme du contrôle et de la recherche d'emploi
- madame Sarah El Houir, responsable d'équipe en agence de France Travail Sarcelles
- monsieur Chama El Jazouli, responsable d'équipe en agence de France Travail Stains
- monsieur Olivier Eloi Adolphe, responsable d'équipe en agence de France Travail Vitry sur Seine
- madame Soraya Es Seyed, responsable d'équipe en agence de France Travail Pontault-Combault
- madame Aurélie Escudero, responsable d'équipe en agence de France Travail Versailles
- madame Pascale Estrangin, responsable d'équipe en agence de France Travail Bagneux
- madame Aissatou Fane, responsable d'équipe en agence de France Travail Gonesse
- monsieur Hedi Fattahi, responsable d'équipe en agence de France Travail Savigny-le-Temple
- madame Jeannine Feignant, responsable d'équipe en agence de France Travail Boulogne-Billancourt
- madame Carine Felixine, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 10ème Vicq d'Azir
- madame Anissa Fellah, responsable d'équipe en agence de France Travail Viry-Châtillon
- madame Alexandra Femenia, responsable d'équipe en agence de France Travail Evry
- madame Christelle Ferre Bujwilo, responsable d'équipe en agence de France Travail Corbeil-Essonnes
- madame Isabelle Fevre, responsable d'équipe en agence de France Travail Dammarie les Lys
- monsieur Florian Figari, responsable d'équipe en agence de France Travail Poissy
- madame Juliette Flacks, responsable d'équipe en agence de France Travail Rambouillet
- madame Alexandra Fleckstein, responsable d'équipe en agence de Montereau-Fault-Yonne

- madame Laurence Forestal, responsable d'équipe en agence de France Travail Montrouge
- monsieur Loïc Fourdain, responsable d'équipe en agence de France Travail Brétigny sur Orge
- madame Cécilia Fresne-Gourcerol, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 19ème Armand Carrel
- madame Fatima Gacem, responsable d'équipe en agence de France Travail Brie-Comte-Robert
- monsieur Bilal Gafsi, responsable d'équipe en agence de France Travail L'Haÿ-les-Roses
- madame Claire Galiana, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 15ème Brancion
- madame Milica Galivel, responsable d'équipe en agence de France Travail Bagneux
- madame Isabelle Galli, responsable d'équipe en agence de France Travail Noisy- le-Sec / Romainville
- madame Alicia Galouo Lece, responsable d'équipe en agence de France Travail Choisy-le-Roi
- monsieur Serge Gaudichon, responsable d'équipe en agence de France Travail Mitry-Mory
- monsieur Didier Gauthey, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 18ème Ney
- madame Emilie Gaveaux, responsable d'équipe en agence de France Travail Nogent-sur-Marne
- monsieur Thomas Gay, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 11ème Beaumarchais
- madame Flavie Geant, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 5 et 13ème Daviel
- madame Céline Gebleux, responsable d'équipe en agence de France Travail Trappes
- madame Catherine Georges, responsable d'équipe en agence de France Travail Créteil
- madame France Lise Gervais, responsable d'équipe en agence de France Travail Les Mureaux
- madame Lilia Ghout-Kebbiche, responsable d'équipe en agence de France Travail Aubervilliers
- madame Anne Ginies, responsable d'équipe en agence de France Travail Aulnay sous Bois
- madame Awa Girault, responsable d'équipe en agence de France Travail Rueil-Malmaison
- madame Laurence Godde, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 15ème Brancion
- madame Céline Godec, responsable d'équipe en agence de France Travail Saint-Gratien
- monsieur Julien Godillon, responsable d'équipe en agence de France Travail Stains
- monsieur Fabien Goharpour, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 7, 8 et 9ème Saint-Pétersbourg
- madame Elisabeth Gomes Da Conceicao, responsable d'équipe en agence de France Travail Maisons-Alfort

- monsieur Jean François Gomez, responsable d'équipe en agence de France Travail Montreuil sous Bois
- madame Anaïs Goncalves, responsable d'équipe en agence de France Travail Meaux
- madame Nathalie Goncalves, responsable d'équipe en agence de France Travail Torcy
- madame Sonia Goudjil, responsable d'équipe en agence de France Travail Ermont
- madame Sophia Gourray, responsable d'équipe en agence de France Travail Chessy-Val-d'Europe
- madame Esther Graessel, responsable d'équipe en agence de France Travail Nanterre
- madame Isabelle Gréard, responsable d'équipe en agence de France Travail Taverny
- madame Pascale Grelier, responsable d'équipe en agence de France Travail Les Mureaux
- madame Mélanie Gricourt, responsable d'équipe en agence de France Travail Herblay
- madame Sabrina Grondin, responsable d'équipe en agence de France Travail de Saint-Ouen-L'Aumône
- monsieur Nicolas Grosjean, responsable d'équipe en agence de France Travail Guyancourt
- madame Myriam Groult, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 10ème Vicq d'Azir
- monsieur Khalid Groum, responsable d'équipe en agence de France Travail Nanterre
- monsieur Flory Grubis, responsable d'équipe en agence de France Travail Chennevières-sur-Marne
- monsieur Rodrigue Guérande, responsable d'équipe en agence de France Travail Choisy-le-Roi
- madame Frédérique Guillard, responsable d'équipe en agence de France Travail Courbevoie
- madame Morgane Guilliomet, responsable d'équipe en agence de France Travail Lagny-Sur-Marne
- madame Laurence Guitton, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 5 et 13ème Daviel
- madame Marie-Danielle Guosef, responsable d'équipe en agence de France Travail Evry
- madame Estelle Gutman, responsable d'équipe en agence de France Travail Vincennes
- madame Laila Hadj Abdelkader, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 1, 2, 3 et 4ème Paul Lelong
- madame Ghariba Hamal, responsable d'équipe en agence de France Travail Mantes-la-Jolie
- madame Fatima Hamdia, responsable d'équipe en agence de France Travail Mantes-la-Jolie
- madame Rachida Hammada, responsable d'équipe en agence de France Travail Drancy
- madame Vanessa Hanany-Jacques, responsable d'équipe en agence de France Travail de Juvisy-Sur-Orge
- monsieur Jérome Hausvirt, responsable d'équipe en agence de France Travail Sucy en Brie
- madame Coralie Hay, responsable d'équipe en agence de France Travail Ivry-sur-Seine
- madame Lena Heck, responsable d'équipe en agence de France Travail Tremblay-En-France

- madame Vanessa Henriot, responsable d'équipe en agence de France Travail Saint-Germain-en-Laye
- madame Nathalie Hery, responsable d'équipe en agence de France Travail Choisy-le-Roi
- monsieur Guillaume Hilleraud, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 18ème Ney
- madame Seraphine Hippolyte, responsable d'équipe en agence de France Travail Stains
- madame Magalie Horem, responsable d'équipe en agence de France Travail Livry-Gargan
- monsieur Nassim Houari, responsable d'équipe en agence de France Travail Sarcelles
- madame Alexandra Houdaille, responsable d'équipe en agence de France Travail Poissy
- madame Zakia Huard, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme centralisé de Bois-Colombes
- madame Aurélie Hubault, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 15ème Brancion
- madame Germaine Huet, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 18ème Ney
- madame Stéphanie Hut, responsable d'équipe en agence de France Travail Coulommiers,
- madame Nouja Idjakirene, responsable d'équipe en agence de France Travail Clichy-la-Garenne
- madame Bénédicte Igier, responsable d'équipe en agence de France Travail Evry
- madame Romélie Louise Illidge, responsable d'équipe en agence de France Travail Clichy-Sous-Bois
- madame Marion Immele, responsable d'équipe en agence de France Travail Mantes-La-Jolie
- madame Isabelle Jacquet, responsable d'équipe en agence de France Travail Provins
- madame Linsey Innocent, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme S@D
- madame Sana Jdaini, responsable d'équipe en agence de France Travail Gonesse
- madame Catherine Jeaneau, responsable d'équipe en agence de France Travail Sucy en Brie
- madame Solène Jehanin, reponsable d'équipe en agence de France Travail Les Mureaux
- madame Jesika Jeya, responsable d'équipe en agence de France Travail Sevran
- madame Hélène Joannis, responsable d'équipe en agence de France Travail Palaiseau
- monsieur Anthony Joliet, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 20ème Piat
- madame Laura Kachbal, responsable d'équipe en agence de France Travail Cachan
- monsieur Ouachek Kaci, responsable d'équipe en agence de France Travail Montreuil-sous-Bois
- madame Marie-Odile Kanuty, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme du contrôle de la recherche d'emploi
- madame Ninar Karam, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 16 et 17ème Cardinet
- monsieur Nabil Karbal, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 1, 2, 3 et 4ème Paul Lelong

- madame Hanene Karboub, responsable d'équipe en agence de France Travail Le Blanc Mesnil
- monsieur Yacine Kerbache, responsable d'équipe en agence de France Travail Cachan
- monsieur Farid Kerboub, responsable d'équipe en agence de France Travail Bondy
- madame Fatiha Kermaidic, responsable d'équipe en agence de France Travail de Paris 7, 8 et 9ème Saint- Pétersbourg
- madame Fouzyia Kerzazi, responsable d'équipe en agence de France Travail Epinay sur Seine
- madame Rabia Khabbiza, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 19ème Laumière
- madame Momna Khadir, responsable d'équipe en agence de France Travail Saint-Denis
- madame Roxane Khayvongsone, responsable d'équipe en agence de France Travail Levallois-Perret
- madame Sylvie Kherdjemil, responsable d'équipe en agence de France Travail Versailles
- madame Sylvie Kherdjemil, responsable d'équipe en agence en mission de France Travail Rambouillet jusqu'au 30 septembre 2026
- madame Cherazed Kheroua, responsable d'équipe en agence de France Travail Neuilly-Sur-Marne
- madame Karina Kichenama, responsable d'équipe en agence de France Travail Le Blanc-Mesnil
- monsieur Serge Kieffer, responsable d'équipe en agence de France Travail 5 et 13ème Daviel
- monsieur Siam Kissoon, responsable d'équipe en agence de France Travail Noisy-le-Sec
- madame Mariam Kone, responsable d'équipe en agence de France Travail L'Haÿ-les-Roses
- monsieur Rimh Kouiten, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 7, 8 et 9ème Saint-Pétersbourg
- madame Sonia Kouitini, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme régionale du contrôle de la recherche d'emploi Paris
- madame Saliha Krabchi, responsable d'équipe en agence de France Travail Saint-Denis
- madame Nadia Krimi, responsable d'équipe en agence de France Travail Sevran
- madame Anna Krukowski, responsable d'équipe en agence de France Travail Levallois Perret
- madame Delphine Labelle, responsable d'équipe en agence de France Travail Antony
- madame Nadine Lablanquie, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme régionale du contrôle de la recherche d'emploi
- monsieur Mickael Lafortune, responsable d'équipe en agence de France Travail AVS placement techniciens
- madame Laetitia Laganier, responsable d'équipe en agence de France Travail Plaisir
- monsieur Jonathan Lagreou, responsable d'équipe en agence de France Travail Créteil
- madame Naila Lahmar, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme Services à distance
- madame Catherine Laigle, responsable d'équipe en agence de France Travail Etampes

- monsieur Abdelaziz Lajnef, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 5 et 13ème Daviel
- monsieur Badre Lakhlifa, responsable d'équipe en agence de France Travail de France Travail Plaisir
- madame Dorothe Laloux, responsable d'équipe en agence de France Travail Choisy-le-Roi
- madame Zuleika Lambert, responsable d'équipe en agence de France Travail Montreuil-sous-Bois
- monsieur Fabien Lambry, responsable d'équipe en agence de France Travail Bondy
- madame Sabella Lammens, responsable d'équipe en agence de France Travail Coulommiers
- madame Manuela Langlois, responsable d'équipe en agence de France Travail Savigny-sur-Orge
- monsieur Stéphane Laporte, responsable d'équipe en agence de France Travail Aéroportuaire Roissy CDG
- madame Isabelle Larchet, responsable d'équipe en agence de France Travail Montrouge
- monsieur Keltoum Lassau, responsable d'équipe en agence de France Travail Sainte-Geneviève-des-Bois
- madame Patricia Lavergne, responsable d'équipe en agence de France Travail Montereau Fault Yonne
- madame Pascale Lavocat Dubuis, responsable d'équipe en agence de France Travail Asnières sur Seine
- monsieur Arnaud Le brun, responsable d'équipe en agence de France Travail Trappes
- monsieur Jean Le Henaff, responsable d'équipe en agence de France Travail Courbevoie
- madame Sylvie Le Jehan, responsable d'équipe en agence de France Travail Cergy
- monsieur Philippe Le Bihan, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 18ème Genevoix
- monsieur Gariel Lebon, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 20ème Vitruve
- monsieur Nicolas Lebret, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme du contrôle de la recherche d'emploi Paris
- madame Delphine Lecamus, responsable d'équipe en agence de France Travail Viry Châtillon
- madame Isabelle Leclerc Henriques, responsable d'équipe en agence de France Travail Champigny-sur-Marne
- madame Maëlle Lecoeur Rortais, responsable d'équipe en agence de France Travail Palaiseau
- monsieur Pierre Lecomte, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 15ème Brancion
- madame Raphaëlle Lecoq, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 5 et 13ème Daviel
- monsieur Eric Lecorbeiller, responsable d'équipe en agence de France Travail Gonesse
- madame Cindy Lecoustre, responsable d'équipe en agence de France Travail Dammarie-Les-Lys
- madame Jean Julia Lecurieux Richemont, responsable d'équipe en agence de France Travail Villejuif

- madame Virginie Lelong, responsable d'équipe en agence de France Travail Chennevières-sur-Marne
- monsieur Samuel Lemoine, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 6 et 14ème Jean Moulin
- madame Gaelle Lemonnier Duaygues, responsable d'équipe en agence de France Travail Saint-Ouen-sur-Seine
- madame Valérie Lengrand, responsable d'équipe en agence de France Travail Aulnay sous Bois
- monsieur Thierry Leopold, responsable d'équipe en agence de France Travail Villeneuve-Saint-Georges
- madame Françoise Lepage, responsable d'équipe en agence de France Travail Montereault-Fault-Yonne
- madame Marie-Claude Leprun, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme S@D
- madame Virginie Lequenne, responsable d'équipe en agence de France Travail Courbevoie
- madame Sophie Lequeux, responsable d'équipe en agence de France travail Rueil-Malmaison
- madame Isabelle Letellier, responsable d'équipe en agence de France Travail Vity-Châtillon
- madame Josée-Esther Letourneux, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme services à distance
- madame Anne Levasseur, responsable d'équipe en agence de France Travail Mantes-La-Jolie
- monsieur Philippe Lhardy, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme de traitement centralisé Lieusaint
- monsieur Romain Lherbier, responsable d'équipe en agence de France Travail Issy-les-Moulineaux
- madame Nathalie L'Hoste, responsable d'équipe en agence de France Travail Meaux
- madame Anna Limbourg, responsable d'équipe en agence de France Travail Créteil
- monsieur Nicolas Lopatinsky, responsable d'équipe en agence de France Travail Issy-les-Moulineaux
- madame Rosalina Lopes Cantarelo, responsable d'équipe en agence de France Travail Epinay-Sur-Seine
- monsieur Antoine Loquier, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 16 et 17ème Cardinet
- madame Christine Lorin, responsable d'équipe en agence de France Travail Drancy
- madame Cyrielle Lucas, responsable d'équipe en agence de France Travail Saint Ouen l'Aumone
- monsieur Michel Ludig, responsable d'équipe en agence de France Travail Levallois-Perret
- monsieur Wilfrid Mabika-Vindou, responsable d'équipe en agence de France Travail Champigny-sur-Marne
- madame Blandine Madembo, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 18ème Boulevard Ney
- madame Odile Madi, responsable d'équipe en agence de France Travail Saint-Ouen-L'Aumône

- madame Odile Madre, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 5ème et 13ème Daviel
- madame Sana Maghdaoui, responsable d'équipe en agence de France Travail Ivry-sur-Seine
- madame Kahila Mahiddine, responsable d'équipe en agence de France Travail Lagny-Sur-Marne
- madame Dalila Mahiou, responsable d'équipe en agence de France Travail Saint-Denis
- monsieur Frédéric Maillot, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 18ème Ney
- madame Anita Malamba, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 20ème Vitruve
- monsieur Mohamed Malek, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme de traitement centralisé Courbevoie
- monsieur Jonathan Malfleury, responsable d'équipe en agence de France Travail Asnières-sur-Seine
- madame Aurélie Malingre, responsable d'équipe en agence de France Travail Mantes-la-Jolie
- madame Mara Mancinelli Bendjael, responsable d'équipe en agence de France Travail Montreuil-sous-Bois
- madame Nathalie Marent, responsable d'équipe en agence de France Travail Savigny le Temple
- madame Eva Mariette, responsable d'équipe en agence de France Travail Aulnay-sous-Bois
- madame Daleila Marhoum, responsable d'équipe en agence de France Travail Aulnay-sous-Bois
- madame Lilah Martin, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 20ème Piat
- madame Isabelle Martin-Finet, responsable d'équipe en agence de France Travail Gennevilliers
- madame Caroline Martinez, responsable d'équipe en agence de France Travail Garges-lès-Gonesses
- madame Lydia Mathez, responsable d'équipe en agence de France Travail Nemours
- madame Laure Mathivet, responsable d'équipe en agence de France Travail Corbeil-Essonnes
- madame Isabelle Maudon, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 18ème Ney
- monsieur Jean Mazic, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 5 et 13ème Daviel
- madame Myriam Mazouz, responsable d'équipe en agence de France Travail Herblay
- madame Charlotte Mechali, responsable d'équipe en agence de France Travail Cergy
- madame Laure Medrano, responsable d'équipe en agence de France Travail Versailles
- madame Nadia Meftah, responsable d'équipe en agence de France Travail Gennevilliers
- madame Nadia Megdoud, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 1, 2, 3 et 4ème Paul Lelong
- madame Nelcy Melse, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 19ème Armand Carrel

- monsieur Yacine Menasria, responsable d'équipe en agence de France Travail Nanterre
- monsieur Paul Menges, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 20ème Piat
- monsieur Laurent Menu, responsable d'équipe en agence de France Travail Gennevilliers
- madame Christie Merancier, responsable d'équipe en agence de France Travail Livry-Gargan
- madame Béatrice Mercier, responsable d'équipe en agence de France Travail Nanterre
- madame Rhalia Meridja, responsable d'équipe en agence de France Travail Bobigny
- monsieur Romain Meslier, responsable d'équipe en agence de France Travail Boulogne Billancourt
- madame Sherazade Mezlaoui, responsable d'équipe en agence de France Travail Arpajon
- madame Prisca Mfuka Lokiatolo, responsable d'équipe en agence de France Travail Livry-Gargan
- madame Prisca Mfuka Lokiatolo, responsable d'équipe en mission en agence de France Travail Tremblay-en-France jusqu'au 31 mars 2026
- madame Nathalie Midor, responsable d'équipe en plateforme de traitement centralisé de Noisy-le-Grand
- monsieur Olivier Mignot, responsable d'équipe en agence de France Travail Cergy
- madame Andrée-Gaëlle Milala, responsable d'équipe en agence de France Travail Nanterre
- madame Claire Millier, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 1, 2, 3 et 4ème Paul Lelong
- monsieur Belkacem Mimouni, responsable d'équipe en agence de France Travail Longjumeau
- madame Siham Mkhakh, responsable d'équipe en agence de France Travail Antony
- monsieur Manuel Moenza, responsable d'équipe en agence de France Travail spectacle AVS placement techniciens
- monsieur Adolphe Mombela E Ompanda, responsable d'équipe en agence de France Travail Garges-lès-Gonesse
- monsieur Kabange-Cyril Momote, responsable d'équipe en agence de France Travail Spectacle AVS placement techniciens
- madame Alison Mompelat, responsable d'équipe en agence de France Travail Sarcelles
- madame Isabelle Monjoly, responsable d'équipe en agence de France Travail Chelles
- madame Elisabeth Monti, responsable d'équipe en agence de France Travail Fontenay sous Bois
- madame Magali Morlot, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme prestations et formations
- monsieur Nicolas Moronvalle, responsable d'équipe en agence de France Travail Juvisy-Sur-Orge
- madame Léa Mouhym, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme régionale du contrôle de la recherche d'emploi Bois-Colombes
- madame Adélaïde Mpondo Epee, responsable d'équipe en agence de France Travail Gennevilliers

- madame Carine Muller, responsable d'équipe en agence de France Travail Nogent sur Marne
- madame Scholastique Murebwayire, responsable d'équipe en agence de France Travail Noisy le Grand
- madame Anissa N Dao, responsable d'équipe en agence de France Travail Etampes
- madame Milouda Nabi, responsable d'équipe en agence de France Travail Le Blanc-Mesnil
- madame Sarah Nait Merzeg, responsable d'équipe en agence de France Travail Tremblay-en-France
- madame Merveille Ndoumbe, responsable d'équipe en agence de France Travail Colombes
- madame Monique Malika Nedjar, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme régionale du contrôle de la recherche d'emploi
- madame Isabelle Negri, responsable d'équipe en agence de France Travail Reuil Malmaison
- madame Sabrina Negrouz, responsable d'équipe en agence de France Travail Tremblay-en-France
- madame Julie Ngo, responsable d'équipe en agence de France Travail Montreuil-sous-Bois
- madame Laurence Noblet, responsable d'équipe en agence de France Travail Bobigny
- madame Marie Sylvia Norca, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 18ème Genevoix
- madame Celia Nubery, responsable d'équipe en agence de France Travail Levallois-Perret
- monsieur Mickael Nunes, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 18ème Ney
- madame Sandrine Ojea, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme S@D
- madame Cristina Susete Oliveira Antunes, responsable d'équipe de France Travail Champigny-sur-Marne
- madame Vanessa Orain, responsable d'équipe de France Travail Saint-Ouen-sur-Seine
- madame Maria Ortiz Sanchez, responsable d'équipe en agence de France Travail Bagneux
- madame Chafia Ouadah, responsable d'équipe en agence de France Travail Aulnay sous bois
- madame Isabelle Palomino, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 16 et 17ème Cardinet
- madame Carole Panel, responsable d'équipe en agence de France Travail Domont
- monsieur Jean-Denis Paraire, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 7, 8 et 9ème Saint-Pétersbourg
- madame Hélène Parmantier, responsable d'équipe en agence de France Travail Savigny-Sur-Orge
- madame Caroline Pauc, responsable d'équipe en agence de France Travail Aubervilliers
- madame Anna Paul de la Fuente, responsable d'équipe en agence de France Travail Boulogne-Billancourt
- monsieur Eric Pedron, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme S@D
- madame Stéphanie Peigne, responsable d'équipe en agence de France Travail Brétigny-sur-Orge

- madame Sylvie Pelca, responsable d'équipe en agence de France Travail Brunoy
- madame Aurélie Pellardi, responsable d'équipe en agence de France Travail Cergy
- madame Stéphanie Penon, responsable d'équipe en agence de France Travail Sarcelles
- madame Denise Pereira, responsable d'équipe en agence de France Travail Puteaux
- madame Alexia Perez, responsable d'équipe en agence de France Travail Savigny le Temple
- monsieur Grégory Petrilli, responsable d'équipe en agence de France Travail Mitry-Mory
- madame Sandrine Peyrol, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme du contrôle de la recherche d'emploi Lieusaint
- madame Annie Peyrot, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme prestations formations
- monsieur Benoit Peyroux, responsable d'équipe en agence de France Travail Noisy-le-Grand
- monsieur Richard Piat, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 6ème et 14ème Jean Moulin
- madame Sophie Pierrard, responsable d'équipe en agence en mission de France Travail Poissy du 29 décembre 2025 au 30 juin 2026
- monsieur William Pierron, responsable d'équipe en agence de France Travail Argenteuil
- madame Cathy Pinto, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 6 et 14ème Jean Moulin
- madame Irène Pitel, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 20ème Piat
- monsieur Christophe Pitoux, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 6 et 14ème Jean Moulin
- madame Stella Pochal, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 7, 8 et 9ème Saint-Petersbourg
- madame Blandine Poignant, responsable d'équipe en agence de France Travail Palaiseau
- monsieur Nicolas Poirier, responsable d'équipe en agence de France Travail Persan
- monsieur Olivier Pollet, responsable d'équipe en agence de France Travail Saint-Gratien
- madame Véronique Pontello, responsable d'équipe en agence de France Travail Chelles
- madame Isabelle Pouzet, responsable d'équipe en agence de France Travail Avon
- monsieur Séverin Prene, responsable d'équipe en agence de France Travail Bagneux
- madame Cynthia Profit, responsable d'équipe en agence de France Travail Montereau-Fault-Yonne
- madame Fabienne Proquot-Discher, responsable d'équipe en agence de France Travail Vitry-Sur-Seine
- madame Nathalie Puech, responsable d'équipe en agence de France Travail Sartrouville
- madame Julie Puglia, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 12ème Diderot
- madame Noémie Puigmal, responsable d'équipe en agence de France Travail Provins

- monsieur Frédéric Rabeau, responsable d'équipe en agence de France Travail Nemours
- monsieur Chadi Rachid, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 18ème Ney
- madame Ornella Ravidat, responsable d'équipe en agence de France Travail Brunoy
- madame Myriam Rebbouh, responsable d'équipe en agence de France Travail Noisy-le-Grand
- madame Radia Rezzouk, responsable d'équipe en agence de France Travail Levallois Perret
- monsieur Guillaume Riou, responsable d'équipe en agence de France Travail Boulogne-Billancourt
- madame Stéphanie Robby, responsable d'équipe en agence de France Travail Trappes
- madame Morifatou Robert, responsable d'équipe en agence de France Travail La Ferté-sous-Jouarre
- madame Céline Robin, responsable d'équipe en agence de France Travail Antony
- madame Sabrina Rodon, responsable d'équipe en agence de France Travail Issy-les-Moulineaux
- monsieur Arnaldo Rodrigues, responsable d'équipe en agence de France Travail Rambouillet
- madame Manuela Rodrigues, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 6 et 14ème Jean Moulin
- madame Alixia Rodriguez, responsable d'équipe en agence de France Travail Domont
- madame Manon Rohr, responsable d'équipe en agence de France Travail Antony
- madame Audrey Roilland, responsable d'équipe en agence de France Travail Pantin
- madame Roselyne Roko, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 11ème Beaumarchais
- madame Mélanie Rollot, responsable d'équipe en agence de France Travail Brie-Comte-Robert
- monsieur Ronan Rosec, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 10ème Vicq d'Azir
- madame Manuela Rossi, responsable d'équipe en agence de France Travail Longjumeau
- madame Véronique Roudaut, responsable d'équipe en agence de France Travail Boulogne-Billancourt
- madame Laurence Roulon, responsable d'équipe en agence de France Travail Créteil
- monsieur Ambroise Roux, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 11ème Beaumarchais
- madame Armelle Roux-Duriez, responsable d'équipe en agence de France Travail Issy-les-Moulineaux
- madame Nathalie Royer, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 16 et 17ème Cardinet
- madame Mirjam Rudin, responsable d'équipe en agence de France Travail Nogent-sur-Marne
- madame Leila Rui, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 19ème Armand Carrel
- madame Magali Saadoun, responsable d'équipe en agence de France Travail Ermont
- madame Anne Sabatino, responsable d'équipe en agence de France Travail Saint-Maur-des-Fossés

- madame Jihane Sahli, responsable d'équipe en agence de France Travail Saint-Germain-en-Laye
- madame Nadine Saint Cilly, responsable d'équipe en agence de France Travail Savigny-Sur-Orge
- madame Catherine Saintigny, responsable d'équipe en agence de France Travail AVS placement Artistes
- monsieur Adrien Sala, responsable d'équipe en agence de France Travail Sartrouville
- madame Emmanuelle Saliani, responsable d'équipe en agence de France Travail Saint-Ouen-L'Aumône
- madame Nadia Sallami, responsable d'équipe en agence de France Travail Longjumeau
- madame Maud Salmon, responsable d'équipe en agence de France Travail Corbeil-Essonnes
- madame Joséphine Salmon, responsable d'équipe en agence France Travail Paris 12ème Diderot
- monsieur Gilles Saloy, responsable d'équipe en agence de France Travail Avon
- madame Nathalie Samimi, responsable d'équipe en agence de France Travail Vitry-sur-Seine
- monsieur Adrien Sanchez Servin, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 7, 8 et 9ème Saint-Pétersbourg
- madame Sabrina Sapotille, responsable d'équipe en agence de France Travail Noisy-le-Sec
- madame Chabha Sardou, responsable d'équipe en agence de France Travail La Courneuve
- madame Cécile Sassus, responsable d'équipe en agence de France Travail Fontenay sous Bois
- madame Innocente Sathoud, responsable d'équipe en agence de France Travail Saint-Germain-en-Laye
- madame Isabelle Scilla, responsable d'équipe en agence de France Travail de Conflans-Sainte-Honorine
- madame Blandine Sebdoun, responsable d'équipe en agence de France Travail Champigny sur Marne
- madame Ndeye Seck, responsable d'équipe en agence de France Travail Cergy
- madame Nawel Selhaoui, responsable d'équipe en agence de France Travail Garges-Les-Gonesse
- madame Jamila Serhane, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme de traitement centralisé Noisy le Grand
- madame Florie Serin, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 20ème Vitruve
- madame Maud Severien, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 12ème Diderot
- monsieur Joaquim Severino, responsable d'équipe en agence de France Travail Noisy le Grand
- madame Jessica Sextus, responsable d'équipe en agence de France Travail Stains
- monsieur Charlery Seymour, responsable d'équipe en agence de France Travail Corbeil-Essonnes
- madame Béatrice Seznec, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 1, 2, 3 et 4ème Paul Lelong

- madame Saoussen Sid, responsable d'équipe en agence de France Travail Juvisy-Sur-Orge
- monsieur Moussofing Sissoko, responsable d'équipe en agence de France Travail Aubervilliers
- madame Samira Slimani Mezloy, responsable d'équipe en agence de France Travail Saint-Maur-des-Fossés
- madame Isabelle Soriano, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 5 et 13ème Daviel
- madame Nadiya Soufi, responsable d'équipe en agence de France Travail Rosny sous Bois
- madame Irène Sougoule, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris AVS Techniciens
- madame Hafida Souna, responsable d'équipe en agence de France Travail Sevran
- monsieur Rajiv Soundur, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 11ème Beaumarchais
- madame Alice Spiga, responsable d'équipe en agence de France Travail Sainte-Geneviève-des-Bois
- madame Claudie Talleu, responsable d'équipe en agence de France Travail Livry-Gargan
- monsieur Ichrak Targhi, responsable d'équipe en agence de France Travail Sarcelles
- madame Cathy Tavares Goncalves, responsable d'équipe en agence de France Travail Nogent-sur-Marne
- madame Béatrice Tayebi, responsable d'équipe en agence de France Travail Poissy
- madame Laila Tebbal, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 16 et 17ème Cardinet
- madame Nella Telle, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 18ème Genevoix
- madame Sonia Tessier, responsable d'équipe en agence de France Travail Puteaux
- madame Edith Thévenot, responsable d'équipe en agence de France Travail Savigny-le-Temple
- madame Barbara Theys, responsable d'équipe en agence de France Travail Evry
- madame Karine Thomas, responsable d'équipe en agence de France Travail les Ulis
- madame Sandrine Thomas, responsable d'équipe en agence de France Travail Longjumeau
- monsieur Mohamed Amine Timadjer, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 1, 2, 3 et 4ème Paul Lelong
- monsieur José Tinoco Almeida, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 15ème Brancion
- madame Nathalie Todouawoga, responsable d'équipe en agence de France Travail Vitry sur Seine
- monsieur Zakaria Tommis, responsable d'équipe en agence de France Travail Montreuil
- madame Arakama Toure, responsable d'équipe en agence de France Travail Domont
- madame Valerie Touya, responsable d'équipe en agence de France Travail Trappes
- madame Marieme Traore, responsable d'équipe en agence de France Travail Bondy
- madame Fabienne Tripied, responsable d'équipe en agence de France Travail Spectacle AVS placement journalistes

- madame Frédérique Ulloa Del Toro, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 16 et 17ème Cardinet
- madame Stella Vabaglio, responsable d'équipe en agence de France Travail Pontault Combault
- madame Julie Valy, responsable d'équipe en agence de France Travail Vincennes
- madame Elodie Vauclin, responsable d'équipe en agence de France Travail Sarcelles
- madame Laetitia Vaulegeard, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 10ème Vicq d'Azir
- monsieur Michel Veiga, responsable d'équipe en agence de France Travail Cergy
- monsieur Grégory Venault, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 11ème Beaumarchais
- madame Sandrine Vernay, responsable d'équipe en plateforme prestations et formations
- madame Marie-Pierre Verne, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 7, 8 et 9ème Saint-Pétersbourg
- madame Aurélie Vieira, responsable d'équipe en agence de France Travail Sucy-en-Brie
- madame Sylvie Vilmot, responsable d'équipe en agence de France Travail Choisy-le-Roi
- monsieur Rosaire Vodouhe, responsable d'équipe en agence de France Travail Livry-Gargan
- madame Catherine Walter, responsable d'équipe en agence de France Travail Fontenay sous Bois
- monsieur Jérôme Waroquier, responsable d'équipe en agence de France Travail Nanterre
- madame Linda Wasilewski, responsable d'équipe en agence de France Travail Ermont
- madame Haifa Yahia, responsable d'équipe en agence de France Travail Maisons-Alfort
- madame Nadjoie Yahyahoui, responsable d'équipe en agence France Travail Pantin
- monsieur Walid Yahyaoui, responsable d'équipe en agence France Travail Rueil-Malmaison
- madame Sadet Yildiz, responsable d'équipe en agence de France Travail Rosny-sous-Bois
- madame Jolie Malou, responsable d'équipe en agence de France Travail Villeneuve-Saint-Georges à compter du 1er mars 2026
- monsieur Franck Yonboue, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 19ème Laumière
- madame Salima Youcef, responsable d'équipe en agence de France Travail Noisy le Sec
- madame Sandrine Zaccaria Panzou, responsable d'équipe en agence de France Travail Maisons-Alfort
- monsieur M Barka Zaidi, responsable d'équipe en agence de France Travail Saint-Ouen-sur-Seine
- madame Saleha Zamoum Guitouni, responsable d'équipe en agence de France Travail Gennevilliers
- monsieur Yael Zbili, responsable d'équipe en agence de France Travail Colombes
- monsieur Frédéric Zenou, responsable d'équipe en agence de France Travail Vitry-Sur-Seine

- monsieur Camille Zinsou, responsable d'équipe en agence de France Travail Villeneuve-Saint-Georges

§ 4 - référents métier

- madame Angélique Ade, référent métiers de France Travail Fontenay sous Bois
- monsieur Karim Aghroud-Franc, référent métiers de France Travail Drancy
- monsieur Hassan Ait Assou, référent métiers de France Travail Issy-Les-Moulineaux
- madame Fatima Ait Bouzid, référent métiers de France Travail Mantes-la-Jolie
- monsieur Farid Ait El Haj, référent métiers de France Travail Clichy-sous-Bois
- madame Khadija Ait Ihia, référent métiers de France Travail Cergy
- madame Mirna Al Ali, référent métiers de France Travail Sucy-en-Brie
- madame Nabila Alitouche, référent métiers de France Travail La Courneuve
- madame Touria Allaoui, référent métiers de France Travail Saint-Denis
- madame Barbara Alloumani, référent métiers de France Travail La Ferté-sous-Jouarre
- monsieur Mickaël Amrani, référent métiers de France Travail Corbeil-Essonnes
- madame Ghislaine Andeme, référent métiers de France Travail Pantin
- monsieur Erick Apostolos, référent métiers de France Travail Paris 12ème Diderot
- monsieur Karim Asfouri, référent métiers de France Travail Clichy-sous-Bois
- madame Yasmine Baa, référent métiers de France Travail Aubervilliers
- monsieur Christophe Barfuss Decker, référent métiers de France Travail Bagneux
- madame Laura Batista, referent métiers de France Travail Livry-Gargan
- madame Jamila Belabbas, référent métiers de France Travail Champigny-sur-Marne
- madame Eddi Belbachir, référent métiers de France Travail Sevran
- madame Emmanuelle Bellanger, référent métiers de France Travail Paris 11ème Beaumarchais
- madame Gwendoline Belnard, référent métiers de France Travail Viry-Châtillon
- madame Elodie Benaziz, référent métiers de France Travail AVS placement technicien
- madame Fella Benbrahim, référent métiers de France Travail Villejuif
- monsieur Miloud Benghellam, référent métiers de France Travail Stains
- madame Ouarda Benkherfallah, référent métiers de France Travail La Courneuve
- madame Malika Benrabah, référent métiers de France Travail Bobigny
- madame Celine Berlinger, référent métiers de France Travail Avon
- monsieur Francois Bernard, référent métiers de France Travail Chennevières sur Marne
- madame Julie Bernard, référent métiers de France Travail Saint-Maur-des-Fossés
- madame Rosaria Berne, référent métiers de France Travail Gennevilliers
- madame Isabelle Bignon-Lecointe, référent métiers de France Travail Gennevilliers
- madame Annangelique Billaud, référent métiers de France Travail Bezons
- madame Elise Blancher, référent métiers de France Travail Levallois Perret
- madame Carine Bouaraphanh, référent métiers de France Travail Paris 12ème Diderot
- monsieur Cédric Bouillet, référent métiers de France Travail Paris 12ème Diderot
- madame Hakima Boumahdi, référent métiers de France Travail Paris 19ème Armand Carrel
- monsieur Frederic Branger, référent métiers de France Travail Paris 15ème Brancion
- monsieur Arnaud Brissart, référent métiers de France Travail Paris 20ème Piat
- madame Christine Brunet, référent métiers de France Travail Asnières-sur-Seine
- monsieur Philippe Burnel, référent métiers de France Travail Nanterre
- madame Anne Buxerolles, référent métiers en plateforme contrôle de recherche d'emploi

- madame Pauline Camille, référent métiers en agence de France Travail Tremblay-en-France
- madame Chrystelle Camprasse, référent métiers de France Travail Evry
- monsieur Jean-Philippe Cao, référent métiers de France Travail Garges-lès-Gonesse
- madame Corinne Caramadre, référent métiers de France Travail Saint Ouen l'Aumône
- madame Florbela Cardoso-Martins, référent métiers de France Travail Paris 20ème Vitruve
- madame Delphine Carneiro Meireles, référent métiers de France Travail Domont
- madame Milene Chartrain, référent métiers de France Travail Rambouillet
- madame Malika Chemmah, référent métiers de France Travail Saint-Ouen-Sur-Seine
- madame Séverine Ciok, référent métiers de France Travail Sartrouville
- madame Catherine Colucci, référent métiers de France Travail Dammarie les Lys
- monsieur Olivier Comte, référent métier de France Travail Brunoy
- madame Marie Constant, référent métiers de France Travail Paris 6ème et 14ème Jean Moulin
- monsieur Davy Conwerth, référent métiers de France Travail Colombes
- monsieur Jean Francois Cornet, référent métiers de France Travail Coulommiers
- monsieur Stephane Cornette, référent métiers de France Travail Courbevoie
- madame Anna Coscia, référent métiers de France Travail Savigny Le Temple
- madame Gwladys Coudray, référent métiers de France Travail l'Haÿ-Les-Roses
- monsieur Adama Coulibaly, référent métiers de France Travail Neuilly-sur-Marne
- monsieur Julien Cuffel, référent métiers de France Travail Courbevoie
- monsieur Olivier D'Abunto, référent métiers de France Travail Montmorency
- madame Lydia Daninthe, référent métiers de France Travail Villeneuve-Saint-Georges
- madame Veronique Daudin, référent métiers de France Travail Mitry Mory
- madame Ludivine De Quelen, référent métiers de France Travail Montrouge
- monsieur Emmanuel De Sousa, référent métiers de la plateforme de traitement centralisé Noisy le Grand
- madame Aurelia Debeaune, référent métiers de France Travail Aulnay sous Bois
- madame Sylvie Delhomme, référent métiers de France Travail Rueil-Malmaison
- madame Marie Demougeot, référent métiers de France Travail Drancy
- madame Agnès Desjouis, référent métiers de la plateforme de contrôle de recherche d'emploi
- madame Assata Dia, référent métiers de France Travail Sucy-en-Brie
- madame Alya Diallo, référent métiers de France Travail Neuilly-sur-Marne
- monsieur Jonathan Diaz, référent métiers de France Travail Créteil
- madame Marie Céline Dieng, référent métiers de France Travail Dammarie les Lys
- madame Claire Dijoux, référent métiers de France Travail Paris 20ème Piat
- madame Julia Distefano, référent métiers de France Travail Aulnay-sous-Bois
- monsieur Stephane Doigneaux, référent métiers de France Travail Cergy
- madame Odile Dolape, référente métiers de France Travail Bondy
- monsieur Guy Dorsan, référent métiers de France Travail Clichy-sous-Bois
- madame Ibtisme Doub, référent métiers de France Travail Cachan
- madame Hatouma Doucoure, référent métiers de France Travail Bondy
- monsieur Benjamin Drougat, référent métiers de France Travail Paris 11ème Beaumarchais
- monsieur François Duhalde, référent métiers de France Travail Argenteuil
- madame Véronique Dujeu, référent métiers de France Travail Bagneux

- madame Géraldine Dumanoir, référent métiers de France Travail Epinay-sur-Seine
- monsieur Arnaud Durand, référent métiers de France Travail Garges lès Gonesses
- monsieur Marc Ebzant, référent métiers de France Travail Sainte Geneviève des Bois
- madame Caroline Ekobo, référent métiers de France Travail Bobigny
- madame Leila El Boubkri, référent métiers de France Travail Paris 18ème Ney
- monsieur Olivier Engel, référent métiers de France Travail Levallois Perret
- madame Habiba Es Sedik, référent métiers de France Travail Montrouge
- monsieur Philippe Espagnac, référent métiers de la plateforme contrôle de recherche d'emploi
- monsieur Jérome Etienne, référent métiers de France Travail Saint Gratien
- madame Aïcha Farki, référent métiers de France Travail Saint-Ouen-sur-Seine
- madame Christine Farre, référent métiers de France Travail Conflans Sainte Honorine
- madame Marwan Fath, référent métiers de France Travail Pantin
- madame Correly Fayete Nguya, référent métiers en plateforme de la plateforme services à distance
- madame Correly Fayete Nguya, référent métiers en plateforme en mission de la plateforme contentieux et incidents de paiements jusqu'au 31 juillet 2026
- madame Sofia Febre, référent métiers de France Travail Meaux
- madame Celine Fichet, référent métiers de France Travail Plaisir
- madame Nare Fofana, référent métiers de France Travail Epinay-sur-Seine
- madame Margot Folie, référent métiers de France Travail Mantes-la-Jolie
- monsieur Christophe Folinais, référent métiers de France Travail Ivry-sur-Seine
- monsieur Alain Fondrille, référent métiers de France Travail Paris 5 et 13ème Daviel
- monsieur Mathieu Fortier Lhost, référent métiers de France Travail Paris 11ème Beaumarchais
- madame Martine Foucher, référent métiers de France Travail Paris 15ème Brancion
- monsieur Mickaël Fourre, référent métiers en plateforme de la plateforme contrôle de recherche d'emploi
- madame Nathalie Frade, référent métiers de France Travail Villejuif
- madame Isabelle Garcia, référent métiers de France Travail Noisy-Le-Grand
- madame Sarah Gardent, référent métiers de France Travail Paris 18ème Ney
- madame Elisabeth Gatine, référent métiers de France Travail Paris 18ème Genevoix
- madame Virginie Genty, référent métiers de France Travail Champigny sur Marne
- madame Monaa Gharsa, référent métiers de France Travail Trappes
- madame Nouria Ghorzi, référent métiers de France Travail Rosny-sous-Bois
- madame Ingrid Gibault, référent métiers en plateforme de la plateforme prestations formations
- madame Solène Gilbert, référent métiers de France Travail Boulogne-Billancourt
- madame Florence Girod, référent métiers de France Travail Villeneuve-Saint-Georges
- monsieur Didier Glotin, référent métiers de France Travail Paris 12ème Diderot
- madame Prisca Armelle Gnambode, référent métier de France Travail Paris 12ème Diderot
- monsieur Eric Godo, référent métiers de France Travail Paris 7, 8 et 9ème Saint-Pétersbourg
- madame Ninon Gomis, référent métiers de France Travail Paris 7, 8 et 9ème Saint-pétersbourg à compter du 1er mars 2026
- madame Véronique Gosselin, référent métiers de France Travail Boulogne-Billancourt

- madame Koumbati Goufado, référent métiers de France Travail Stains jusqu'au 28 février 2026
- madame Koumbati Goufado, référent métiers de France Travail Montreuil à compter du 1er mars 2026
- madame Leila Guessyere, référent métiers de France Travail Saint Denis
- monsieur Christophe Guilleman Vignoli, référent métiers de France Travail Paris 19ème Laumière
- madame Virginie Guillot, référent métiers de France Travail Montereau Fault Yonne
- monsieur Benyounes Habri, référent métiers de France Travail Paris 5 et 13ème Daviel
- monsieur Julien Haddar, référent métiers de France Travail Saint Denis
- monsieur Djamil Hamadi, référent métiers de France Travail Meaux
- madame Leila Hamani, référent métiers de France Travail Sevran
- monsieur Taoufique Harouach, référent métiers de France Travail Colombes
- madame Fatima-Zohra Hartani, référent métiers de France Travail Puteaux
- madame Virginie Heras, référent métiers de France Travail Versailles
- madame Diane Houessou, référent métiers de France Travail Choisy-le-Roi
- monsieur Jonathan Houttemane, référent métiers de France Travail Aubervilliers
- madame Najma Idnnajem, référent métiers de France Travail Ivry-Sur-Seine
- madame Samia Ikhentane, référent métiers de France Travail Paris 19ème Armand Carrel
- madame Satya Priya Issac, référent métiers de France Travail Paris 1, 2, 3 et 4ème Paul Lelong
- monsieur Patrice Jean Marie, référent métiers de France Travail Paris 10ème Vicq d'Azir
- madame Isabel Jezo, référent métiers de France Travail Guyancourt
- madame Carole Johnson, référent métiers de France Travail Le Blanc-Mesnil
- madame Leila Kara, référent métiers de France Travail Herblay
- madame Anaëlle Kebe, référent métiers de France Travail Tremblay-en-France
- monsieur Régis Innocent Komitien, référent métiers de France Travail Paris 16 et 17ème Cardinet
- monsieur Nyouma Koulibaly, référent métiers de France Travail Paris 20ème Piat
- madame Semra Konya Buyukocak, référent métiers de France Travail Sarcelles
- madame Nathalie Labeau, référent métiers de France Travail Créteil
- monsieur Jacques Lacour, référent métiers de France Travail Nemours
- madame Ibtissam Lahlou, référent métier de France Travail Nogent-sur-Marne
- madame Sonia Lahrach, référent métiers de France Travail Saint Denis
- monsieur Laurent Landelle, référent métiers de France Travail Paris 1, 2, 3 et 4ème Paul Lelong
- madame Aurelie Lascoutouna, référent métiers de France Travail Arpajon
- monsieur Philippe Le Bihan, référent métiers de France Travail Paris 18ème Genevoix
- monsieur Sébastien Le Cun, référent métiers de France Travail Argenteuil
- monsieur Philippe Le Lann, référent métiers de France Travail Trappes
- madame My Hanh Le Trane, référents métiers de France Travail Sarcelles
- madame Syldie Lecossois, référente métiers de France Travail Etampes
- monsieur Philippe Lefevre, référent métiers de France Travail Vincennes
- monsieur Eddy Lemeltiez, référent métiers de France Travail Gonesse
- monsieur Gilles Leroy, référent métiers de France Travail Paris 16 et 17ème Cardinet
- madame Armelle Lesaicherre, référent métiers de France Travail Trappes

- madame Florence L'Honorey Chailloux, référent métiers de France Travail Paris 5 et 13ème Daviel
- madame Ludiwine Lison, référent métiers de France Travail Paris 5 et 13ème Daviel
- madame Johane Longchamps, référent métiers de la plateforme régionale du contrôle de la recherche d'emploi Noisy-le-Grand
- madame Emmanuelle Lombart, référent métiers de France Travail Versailles
- monsieur Mickaël Louis, référent métiers de la plateforme prestations et formations
- madame Amélia Lucas, référent métiers de France Travail Paris 1, 2, 3 et 4 Paul Lelong
- madame Chantal Maboa Elong Eboumbou, référent métiers de France Travail Gennevilliers
- madame Rachida Maghrane, référent métiers de France Travail Paris 10ème Vicq d'Azir
- madame Najiya Mahri, référent métiers de France Travail Clichy-La-Garenne
- madame Najiya Mahri, référent métiers de France Travail Clichy-la-Garenne
- monsieur Sylvain Mann, référent métiers de France Travail Brie-Comte-Robert
- madame Zohra Manseri, référent métiers de France Travail Montreuil-sous-Bois
- monsieur Mohamed Redha Mansouri, référent métier de France Travail Taverny
- madame Violetta Marignan, référent métiers de France Travail viry-Châtillon
- madame Marina Marques, référent métiers de France Travail Pontault Combault
- madame Sandra Martignon, référent métiers de France Travail Savigny-le-Temple
- madame Céline Meknassi, référent métiers de France Travail Cergy
- madame Céline Mercier, référent métiers de France Travail Epinay Sur Seine
- madame El-Hadda Merouane, référent métiers de France Travail Nanterre
- madame Hadjar Merzouk, référent métiers de France Travail Paris 18ème Genevoix
- madame Karine Michoux, référent métiers de la plateforme de traitement centralisé Paris
- monsieur Jean-Michel Miranda, référent métiers de France Travail Paris 19ème Laumière
- madame Nathalie Molteni, référent métiers de France Travail Chessy Val d'Europe
- madame Fanny Monin, référent métiers de France Travail Les Mureaux
- monsieur Hugo Moulin, référent métiers de France Travail Antony
- madame Anissa Moussaoui, référent métiers de France Travail Saint Ouen l'Aumône
- madame Maria Moutou, référent métiers de France Travail Poissy
- madame Rkia Najib Takhyamti, référent métiers de la plateforme prestations et formations
- madame Patricia Ndonno Essomba, référent métiers de France Travail Noisy-le-Sec
- madame Marina Nicolas, référent métiers de France Travail Longjumeau
- monsieur Romain Noel, référent métiers de France Travail Ermont
- monsieur Frédéric Nourry, référent métiers de France Travail Vitry sur Seine
- madame Catherine Obydol, référent métiers de France Travail Montreuil-sous-Bois
- madame Jaceithe Oka, référent métiers de France Travail Savigny-Sur-Orge
- madame Maria Cristina Olivier, référent métiers de France Travail Paris 18ème Ney
- madame Madjouba Otmani, référent métiers de France Travail Maisons-Alfort
- monsieur Moez Oueslati, référent métiers de France Travail Paris 19ème Armand Carrel
- madame Sawsane Ould, référent métiers de France Travail spectacle AVS placement techniciens
- monsieur Benjamin Palm, référent métiers de France Travail Chessy Val-d'Europe

- madame Manuelle Pastel, référent métiers de France Travail Noisy-Le-Grand
- monsieur Alexandre Pasturel, référent métiers de France Travail Torcy
- monsieur Louis Maximilien Petit, référent métiers de France Travail AVS Technicien jounaliste
- madame Sopheap Pheng, référent métiers de France Travail Saint-Germain-En-Laye
- monsieur Jean Philippe Pluquet, référent métiers de la plateforme de traitement centralisé Lieusaint
- madame Emilie Ponceau, référent métiers de France Travail Poissy
- madame Gwenvaelle Porte, référent métiers de France Travail Paris 15ème Brancion
- madame Maggaly Proust, référent métiers de France Travail Trappes
- madame Sylvie Prudhomme, référent métiers en plateforme contrôle de recherche d'emploi
- madame Mélanie Quinchon, référent métiers de France Travail Persan
- madame Marie-Claire Rajan, référent métiers de France Travail Dourdan
- madame Frédérique Réault, référent métiers de France Travail Noisy-le-Sec
- madame Elisabeth Rebours, référent métiers de France Travail Paris 16ème et 17ème Cardinet
- madame Marie Françoise Rehaili, référent métiers de France Travail Argenteuil
- monsieur Frédéric Renaux, référent métiers de France Travail Sartrouville
- monsieur Marc Rene, référent métiers de France Travail Paris 11ème Beaumarchais
- monsieur Marc Rene, référent métiers de France Travail Paris 19ème Armand Carrel en mission jusqu'au 06 avril 2026
- monsieur Patrick Reno, référent métiers de France Travail Rueil Malmaison
- madame Agnès Renoult, référent métiers de France Travail Ermont
- monsieur Fabrice Rey, référent métiers de France Travail Paris 6ème et 14ème Jean Moulin
- madame Vanessa Rezazgui, référent métiers de France Travail Brétigny sur Orge
- madame Stéphanie Rochard, référent métiers de France Travail Lagny sur Marne
- monsieur Olivier Rode, référent métiers de France Travail Corbeil-Essonnes
- madame Patricia Rousseau, référent métiers de France Travail Evry
- monsieur Wilfried Rousseau, référent métiers de France Travail Asnières sur Seine
- madame Olivia Ruivo, référent métiers de France Travail Nanterre
- monsieur Antonio Russo, référent métiers de France Travail Asnières-sur-Seine
- monsieur Samir Sahi, référent métiers de France Travail Paris 5 et 13ème Daviel
- monsieur Mohamed Salhi, référent métiers de la plateforme S@D
- madame Saida Salmi, référent métiers de France Travail Les Ulis
- madame Florence Saminadin, référent métiers de France Travail Paris 7, 8 et 9ème Saint-Pétersbourg
- madame Sylvie Sato, référent métiers de France Travail AVS placement artistes
- monsieur Sofiane Sekhri, référent métiers en plateforme de la plateforme services à distance
- madame Gladys Sigiscar, référent métiers de France Travail Paris 19ème Armand Carrel
- monsieur David Sinet, référent métiers de France Travail Chelles
- monsieur Boy Sissoko, référent métiers de France Travail Aéroportuaire Roissy CDG
- madame Nathalie Suedile, référent métiers de France Travail Paris 10ème Vicq d'Azir
- madame Mélanie Suyatno, référent métiers de France Travail Aubervilliers
- monsieur Stephane Tabourneau, référent métiers de France Travail Clichy la Garenne

- madame Charlène Tantet, référent métiers de France Travail Paris 16 et 17ème Cardinet
- madame Clémence Tchicou, référent métiers de la plateforme régionale du contrôle de la recherche d'emploi Bois-Colombes
- madame Samnang Tep, référent métiers de France Travail Issy-les-Moulineaux
- madame Régine Theota, référent métiers de France Travail Paris 7, 8 et 9ème Saint-Pétersbourg
- madame Rahima Tlemsani, référent métiers de France Travail Le Blanc-Mesnil
- madame Kimi Touret, référent métiers de France Travail Paris 18ème Ney
- madame Catherine Trotel, référent métiers de France Travail Paris 15ème Brancion
- monsieur David Valentin, référent métiers de France Travail Paris 6ème et 14ème Jean Moulin
- madame Nathalie Valide, référent métiers de France Travail Gonesse
- monsieur Stephane Vaugouin, référent métiers de France Travail Provins
- madame Stéphanie Villeprand, référent métiers de France Travail Champigny-sur-Marne
- madame Peggy Wadie Mickail, référent métiers de France Travail Paris 5ème et 13ème Daviel
- monsieur Lamine Watt, référent métiers de la plateforme S@D
- madame Safiya Yacine, référent métiers de France Travail Herblay
- madame Sarah Yazidi, référent métiers de France Travail Rosny-sous-Bois
- madame Nihal Yilmaz, référent métiers de France Travail Les Mureaux
- madame Pascale Yimdjo, référent métiers de France Travail Livry-Gargan

§ 5 - Directeurs territoriaux

- monsieur Antonio Alves, directeur territorial Val-d'Oise
- monsieur Emmanuel Blanc, directeur territorial Hauts-de-Seine
- madame Margot Cantero, directrice territoriale Seine-et-Marne
- madame Sophie Damolida, directrice territoriale Seine-Saint-Denis
- monsieur Jean Philippe Delcourt, directeur territorial Paris
- madame Virginie Dumeste, directrice territoriale Essonne
- monsieur Gérald Marol, directeur territorial Val-de-Marne
- madame Delphine Philippe-Giraux, directrice territoriale Yvelines

§ 6 - Directeurs territoriaux délégués

- madame Sophie Beudin, directrice territoriale déléguée Hauts de Seine Nord
- monsieur Abdelkader Drari, directeur territorial délégué Seine-Saint-Denis Est
- madame Dalida El Ougli, directrice territoriale déléguée Paris Ouest
- madame Laura Gaetani, directrice territoriale déléguée Yvelines Grand Ouest
- madame Nathalie Hachet, directrice territoriale déléguée Hauts-de-Seine Sud
- madame Laurence Henry, directrice territoriale déléguée Val d'Oise Ouest
- madame Cyrille Jutteau, directrice territoriale déléguée Paris Fortius
- madame Stephanie Lecam directrice territoriale déléguée Seine et Marne Sud
- madame Séverine Leduc-Wisniowski, directrice territoriale déléguée Paris Sud
- monsieur Edouard Nicot, directeur territorial délégué Seine et Marne Nord
- monsieur Olivier Paschung, directeur territorial délégué Val d'Oise Est
- madame Nathalie Perraudin, directrice territoriale déléguée Essonne Ouest
- monsieur Benito Ruiz, directeur territorial délégué Seine-Saint-Denis Centre

- madame Fabienne Saillant, directrice territoriale déléguée Val de Marne Est
- monsieur Bernard Thomas, directeur territorial délégué Essonne Est
- madame Olivia Tripier, directrice territoriale déléguée Val-de-Marne Ouest

Article 6 - Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom de la directrice régionale de France Travail Ile-de-France. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

Article 7 - Abrogation et publication

La décision IdF n° 2026-02 DS Agences du 13 janvier 2026 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de France Travail.

Fait à Montreuil, le 24 février 2026.

Nadine Crinier,
directrice régionale
de France Travail Ile-de-France

Décision IdF n° 2026-16 DS DT du 24 février 2026

Délégation de signature de la directrice régionale de France Travail Ile-de-France au sein des directions territoriales

La directrice régionale de France Travail Ile-de-France,

Vu le code du travail, notamment ses articles, L.5131-6, L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5423-7, L.5424-26, L.5426-1-2, L. 5426-8-1 à L. 5426-8-3, L.5427-1, R.5131-15 à R.5131-26, R.5312-4, R.5312-25 et R.5312-26, R.5312-47, R.5412-1 à R.5412-3, R.5426-15, R.5426-18 et R.5426-20,

Vu le code de justice administrative, notamment les articles L.213-11 et suivants et R213-10 et suivants,

Vu le code de l'action sociale et des familles notamment les articles L.262-37 et R.262-68 et suivants,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment ses articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de l'opérateur France Travail,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel,

Vu, ensemble, la convention du 15 novembre 2024 relative à l'assurance chômage, le règlement qui y est annexé et les textes pris pour leur application, en particulier les articles 46, 46 bis et 55,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération n° 2015-44 du 16 septembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Décide :

Article 1 - Conventions de partenariat et marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 5 à l'effet de, signer :

- 1) les conventions conclues en déclinaison d'accords cadres nationaux de partenariat, à l'exception de celles ayant un impact financier ou un impact en matière de ressources humaines pour France Travail, ou sur la base d'une convention type établie par la direction générale,
- 2) les conventions locales ou départementales de subvention,
- 3) les autres conventions d'initiative territoriale, à l'exception de celles ayant un impact politique, financier, sur le système d'information ou en matière de ressources humaines pour France Travail,

- 4) les marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi d'un montant inférieur à 140 000 euros HT.

Article 2 - Prestations en trop versées

§ 1 - Délai

Délégation est donnée pour accorder des délais de remboursement des prestations en trop versées :

- dans la limite de 36 mois aux personnes désignées au § 3 de l'article 5
- dans la limite de 48 mois aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 5

§ 2 - Remise de dettes

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2 et § 3 de l'article 5 à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées lorsqu'elles sont irrécouvrables ou non recouvrées :

- d'un montant inférieur à 1000 euros lorsque les prestations concernées sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers ;
- dans la limite de 650 euros pour accorder une remise lorsque les prestations concernées sont versées pour le compte de l'assurance chômage

§ 3 - Admission en non valeur

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2 et § 3 de l'article 5 à l'effet d'admettre en non valeur lorsqu'elles sont irrécouvrables ou non recouvrées, d'un montant inférieur à 1000 euros lorsque les prestations concernées sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers

§ 4 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1, § 2 et § 3 de l'article 5 à l'effet de statuer sur les demandes d'admission en non valeur lorsque les prestations concernées sont versées pour le compte de l'assurance chômage dans la limite de 1000 euros.

Article 3 – Contestations et recours

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 5 à l'effet de signer les décisions statuant sur les contestations et recours formés contre les décisions :

- de suspension du revenu de remplacement, de l'allocation du contrat d'engagement jeune et du revenu de solidarité active ainsi qu'à la levée ou au refus de levée de cette suspension ;
- de suppression du revenu de remplacement et de l'allocation du contrat d'engagement jeune ou appliquant la pénalité administrative ;
- de radiation de la liste des demandeurs d'emploi en cas de manquement aux obligations du contrat d'engagement ou du contrat d'engagement jeune ou de non-respect du projet de reconversion professionnelle ;
- d'avertissement envoyé au demandeur d'emploi ne bénéficiant ni du revenu de remplacement, ni de l'allocation du contrat d'engagement jeune, ni du revenu de solidarité active.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées aux § 3 de l'article 5.

Article 4 - Fonctionnement général

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2 et § 3 de l'article 5 à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance nécessaire au fonctionnement de la direction territoriale ou à l'animation du service public territorial de l'emploi,
- 2) signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération et les approbations hiérarchiques de déplacement,
- 3) porter plainte sans constitution de partie civile au nom de France Travail pour tout fait ou acte intéressant la direction territoriale.

Article 5 - Délégataires

§ 1 - directeurs territoriaux

- monsieur Antonio Alves, directeur territorial Val-d'Oise
- monsieur Emmanuel Blanc, directeur territorial Hauts-de-Seine
- madame Margot Cantero, directrice territoriale Seine-et-Marne
- madame Sophie Damolida, directrice territoriale Seine-Saint-Denis
- monsieur Jean Philippe Delcourt, directeur territorial Paris
- madame Virginie Dumeste, directrice territoriale Essonne
- monsieur Gérald Marol, directeur territorial Val-de-Marne
- madame Delphine Philippe-Giraux, directrice territoriale Yvelines

§ 2 - directeurs territoriaux délégués

- madame Sophie Beudin, directrice territoriale déléguée Hauts-de-Seine Nord
- monsieur Abdelkader Drari, directeur territorial délégué Seine-Saint-Denis Est
- madame Dalida El Ougli, directrice territoriale déléguée Paris Ouest
- madame Laura Gaetani, directrice territoriale déléguée Yvelines Grand Ouest
- madame Nathalie Hachet, directrice territoriale déléguée Hauts-de-Seine Sud
- madame Laurence Henry, directrice territoriale déléguée Val d'Oise Ouest
- madame Cyrille Jutteau, directrice territoriale déléguée Paris Fortius
- madame Stéphanie Le Cam directrice territoriale déléguée Seine-et-Marne Sud
- madame Séverine Leduc-Wisniowski, directrice territoriale déléguée Paris Sud
- monsieur Edouard Nicot, directeur territorial délégué Seine-et-Marne Nord
- monsieur Olivier Paschung, directeur territorial délégué Val d'Oise Est
- madame Nathalie Perraudin, directrice territoriale déléguée Essonne Ouest
- monsieur Benito Ruiz, directeur territorial délégué Seine-Saint-Denis Centre
- madame Fabienne Saillant, directrice territoriale déléguée Val-de-Marne Est
- monsieur Bernard Thomas, directeur territorial délégué Essonne Est
- madame Olivia Tripier, directrice territoriale déléguée Val-de-Marne Ouest

§ 3 - Responsable de service

- madame Nathalie Bobichon, responsable de service à la direction territoriale de la Seine-Saint-Denis
- madame Zohra Douchi, responsable de service à la direction territoriale des Yvelines
- madame Nadia El Jarroudi, responsable de service à la direction territoriale de Paris

- madame Muriel Fagnoni, responsable de service à la direction territoriale de Paris
- madame Estelle Galopin-Herbaut, responsable de service à la direction territoriale de Seine-et-Marne
- madame Catherine Jacob, responsable de service à la direction territoriale du Val-de-Marne
- madame Aude Klein, responsable de service à la direction territoriale du Val-d'Oise
- madame Nathalie Leroy, responsable de service à la direction territoriale du Val-de-Marne
- madame Angélique Mayet, responsable de service à la direction territoriale des Yvelines
- madame Nicole Monfils, responsable de service de la direction territoriale de Seine-Saint-Denis
- madame Catherine Sannier, responsable de service de la direction territoriale de l'Essonne
- monsieur Juba Si Tayeb, responsable de service à la direction territoriale du Val-d'Oise
- madame Marie-Alice Ulysse, responsable de service à la direction territoriale des Hauts-de-Seine

Article 6 - Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom de la directrice régionale de France Travail Ile-de-France. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

Article 7 - Abrogation et publication

La décision IdF n° 2026-03 DS DT du 13 janvier 2026 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de France Travail.

Fait à Montreuil, le 24 février 2026.

Nadine Crinier,
directrice régionale
de France Travail Ile-de-France

Décision IdF n° 2026-17 DS PTF CTX du 24 février 2026

Délégation de signature de la directrice régionale de France Travail Ile-de-France au sein de la plate-forme régionale contentieux et incidents de paiement

La directrice régionale de France Travail Ile-de-France,

Vu le code du travail, notamment ses articles, L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5412-1, L.5426-6, R.5312-25 et R.5312-26, R.5312-47, R.5412-1 à R.5412-7-1,

Vu le code de l'action sociale et des familles notamment ses articles L.262-37 et R.262-68 et suivants,

Vu le code de justice administrative, notamment ses articles L.213-11 et suivants et R213-10 et suivants,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment les articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de l'opérateur France Travail,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel,

Vu le décret n° 2019-796 du 26 juillet 2019 relatif aux nouveaux droits à indemnisation, à diverses mesures relatives aux travailleurs privés d'emploi et à l'expérimentation d'un journal de la recherche d'emploi,

Vu, ensemble, la convention du 15 novembre 2024 relative à l'assurance chômage, le règlement qui y est annexé et les textes pris pour leur application, en particulier les articles 46, 46 bis et 55,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2025-46 du 27 novembre 2025 du conseil d'administration de France Travail portant sur l'aide à la mobilité et la délibération n° 2024-35 du 24 avril 2024 du conseil d'administration de France Travail portant sur l'aide à la garde d'enfants,

Vu la décision n° 2025-179 du 27 novembre 2025 du directeur général de France Travail relative aux missions pour lesquelles France Travail services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

Article 1 - Fonctionnement général

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 et § 2 de l'article 6 à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance se rapportant aux activités de la plateforme, à l'exception des instructions et notes à destination du réseau et des correspondances avec ses partenaires institutionnels,
- 2) signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération, et les approbations hiérarchiques de déplacement,

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 6 à l'effet de porter plainte sans constitution de partie civile au nom de France Travail, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées au § 2 de l'article 6.

Article 2 - Placement et gestion des droits

Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer :

- 1) les décisions (à l'exception de celles relevant de la compétence de France Travail services) relatives aux allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou de tout autre tiers, ainsi que les décisions statuant sur les contestations et recours formés contre ces décisions,
- 2) les décisions prises dans le cadre de dispositifs spécifiques d'accompagnement notamment le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ou le parcours d'accompagnement personnalisé (PAP) proposé aux collaborateurs parlementaires, y compris le remboursement des allocations lorsqu'elles ont été en trop versées, ainsi que les décisions statuant sur les contestations et recours formés contre ces décisions :
    - monsieur Jean-Pierre Tabeur, directeur régional adjoint en charge des opérations
    - madame Véronique Arca Cabalar, directrice des opérations
    - madame Valérie Caille, directrice de la production régionale
    - madame Karine Guep, directrice de la plateforme contentieux et incidents de paiement
    - madame Manon Papa, directrice adjointe de la plateforme contentieux et incidents de paiement

- madame Soukayna Ceulemans, directrice adjointe de la production régionale
- monsieur Guillaume Tison, adjoint à la directrice des opérations
- madame Christelle Canonne, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Sophie Gilton, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Corinne Parize, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Nassima Sif, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- monsieur Jean Pesenti, chargé d'appui réglementaire et applicatif jusqu'au 30 avril 2026
- monsieur Eric Pedron, chargé de mission jusqu'au 31 mai 2026

Article 3 - Prestations en trop versées

§ 1 – Délais

1 - Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet d'accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées sans limite de délais :

- monsieur Jean-Pierre Tabeur, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Véronique Arca Cabalar, directrice des opérations
- madame Valérie Caille, directrice de la production régionale
- madame Karine Guep, directrice de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Manon Papa, directrice adjointe de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Soukayna Ceulemans, directrice adjointe de la production régionale
- monsieur Guillaume Tison, adjoint à la directrice des opérations
- monsieur Jean Pesenti, chargé d'appui réglementaire et applicatif jusqu'au 30 avril 2026
- monsieur Eric Pedron, chargé de mission jusqu'au 31 mai 2026

2 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 2 de l'article 6 à l'effet d'accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées dans la limite de 60 mois.

3 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 3 de l'article 6 à l'effet d'accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées dans la limite de 36 mois.

§ 2 - Remise de dettes

1 - Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées, pour tout montant, lorsque les prestations concernées sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers :

- monsieur Jean-Pierre Tabeur, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Véronique Arca Cabalar, directrice des opérations
- madame Valérie Caille, directrice de la production régionale

- madame Karine Guep, directrice de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Manon Papa, directrice adjointe de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Soukayna Ceulemans, directrice adjointe de la production régionale
- monsieur Guillaume Tison, adjoint à la directrice des opérations
- madame Stéphanie Amasse, chargée d'appui réglementaire et applicatif jusqu'au 30 avril 2026
- madame Nora Anas, chargée d'appui réglementaire et applicatif jusqu'au 30 avril 2026
- madame Jacynthe Delannay, chargée d'appui réglementaire et applicatif jusqu'au 30 avril 2026
- madame Vanessa Jokhoo, chargée d'appui réglementaire et applicatif jusqu'au 30 avril 2026
- monsieur Stéphane Marty, chargé d'appui réglementaire et applicatif jusqu'au 30 avril 2026
- madame Naouel Milles, chargée d'appui réglementaire et applicatif jusqu'au 30 avril 2026
- monsieur Jean Pesenti, chargé d'appui réglementaire et applicatif jusqu'au 30 avril 2026
- madame Noëlle Chatti, chargée de mission jusqu'au 31 juillet 2026
- monsieur Richard Ervens, chargé de mission jusqu'au 31 juillet 2026
- monsieur Eric Pedron, chargé de mission jusqu'au 31 mai 2026
- madame Sandra Rouzaud, chargée de mission jusqu'au 31 juillet 2026
- monsieur Samir Sahi, conseiller référent indemnisation jusqu'au 31 mars 2026
- madame Catherine Chaville, responsable d'équipe service indemnisation
- madame Ronaldine Metelus, responsable d'équipe service indemnisation

2 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 2 de l'article 6 à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées, dans la limite de 5000 euros, lorsque les prestations concernées sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers.

3 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 3 de l'article 6 à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées, dans la limite de 650 euros, lorsque les prestations concernées sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers.

4 - Délégation est donnée aux personnes désignées ci après à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage dans la limite de 650 euros :

- monsieur Jean-Pierre Tabeur, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Véronique Arca Cabalar, directrice des opérations
- madame Valérie Caille, directrice de la production régionale
- madame Karine Guep, directrice de la plateforme contentieux et incidents de paiement

- madame Manon Papa, directrice adjointe de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Soukayna Ceulemans, directrice adjointe de la production régionale
- monsieur Guillaume Tison, adjoint à la directrice des opérations
- madame Christelle Canonne, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Sophie Gilton, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Corinne Parize, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Nassima Sif, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Assia Chalane, référent métiers de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Isaline Fleury, référent métiers de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- monsieur Ahmed Ismail, référent métiers de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Stéphanie Amasse, chargée d'appui réglementaire et applicatif jusqu'au 30 avril 2026
- madame Nora Anas, chargée d'appui réglementaire et applicatif jusqu'au 30 avril 2026
- madame Jacynthe Delannay, chargée d'appui réglementaire et applicatif jusqu'au 30 avril 2026
- madame Vanessa Jokhoo, chargée d'appui réglementaire et applicatif jusqu'au 30 avril 2026
- monsieur Stéphane Marty, chargé d'appui réglementaire et applicatif jusqu'au 30 avril 2026
- madame Naouel Milles, chargée d'appui réglementaire et applicatif jusqu'au 30 avril 2026
- monsieur Jean Pesenti, chargé d'appui réglementaire et applicatif jusqu'au 30 avril 2026
- madame Noëlle Chatti, chargée de mission jusqu'au 31 juillet 2026
- monsieur Richard Ervens, chargé de mission jusqu'au 31 juillet 2026
- monsieur Eric Pedron, chargé de mission jusqu'au 31 mai 2026
- madame Sandra Rouzaud, chargée de mission jusqu'au 31 juillet 2026
- monsieur Samir Sahi, conseiller référent indemnisation jusqu'au 31 mars 2026
- madame Catherine Chaville, responsable d'équipe service indemnisation
- madame Ronaldine Metelus, responsable d'équipe service indemnisation

§ 3 - Admissions en non-valeur

1 - Délégation est donnée aux personnes désignées ci après à l'effet de statuer sur les demandes d'admission en non valeur des prestations en trop versées par France Travail pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnées à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec France Travail une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées, quel que soit le montant de ces prestations :

-

- monsieur Jean-Pierre Tabeur, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Véronique Arca Cabalar, directrice des opérations
- madame Valérie Caille, directrice de la production régionale
- madame Karine Guep, directrice de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Manon Papa, directrice adjointe de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Soukayna Ceulemans, directrice adjointe de la production régionale
- monsieur Guillaume Tison, adjoint à la directrice des opérations
- madame Florence Pottier, chargée de mission jusqu'au 31 janvier 2027
- madame Stéphanie Amasse, chargée d'appui réglementaire et applicatif jusqu'au 30 avril 2026
- madame Nora Anas, chargée d'appui réglementaire et applicatif jusqu'au 30 avril 2026
- madame Jacynthe Delannay, chargée d'appui réglementaire et applicatif jusqu'au 30 avril 2026
- madame Vanessa Jokhoo, chargée d'appui réglementaire et applicatif jusqu'au 30 avril 2026
- monsieur Stéphane Marty, chargé d'appui réglementaire et applicatif jusqu'au 30 avril 2026
- madame Naouel Milles, chargée d'appui réglementaire et applicatif jusqu'au 30 avril 2026
- monsieur Jean Pesenti, chargé d'appui réglementaire et applicatif jusqu'au 30 avril 2026
- madame Noëlle Chatti, chargée de mission jusqu'au 31 juillet 2026
- monsieur Richard Ervens, chargé de mission jusqu'au 31 juillet 2026
- monsieur Eric Pedron, chargé de mission jusqu'au 31 mai 2026
- madame Sandra Rouzaud, chargée de mission jusqu'au 31 juillet 2026
- monsieur Samir Sahi, conseiller référent indemnisation jusqu'au 31 mars 2026
- madame Catherine Chaville, responsable d'équipe service indemnisation
- madame Ronaldine Metelus, responsable d'équipe service indemnisation
- madame Laurence Barbelenet, chargée de mission à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 31 mars 2026
- madame Betty Chebouti, chargée de mission à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 31 mars 2026
- monsieur Sébastien Ecoutin, chargé de mission à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 31 mars 2026
- monsieur Gilles Gaillard, chargé de mission à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 31 mars 2026
- monsieur Sébastien Leconte, chargé de mission à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 31 mars 2026
- madame Isabelle Pillot, chargée de mission jusqu'au 31 mars 2026
- madame Emmanuelle Renard, chargée de mission à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 31 mars 2026
- madame Emmanuelle Vicari, chargée de mission jusqu'au 31 mars 2026
- madame Nabila Zerkoune, chargée de mission à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 31 mars 2026

- madame Samia Ait Sahel, responsable d'équipe en agence de France Travail Bondy à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 31 mars 2026
- monsieur Jean-Nicolas Ascensio, responsable d'équipe en agence de France Travail Persan à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 31 mars 2026
- madame Zineb Benaissa, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 11ème Beaumarchais à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 31 mars 2026
- madame Halima Nadia Benboukili, responsable d'équipe en agence de France Travail Garges-lès-Gonesse à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 31 mars 2026
- monsieur Adenane Bouchallouf, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 20ème Piat à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 31 mars 2026
- madame Nathalie Braun, responsable d'équipe en agence de France Travail Torcy à compter du 15 janvier 2026 jusqu'au 31 mars 2026
- madame Mariel Calme, responsable d'équipe en agence de France Travail Meaux à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 31 mars 2026
- monsieur Mouguilane Chanemougame, responsable d'équipe en agence de France Travail Taverny à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 31 mars 2026
- madame Ingrid Colot, responsable d'équipe en agence de France Travail Versailles jusqu'au 31 mars 2026
- madame Virginie Cournut, responsable d'équipe en agence de France Travail Bezons à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 31 mars 2026
- madame Anne-Gaëlle Desarnaud, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 15ème Brancion à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 31 mars 2026
- madame Marie-Eve Desarnaud, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 12ème Diderot à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 31 mars 2026
- madame Delphine Di Cicco, responsable d'équipe en agence de France Travail Sucy-En-Brie à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 31 mars 2026
- madame Magalie Horem, responsable d'équipe en agence de France Travail Livry-Gargan à compter du 1er février 2026 et jusqu'au 31 mars 2026
- madame Laura Kachbal, responsable d'équipe en agence de France Travail Cachan à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 31 mars 2026
- madame Fouzyia Kerzazi, responsable d'équipe en agence de France Travail Epinay-sur-Seine à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 31 mars 2026
- madame Chehrazed Kheroua, responsable d'équipe en agence de France Travail Neuilly-sur-Marne à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 31 mars 2026
- madame Nadia Krimi, responsable d'équipe en agence de France Travail Sevran à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 31 mars 2026
- monsieur Jonathan Lagreou, responsable d'équipe en agence de France Travail Créteil à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 31 mars 2026
- madame Sabella Lammens, responsable d'équipe en agence de France Travail Coulommiers à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 31 mars 2026
- madame Pascale Lavocat-Dubuis, responsable d'équipe en agence de France Travail Asnières-sur-Seine à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 31 mars 2026
- madame Cindy Lecoustre, responsable d'équipe en agence de France Travail Dammarie-les-Lys à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 31 mars 2026
- madame Kahila Mahiddine, responsable d'équipe en agence de France Travail Lagny-sur-Marne à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 31 mars 2026
- madame Sana Maghdaoui, responsable d'équipe en agence de France Travail Ivry-sur-Seine à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 31 mars 2026

- madame Stéphanie Maison, responsable d'équipe à la direction territoriale Essonne à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 31 mars 2026
- madame Nathalie Marent, responsable d'équipe en agence de France Travail Savigny-le-Temple à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 31 mars 2026
- madame Myriam Mazouz, responsable d'équipe en agence de France Travail Herblay à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 31 mars 2026
- madame Charlotte Mechali, responsable d'équipe en agence de France Travail Cergy à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 31 mars 2026
- madame Cristina Oiveira Antunes, responsable d'équipe en agence de France Travail Champigny-sur-Marne à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 31 mars 2026
- madame Caroline Pauc, responsable d'équipe en agence de France Travail Aubervilliers à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 31 mars 2026
- monsieur William Pierron, responsable d'équipe en agence de France Travail Argenteuil à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 31 mars 2026
- madame Véronique Pontello, responsable d'équipe en agence de France Travail Chelles à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 31 mars 2026
- monsieur Frédéric Rabeau, responsable d'équipe en agence de France Travail Nemours à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 31 mars 2026
- monsieur Chadi Rachid, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 18ème Ney à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 31 mars 2026
- madame Morifatou Robert, responsable d'équipe en agence de France Travail La Ferté-sous-Jouarre à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 31 mars 2026
- monsieur Gilles Saloy, responsable d'équipe en agence de France Travail Avon à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 31 mars 2026
- madame Cécile Sassus, responsable d'équipe en agence de France Travail Fontenay-sous-Bois à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 31 mars 2026
- madame Ichrak Targhi, responsable d'équipe en agence de France Travail Sarcelles à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 31 mars 2026
- monsieur Amine Mohamed Timadjer, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 1, 2, 3 et 4ème Paul Lelong à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 31 mars 2026
- madame Marie-Pierre Verne, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 7, 8 et 9ème Saint Pétersbourg à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 31 mars 2026
- madame Linda Wasilewski, responsable d'équipe en agence de France Travail Ermont à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 31 mars 2026
- madame Barbara Alloumani, référent métier en agence de France Travail La Ferté-sous-Jouarre à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 31 mars 2026
- madame Céline Berlinger, référent métier en agence de France Travail Avon à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 31 mars 2026
- madame Elise Blancher, référent métier en agence de France Travail Levallois-Perret à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 31 mars 2026
- madame Delphine Carneiro Meireles, référent métier en agence de France Travail Domont jusqu'au 31 mars 2026
- madame Milène Chartrain, référent métier en agence de France Travail Rambouillet jusqu'au 31 mars 2026
- madame Catherine Colucci, référent métier en agence de France Travail Dammarie-les-Lys à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 31 mars 2026

- monsieur Stéphane Cornette, référent métier en agence de France Travail Courbevoie à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 31 mars 2026
- madame Véronique Daudin, référent métier en agence de France Travail Mitry-Mory à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 31 mars 2026
- madame Habiba Es Sedik, référent métier en agence de France Travail Montrouge à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 31 mars 2026
- madame Véronique Gosselin, référent métier en agence de France Travail Boulogne-Billancourt à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 31 mars 2026
- monsieur Hervé Greve, référent métier en agence de France Travail Antony à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 31 mars 2026
- madame Virginie Guillot, référent métier en agence de France Travail Montereau-Fault-Yonne à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 31 mars 2026
- monsieur Julien Haddar, référent métier en agence de France Travail Saint-Denis jusqu'au 31 mars 2026
- monsieur Taoufique Harouach, référent métier en agence de France Travail Colombes à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 31 mars 2026
- madame Fatima Hartani Zohra, référent métier en agence de France Travail Puteaux à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 31 mars 2026
- monsieur Jonathan Houttemane, référent métier en agence de France Travail Aubervilliers jusqu'au 31 mars 2026
- madame Leila Kara, référent métier en agence de France Travail Herblay jusqu'au 31 mars 2026
- monsieur Sylvain Mann, référent métier en agence de France Travail Brie-Comte-Robert à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 31 mars 2026
- monsieur Mohamed Rédha Mansouri, référent métiers en agence de France Travail Taverny à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 31 mars 2026
- madame Marina Marques, référent métier en agence de France Travail Pontault-Combault à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 31 mars 2026
- madame Sandra Martignon, référent métier en agence de France Travail Savigny-le-Temple à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 31 mars 2026
- madame Nathalie Molteni, référent métier en agence de France Travail Chessy-Val-d'Europe à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 31 mars 2026
- monsieur Sopheap Pheng, référent métier en agence de France Travail Saint-Germain-en-Laye à compter du 28 janvier 2026 et jusqu'au 31 mars 2026
- madame Manal Réau, référent métier à la direction territoriale Yvelines Nord à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 31 mars 2026
- madame Stéphanie Rochard, référent métier en agence de France Travail Lagny-sur-Marne à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 31 mars 2026
- monsieur Wilfried Rousseau, référent métier en agence de France Travail Mantes-La-Jolie jusqu'au 31 mars 2026
- monsieur David Sinet, référent métier en agence de France Travail Chelles à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 31 mars 2026
- monsieur Stéphane Vaugouin, référent métier en agence de France Travail Provins à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 31 mars 2026
- madame Nihal Yilmaz, référent métier en agence de France Travail Les Mureaux jusqu'au 31 mars 2026

2 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 2 de l'article 6 à l'effet de statuer sur les demandes d'admission en non valeur des prestations en trop versées par France Travail pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnées à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec France Travail une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées, dans la limite de 1000 euros.

3 - Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de statuer sur les demandes d'admission en non valeur lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage dans la limite de 1000 euros :

- monsieur Jean-Pierre Tabeur, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Véronique Arca Cabalar, directrice des opérations
- madame Valérie Caille, directrice de la production régionale
- madame Karine Guep, directrice de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Manon Papa, directrice adjointe de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Soukayna Ceulemans, directrice adjointe de la production régionale
- monsieur Guillaume Tison, adjoint à la directrice des opérations
- madame Christelle Canonne, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Sophie Gilton, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Corinne Parize, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Nassima Sif, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Florence Pottier, chargée de mission jusqu'au 31 janvier 2027
- madame Stéphanie Amasse, chargée d'appui réglementaire et applicatif jusqu'au 30 avril 2026
- madame Nora Anas, chargée d'appui réglementaire et applicatif jusqu'au 30 avril 2026
- madame Jacynthe Delannay, chargée d'appui réglementaire et applicatif jusqu'au 30 avril 2026
- madame Vanessa Jokhoo, chargée d'appui réglementaire et applicatif jusqu'au 30 avril 2026
- monsieur Stéphane Marty, chargé d'appui réglementaire et applicatif jusqu'au 30 avril 2026
- madame Naouel Milles, chargée d'appui réglementaire et applicatif jusqu'au 30 avril 2026
- monsieur Jean Pesenti, chargé d'appui réglementaire et applicatif jusqu'au 30 avril 2026
- madame Noëlle Chatti, chargée de mission jusqu'au 31 juillet 2026
- monsieur Richard Ervens, chargé de mission jusqu'au 31 juillet 2026
- monsieur Eric Pedron, chargé de mission jusqu'au 31 mai 2026
- madame Sandra Rouzaud, chargée de mission jusqu'au 31 juillet 2026
- monsieur Samir Sahi, conseiller référent indemnisation jusqu'au 31 mars 2026
- madame Catherine Chaville, responsable d'équipe service indemnisation
- madame Ronaldine Metelus, responsable d'équipe service indemnisation

- madame Laurence Barbelenet, chargée de mission à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 31 mars 2026
- madame Betty Chebouti, chargée de mission à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 31 mars 2026
- monsieur Sébastien Ecoutin, chargé de mission à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 31 mars 2026
- monsieur Gilles Gaillard, chargé de mission à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 31 mars 2026
- monsieur Sébastien Leconte, chargé de mission à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 31 mars 2026
- madame Isabelle Pillot, chargée de mission jusqu'au 31 mars 2026
- madame Emmanuelle Renard, chargée de mission à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 31 mars 2026
- madame Emmanuelle Vicari, chargée de mission jusqu'au 31 mars 2026
- madame Nabila Zerkoune, chargée de mission à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 31 mars 2026
- madame Samia Ait Sahel, responsable d'équipe en agence de France Travail Bondy à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 31 mars 2026
- monsieur Jean-Nicolas Ascensio, responsable d'équipe en agence de France Travail Persan à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 31 mars 2026
- madame Zineb Benaissa, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 11ème Beaumarchais à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 31 mars 2026
- madame Halima Nadia Benboukili, responsable d'équipe en agence de France Travail Garges-lès-Gonesse à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 31 mars 2026
- monsieur Adenane Bouchallouf, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 20ème Piat à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 31 mars 2026
- madame Nathalie Braun, responsable d'équipe en agence de France Travail Torcy à compter du 15 janvier 2026 jusqu'au 31 mars 2026
- madame Mariel Calme, responsable d'équipe en agence de France Travail Meaux à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 31 mars 2026
- monsieur Mouguilane Chanemougame, responsable d'équipe en agence de France Travail Taverny à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 31 mars 2026
- madame Ingrid Colot, responsable d'équipe en agence de France Travail Versailles jusqu'au 31 mars 2026
- madame Virginie Cournut, responsable d'équipe en agence de France Travail Bezons à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 31 mars 2026
- madame Anne-Gaëlle Desarnaud, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 15ème Brancion à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 31 mars 2026
- madame Marie-Eve Desarnaud, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 12ème Diderot à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 31 mars 2026
- madame Delphine Di Cicco, responsable d'équipe en agence de France Travail Sucy-En-Brie à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 31 mars 2026
- madame Magalie Horem, responsable d'équipe en agence de France Travail Livry-Gargan à compter du 1er février 2026 et jusqu'au 31 mars 2026
- madame Laura Kachbal, responsable d'équipe en agence de France Travail Cachan à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 31 mars 2026
- madame Fouzyia Kerzazi, responsable d'équipe en agence de France Travail Epinay-sur-Seine à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 31 mars 2026

- madame Chehrazed Kheroua, responsable d'équipe en agence de France Travail Neuilly-sur-Marne à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 31 mars 2026
- madame Nadia Krimi, responsable d'équipe en agence de France Travail Sevran à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 31 mars 2026
- monsieur Jonathan Lagreou, responsable d'équipe en agence de France Travail Créteil à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 31 mars 2026
- madame Sabella Lammens, responsable d'équipe en agence de France Travail Coulommiers à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 31 mars 2026
- madame Pascale Lavocat-Dubuis, responsable d'équipe en agence de France Travail Asnières-sur-Seine à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 31 mars 2026
- madame Cindy Lecoustre, responsable d'équipe en agence de France Travail Dammarie-les-Lys à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 31 mars 2026
- madame Kahila Mahiddine, responsable d'équipe en agence de France Travail Lagny-sur-Marne à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 31 mars 2026
- madame Sana Maghdaoui, responsable d'équipe en agence de France Travail Ivry-sur-Seine à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 31 mars 2026
- madame Stéphanie Maison, responsable d'équipe à la direction territoriale Essonne à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 31 mars 2026
- madame Nathalie Marent, responsable d'équipe en agence de France Travail Savigny-le-Temple à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 31 mars 2026
- madame Myriam Mazouz, responsable d'équipe en agence de France Travail Herblay à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 31 mars 2026
- madame Charlotte Mechali, responsable d'équipe en agence de France Travail Cergy à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 31 mars 2026
- madame Cristina Oiveira Antunes, responsable d'équipe en agence de France Travail Champigny-sur-Marne à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 31 mars 2026
- madame Caroline Pauc, responsable d'équipe en agence de France Travail Aubervilliers à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 31 mars 2026
- monsieur William Pierron, responsable d'équipe en agence de France Travail Argenteuil à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 31 mars 2026
- madame Véronique Pontello, responsable d'équipe en agence de France Travail Chelles à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 31 mars 2026
- monsieur Frédéric Rabeau, responsable d'équipe en agence de France Travail Nemours à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 31 mars 2026
- monsieur Chadi Rachid, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 18ème Ney à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 31 mars 2026
- madame Morifatou Robert, responsable d'équipe en agence de France Travail La Ferté-sous-Jouarre à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 31 mars 2026
- monsieur Gilles Saloy, responsable d'équipe en agence de France Travail Avon à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 31 mars 2026
- madame Cécile Sassus, responsable d'équipe en agence de France Travail Fontenay-sous-Bois à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 31 mars 2026
- madame Ichrak Targhi, responsable d'équipe en agence de France Travail Sarcelles à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 31 mars 2026
- monsieur Amine Mohamed Timadjer, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 1, 2, 3 et 4ème Paul Lelong à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 31 mars 2026

- madame Marie-Pierre Verne, responsable d'équipe en agence de France Travail Paris 7, 8 et 9ème Saint Pétersbourg à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 31 mars 2026
- madame Linda Wasilewski, responsable d'équipe en agence de France Travail Ermont à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 31 mars 2026
- madame Barbara Alloumani, référent métier en agence de France Travail La Ferté-sous-Jouarre à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 31 mars 2026
- madame Céline Berlinger, référent métier en agence de France Travail Avon à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 31 mars 2026
- madame Elise Blancher, référent métier en agence de France Travail Levallois-Perret à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 31 mars 2026
- madame Delphine Carneiro Meireles, référent métier en agence de France Travail Domont jusqu'au 31 mars 2026
- madame Milène Chartrain, référent métier en agence de France Travail Rambouillet jusqu'au 31 mars 2026
- madame Catherine Colucci, référent métier en agence de France Travail Dammarie-les-Lys à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 31 mars 2026
- monsieur Stéphane Cornette, référent métier en agence de France Travail Courbevoie à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 31 mars 2026
- madame Véronique Daudin, référent métier en agence de France Travail Mitry-Mory à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 31 mars 2026
- madame Habiba Es Sedik, référent métier en agence de France Travail Montrouge à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 31 mars 2026
- madame Véronique Gosselin, référent métier en agence de France Travail Boulogne-Billancourt à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 31 mars 2026
- monsieur Hervé Greve, référent métier en agence de France Travail Antony à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 31 mars 2026
- madame Virginie Guillot, référent métier en agence de France Travail Montereau-Fault-Yonne à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 31 mars 2026
- monsieur Julien Haddar, référent métier en agence de France Travail Saint-Denis jusqu'au 31 mars 2026
- monsieur Taoufique Harouach, référent métier en agence de France Travail Colombes à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 31 mars 2026
- madame Fatima Hartani Zohra, référent métier en agence de France Travail Puteaux à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 31 mars 2026
- monsieur Jonathan Houttemane, référent métier en agence de France Travail Aubervilliers jusqu'au 31 mars 2026
- madame Leila Kara, référent métier en agence de France Travail Herblay jusqu'au 31 mars 2026
- monsieur Sylvain Mann, référent métier en agence de France Travail Brie-Comte-Robert à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 31 mars 2026
- monsieur Mohamed Rédha Mansouri, référent métiers en agence de France Travail Taverny à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 31 mars 2026
- madame Marina Marques, référent métier en agence de France Travail Pontault-Combault à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 31 mars 2026
- madame Sandra Martignon, référent métier en agence de France Travail Savigny-le-Temple à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 31 mars 2026
- madame Nathalie Molteni, référent métier en agence de France Travail Chessy-Val-d'Europe à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 31 mars 2026

- monsieur Sopheap Pheng, référent métier en agence de France Travail Saint-Germain-en-Laye à compter du 28 janvier 2026 et jusqu'au 31 mars 2026
- madame Manal Réau, référent métier à la direction territoriale Yvelines Nord à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 31 mars 2026
- madame Stéphanie Rochard, référent métier en agence de France Travail Lagny-sur-Marne à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 31 mars 2026
- monsieur Wilfried Rousseau, référent métier en agence de France Travail Mantes-La-Jolie jusqu'au 31 mars 2026
- monsieur David Sinet, référent métier en agence de France Travail Chelles à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 31 mars 2026
- monsieur Stéphane Vaugouin, référent métier en agence de France Travail Provins à compter du 15 janvier 2026 et jusqu'au 31 mars 2026
- madame Nihal Yilmaz, référent métier en agence de France Travail Les Mureaux jusqu'au 31 mars 2026

4 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 3 de l'article 6 à l'effet de statuer sur les demandes d'admission en non valeur lorsque les prestations concernées sont celles en trop versées par France Travail pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnées à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec France Travail une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées concernées et également celles versées pour le compte de l'assurance chômage, les deux dans la limite de 650 euros.

Article 4 - Demande de remboursement auprès des employeurs

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 6 à l'effet de :

- 1) signer les décisions concernant le remboursement d'allocations chômage au paiement desquelles sont condamnés les employeurs fautifs en cas de requalification du licenciement sans cause réelle et sérieuse, conformément à l'article L.1235-4 du code du travail,
- 2) notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer des allocations chômage dues par ces employeurs fautifs et faire procéder à son exécution,
- 3) signer les décisions concernant le remboursement d'aides et mesure en faveur des employeurs.

Article 5 - Contentieux en matière de recouvrement

Contrainte :

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 6 à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer les prestations en trop versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou pour le compte d'un tiers et faire procéder à son exécution.

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées au § 1 du présent article, les personnes désignées au § 2 de l'article 6 bénéficient de la même délégation, à titre temporaire.

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 6 à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer la pénalité administrative.

Autres :

§ 3 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 6 à l'effet de signer tout acte nécessaire pour agir en justice au nom de France Travail ou d'un tiers qu'il représente (y compris constituer avocat ou avoué), devant toute juridiction en demande et en défense, dans tout litige en matière de recouvrement des prestations et sommes mentionnées aux articles 3 et 4.

Article 6 - Délégataires

§ 1 - Directeurs et adjoints

- monsieur Jean-Pierre Tabeur, directeur régional adjoint en charge des opérations
- madame Véronique Arca Cabalar, directrice des opérations
- madame Valérie Caille, directrice de la production régionale
- madame Karine Guep, directrice de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Manon Papa, directrice adjointe de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Soukayna Ceulemans, directrice adjointe de la production régionale
- monsieur Guillaume Tison, adjoint à la directrice des opérations

§ 2 - Responsables d'équipes

- madame Christelle Canonne, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Sophie Gilton, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Corinne Parize, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Nassima Sif, responsable d'équipe en plateforme de la plateforme contentieux et incidents de paiement

§ 3 – Référent métiers

- madame Assia Chalane, référent métiers de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- madame Isaline Fleury, référent métiers de la plateforme contentieux et incidents de paiement
- monsieur Ahmed Ismail, référent métiers de la plateforme contentieux et incidents de paiement

Article 7 - Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées, sauf précision contraire, à titre permanent, pour l'ensemble du territoire couvert par la direction régionale, dans la limite des attributions du délégataire.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom de la directrice régionale de France Travail Ile-de-France. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

Article 8 - Abrogation et Publication

La décision IdF n° 2026-13 DS PTF CTX du 6 février 2026 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de France Travail.

Fait à Montreuil, le 24 février 2026.

Nadine Crinier,
directrice régionale
de France Travail Ile-de-France